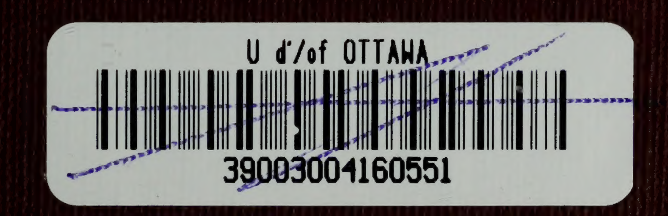

U d'/of OTTAWA
39003004160551

LE VIEUX QUEBEC

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

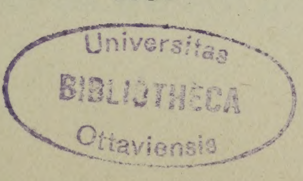
&

DEUXIÈME SÉRIE

&

LÉVIS

1931



OU HIVERNA CARTIER EN 1541-1542?

Jacques Cartier fit quatre voyages au Canada, le premier, de avril à septembre 1534; le deuxième, de mai 1535 à juillet 1536; le troisième, de mai 1541 à juillet 1542; le quatrième, du printemps à l'automne de 1543. Ce dernier voyage, longtemps controversé, est admis de tous aujourd'hui.

Lors de son premier et de son deuxième voyage, Cartier avait été assez bien reçu par les Sauvages établis à Québec, qui portait alors le nom de Stadacona. Au troisième voyage, le malouin remarqua que les dispositions des Sauvages sans être absolument hostiles étaient tout de même plus froides ou plus dissimulées. En 1535-1536, Cartier avait hiverné dans un petit fort qu'il avait élevé à la jonction des rivières Saint-Charles et Lairet. En 1541, obligé de passer l'hiver dans le pays, Cartier décida de changer le lieu de son hivernement. Il remonta le fleuve quelques lieues, jusqu'à une petite rivière qu'il ne nomme pas.

Le capitaine, dit-il, fut avec deux barques amont la rivière au delà de Canada et du port de Sainte-Croix, pour y voir un havre et une petite rivière qui est environ quatre lieues plus

outre..... La dite rivière est petite et n'a pas plus de cinquante pas de largeur, et les navires tirant trois brasses d'eau peuvent y entrer de pleine mer, et à basse mer il ne se trouve qu'un chenal d'un pied ou environ. Des deux côtés de la rivière, il y a de fort bonnes et belles terres, pleines d'aussi beaux et puissants arbres que l'on puisse voir au monde et de diverses sortes. De plus, il y a grande quantité de chênes les plus beaux que j'aie vus de ma vie, lesquels étaient tellement chargés de glands, qu'il semblait qu'ils allaient rompre; en outre il y a de plus beaux érables, cèdre, bouleaux et autres sortes d'arbres, que l'on n'en voit en France; et, proche de cette forêt sur le côté sud, la terre est toute couverte de vignes, que nous trouvâmes chargées de grappes aussi noires que ronces. De plus il y a quantité d'aubépines blanches, qui ont les feuilles aussi larges que celles des chênes, et dont le fruit ressemble à celui du néflier. En somme, ce pays est aussi propre au labourage et à la culture qu'on puisse trouver ou désirer. Nous semâmes ici des graines de notre pays, tels que graines de choux, naveaux, laitues et autres, lesquels fructufièrent et sortirent de terre en huit jours. L'entrée de cette rivière est vers le sud, et elle va en tournant vers le nord; et, à l'entrée d'icelle vers l'est, il y a un promontoire haut et raide, où nous pratiquâmes un chemin en manière de double montée; et au sommet nous fi-

mes un fort pour la garde du fort qui était au bas, ainsi que des navires.... Et sur cette haute montagne ou promontoire, nous trouvâmes une belle fontaine très-proche du dit fort."

Sir James-M. Lemoine écrivait en 1870, après avoir cité le texte de Cartier :

" On est frappé de l'exactitude du capitaine malouin dans sa description de ce beau site, sur tout ce qui a rapport au Cap-Rouge proprement dit : l'on voit encore à Redclyffe (ancienne villa Forsyth) la carrière d'ardoise et de mica, " et les diamants de quartz ", ainsi que la source d'eau mentionnée dans le journal du hardi navigateur, et dans le voisinage les " aubépines blanches " et les beaux chênes chargés de glands " en octobre ".

Pour confirmer le récit de Cartier, l'abbé Ferland avait déjà écrit en 1861 :

" Des excavations récentes, près de l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge, ont fait découvrir, à huit ou neuf pieds au-dessous de la surface du sol, un four à chaux encore rempli de pierres calcaires à demi brûlées. L'on dirait que le travail aurait été tout à coup interrompu, car le bois presque réduit en charbon s'est conservé dans le fourneau, comme si le feu eût été subitement éteint. "

Il est donc établi que c'est au Cap-Rouge que Cartier passa l'hiver de 1541 à 1542. Son récit nous apprend qu'il éleva deux forts, l'un sur la rive et l'autre au sommet du chemin

qu'il avait pratiqué dans le flanc du promontoire. Ces forts en bois, sans solages, ne résistèrent pas un grand nombre d'années et on comprend, qu'aujourd'hui, il soit absolument impossible de fixer le site de ces deux constructions.

On sait que Roberval et ses gens passèrent l'hiver de 1542-1543 dans le lieu que Cartier venait d'abandonner.

On peut même conjecturer que Roberval ne fit qu'agrandir et fortifier les deux forts élevés par Cartier.

La plupart des membres de l'expédition de Roberval étaient des repris de justice. L'un d'eux, Michel Gaillon, fut pendu pour vol au cours de l'hiver. M. l'abbé Scott, l'historien du Cap-Rouge, se réjouit de l'insuccès de la tentative d'établissement de Roberval. Il faut applaudir, dit-il, à cet insuccès, car outre l'influence incontestable de l'atavisme, il ne serait flatteur pour personne de compter parmi ses ancêtres quelque personnage échappé à la potence.

Le lieu où Cartier passa l'hiver de 1541-1542 méritait d'être marqué par un monument, et la Commission des Sites Historiques du Canada se propose d'y élever une colonne ou une croix. On ne peut qu'applaudir à cette décision.

LA RECEPTION DE MGR LE VICOMTE D'ARGENSON

Le gouverneur d'Argenson arriva à Québec le 11 juillet 1658, presque un an et demi après sa nomination. Le nouveau gouverneur fut reçu avec tous les honneurs dûs à son rang par M. d'Ailleboust, administrateur de la colonie.

M. d'Argenson ne se reposa pas longtemps des fatigues de la traversée. Le lendemain même de son arrivée, au moment où il allait se mettre à table, on vint lui apprendre que les Iroquois, dont la présence avait été signalée dans les alentours de Québec, venaient de tuer une femme montagnaise occupée à travailler dans un champ. Il ne perdit pas un instant. A la tête de deux cent cinquante hommes, il se mit à la poursuite des lâches assassins. Mais, ceux-ci, avertis par leurs coureurs, s'enfoncèrent dans la forêt et l'expédition revint à Québec sans coup férir.

Ce fut le 28 juillet, quelques jours seulement après la surprise causée par les Iroquois, que les élèves du collège de Québec firent une réception solennelle au vicomte d'Argenson.

L'estrade avait été dressée dans le jardin du collège, à l'ombre d'une haie vive dont les branchages touffus protégeaient les spectateurs

contre l'ardeur du soleil. Toute la population de Québec put se placer sur les bancs rustiques disposés en hémicycle. Les fauteuils des invités étaient au milieu de l'enceinte champêtre.

Le *Journal des Jésuites* nous donne un bien pâle compte-rendu de cette réception qui, sans doute, fut très imposante. A la date du 28 juillet 1658, le Père De Quen note:

" M. le gouverneur nous fit l'honneur, avec M. l'abbé Queylus de dîner chez nous, où il fut reçu par la jeunesse du pays d'un petit drame en français, huron et algonquin, dans notre jardin, à la vue de tout le peuple de Québec. Le dit sieur gouverneur témoigna être content de cette réception. "

Le compte-rendu du *Journal des Jésuites* est sobre, trop sobre, mais, heureusement, ce *petit drame* en trois langues a été conservé. Il nous fait connaître en même temps les jeunes écoliers qui montèrent sur les planches ce jour-là. C'étaient Pierre Duquet, qui représentait le génie universel de la Nouvelle-France; René Chartier, qui représentait le génie des forêts, interprètes des étrangers; Ignace de Repentigny, Jean-François Buisson, Charles Sevestre et Denys Masse, personnages français; Charles Denys, qui représentait le sauvage huron; Jean-François Bourdon, qui représentait l'Algonquin; Guillaume Brassard et Paul Denys, qui représentaient les étrangers, l'un du sud, l'autre du nord; et enfin Jean-Baptiste Morin

et Jean Poupart qui représentaient, le premier un captif huron, et l'autre un captif nez-percé.

Le génie universel de la Nouvelle-France (Pierre Duquet) présenta ainsi au gouverneur d'Argenson les différents personnages de la pièce:

" Monseigneur, le bruit et la renommée de vos grandeurs, de vos vertus et de vos mérites avait déjà passé les mers et retenti jusques ici aux oreilles du Français, avant qu'ils eussent l'honneur de vous voir en ces contrées; mais le bruit de vos canons tirés à votre arrivée s'étant fait entendre partout sur terre, on a amassé toutes les nations lesquelles venant de fort loin et par des chemins très fâcheux, on ne doit pas s'étonner, Monseigneur, si j'ai différé si longtemps à vous les présenter en qualité de génie universel de ce nouveau monde. "

Chaque personnage fit ensuite son compliment au gouverneur dans sa propre langue. Les quatre Français, plus policés que leurs frères hurons, algonquins et nez-percés, parlèrent en vers. C'était plutôt de la prose où les vers s'étaient mis. Qu'on en juge par les premiers vers:

Après mille morts évités
Enfin, malgré le mauvais sort,
Vous venez, Monseigneur, par un heureux transport,
Pour favoriser ces contrées.
Que de vœux nous avons offert!

Qu'importe! M. d'Argenson dût être content de cette réception. Il y voyait la valeur de l'effort.

QUEBEC AU PRINTEMPS DE 1660

Lord Elgin, gouverneur du Canada de 1847 à 1854, qui fut si aimable et si bon pour nous, était un homme instruit et, conséquemment, sans préjugés, mais sa sympathie pour les Canadiens français ne provenait pas seulement de sa douceur de caractère. Dès son arrivée ici, il s'était mis à étudier notre histoire et il s'était rendu compte que nos origines étaient pures et dignes des descendants des croisés.

C'est le noble lord qui a consacré définitivement le qualificatif de temps héroïques à la période de notre histoire qui s'étend de la fondation de Québec, en 1608, à l'expédition de M. de Tracy contre les Iroquois, en 1666.

L'expression de temps héroïques appliquée aux cinquante et quelques années qui s'écoulèrent de 1608 à 1666 était belle mais elle était méritée.

Il n'y a pas que les hommes qui furent braves dans les commencements de la Nouvelle-France. Les femmes furent vraiment héroï-

ques. Que dire, par exemple, des Ursulines et des Hospitalières établies à Québec?

Sait-on qu'aux environs de 1660 la situation était si désespérée à Québec qu'il fut presque question d'abandonner le pays?

C'est dans les Annales du monastère des Ursulines et de l'Hôtel-Dieu de Québec que nous trouvons des précisions au sujet des tristesses de l'année 1660.

Citons d'abord les Annales des Ursulines:

" Les habitants de Québec étaient pour la plupart dispersés dans les champs, au printemps de 1660, quand, soudain, se répand la nouvelle que douze cents Iroquois, rassemblés dans les environs de Montréal, complotent de perdre toute la colonie, " et que, dans ce but, ils vont commencer par la capitale où réside Onontio, afin qu'ayant coupé la tête, il leur soit plus facile d'abattre les membres ", c'est-à-dire qu'après avoir pris Québec, ils fondront sur Trois-Rivières et Montréal, pour anéantir à jamais en Canada la race française!

" Qu'on s'imagine, s'il est possible, la terreur qui se répand partout à cette nouvelle! On expose le Saint-Sacrement pour implorer la miséricorde de Dieu, et l'on se recommande à la Sainte Vierge. Mgr de Laval, craignant pour les religieuses, leur ordonne de sortir de leurs maisons, et les fait conduire chez les RR. PP. Jésuites où on leur donne des corps-de-logis séparés: aux Ursulines, celui de la Con-

grégation, et aux Hospitalières, un autre qui en était voisin (1).

" Quand les habitants nous virent quitter une maison aussi forte que la nôtre, dit la Mère de l'Incarnation, " car celle de l'hôpital est mal située au regard des Iroquois, ils furent si épouvantés qu'ils crurent que tout était perdu. Ils abandonnèrent leurs maisons et se retirèrent, les uns dans le fort, les autres chez les Révérends Pères, les autres chez Mgr notre évêque, et les autres chez nous où nous avions six ou sept familles, tant chez nos domestiques, que dans nos parloirs et offices extérieurs. Le reste se barricada de tous côtés dans la basse-ville où l'on posa plusieurs corps de garde. "

" Cependant le monastère avait été mis en état de siège. " L'on avait fait quantité de redoutes, dont la plus forte était proche de notre écurie, pour défendre la grange d'un côté et l'église de l'autre. Toutes nos fenêtres étaient garnies de poutreaux et murailles à moitié avec des meurtrières. L'on avait fait des défenses sur nos perrons. Il y avait des ponts de communication d'un appartement à l'autre, et de notre maison à celle de nos domestiques. Nous

---

(1) Nous lisons dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 19 mai 1660 : " Le mercredi 19 au soir commencèrent les religieuses à venir icy coucher : les Ursulines à la Congrégation et les Hospitalières à la menuiserie et ce pour la crainte des ennemis, leur maison n'étant pas en état de défense. Item le Saint Sacrement de la paroisse et de leur maison." A la date du 26 mai 1660, on lit encore : " Le 26, les Ursulines cessèrent de venir."

ne pouvions même sortir dans notre cour que par une petite porte à moulinet, où il ne pouvait passer qu'une personne à la fois. En un mot, notre monastère était converti en un fort gardé par vingt-quatre hommes bien résolus. L'on avait posé des corps-de-garde aux deux extrémités de notre maison, et la faction s'y faisait régulièrement.

" J'eus permission de ne point sortir, ajoute la Mère de l'Incarnation, afin de ne pas laisser notre monastère à l'abandon de tant d'hommes de guerre, à qui il me fallait fournir les munitions nécessaires, tant pour la bouche que pour la garde. Trois autres religieuses demeurèrent avec moi. Je n'avais aucune crainte, ni dans l'esprit, ni à l'extérieur ; mais je vous avoue que je fus sensiblement touchée, voyant qu'on nous ôtait le Saint-Sacrement. Une de nos sœurs nommée de Sainte-Ursule pleurait amèrement et demeurait inconsolable. "

" Une nuit s'étant ainsi passée dans les transes, le lendemain matin, après la messe, on ramena à leur monastère la famille émigrée des Ursulines et de leurs élèves. Le soir venu, elles reprirent le chemin du collège des Révérends Pères : cette scène qui, heureusement, ne devait pas avoir de dénouement sérieux, se renouvela pendant huit jours. Jugeant alors que le monastère était suffisamment fortifié, on permit aux religieuses d'y demeurer, sans cependant oser encore y remettre le Saint-Sacre-

ment, ce qui était pour nos bonnes Mères, la plus sensible de toutes les privations.

" Le 8 juin, on commençait à se rassurer un peu, lorsqu'on apporte tout-à-coup la nouvelle que les Iroquois sont à la veille de tomber sur Québec. " En moins d'une demi-heure, dit la Mère de l'Incarnation, chacun fut rangé en son poste et en état de se défendre. Toutes nos portes furent de nouveau barricadées, et je munis tous nos soldats de ce qui leur était nécessaire. Les femmes étaient tout-à-fait effrayées. "

" On redouble les prières; la confiance en la protection de Marie était sans bornes. " Un de nos domestiques, que je faisais travailler à nos fortifications, me dit avec une ferveur tout animée de confiance: " Ne vous imaginez pas, ma Mère, que Dieu permette que l'ennemi nous surprenne; il enverra quelque Huron par les prières de la Sainte Vierge, qui nous donnera les avis nécessaires pour notre conservation. La Sainte Vierge a coutume de nous faire cette faveur en toute occasion, elle le fera encore à l'avenir. " Ce discours me toucha fort, ajoute la Vénérable Mère, et nous en vîmes l'effet dès le jour même ou le lendemain. Deux Hurons qui avaient été pris, et qui s'étaient sauvés comme miraculeusement par l'assistance de la Sainte Vierge, arrivèrent à Québec, apportant la nouvelle du généreux dévouement de Daulac (Dollard) et de ses compagnons, et de la re-

traite de l'ennemi. Cette nouvelle fit cesser la garde dans tous les lieux, excepté dans les forts, et tout le monde commença à respirer, car il y avait cinq semaines qu'on n'avait point eu de repos ni de jour ni de nuit. Cependant, je n'ai pas vu qu'aucune de nous ait été hors de sa tranquillité. Le bruit même de la garde ne nous donnait aucune distraction. Nos gens n'entraient dans notre clôture que le soir: ils en sortaient le matin pour aller à leur travail, notre dortoir étant toujours bien fermé. La nuit on leur laissait les passages d'en bas et les offices ouverts, pour faire la ronde et la visite.

" Pour moi, je vous assure que j'étais extrêmement fatiguée: car encore que je fusse enfermée dans notre dortoir, mon oreille néanmoins faisait le guet toute la nuit de crainte d'alarme, et pour être toujours prête à donner à nos soldats les munitions nécessaires en cas d'attaque. Nous avions vingt-quatre hommes auxquels il fallait donner tous les besoins de guerre et de vivres. Ils étaient divisés en trois corps-de-garde et faisaient la ronde toute la nuit par les ponts de communication qui allaient partout, et nous gardaient ainsi fort exactement. Enfin, nous fûmes heureuses d'être délivrées de ce fardeau, et l'on en chanta le Te Deum en toutes les églises. "

Dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* de la Mère Juchereau de Saint-Ignace, publiée à Montauban en 1751, nous lisons:

“ Peu de jours après (les élections des officiers de l’Hôtel-Dieu) il se répandit une nouvelle qui jetta l’effroit partout, on assura qu’une armée d’Iroquois approchait de Québec, qu’ils avaient résolu de massacrer tous les français, et qu’ils en voulaient particulièrement aux Religieuses. Monseigneur l’evesque et M. d’Argenson, gouverneur, firent assembler les anciens et les sages du pays, pour prendre conseil sur ce qu’il y avait à faire en cette occasion, tous conclurent qu’on ne devait pas laisser la nuit les Hospitalières et les Ursulines dans leurs monastères, parce qu’elles seraient trop exposées aux insultes des ennemis, le Prélat nous envoya aussitôt un ordre de nous retirer dans un appartement de la maison des Jésuites, les Ursulines reçurent un ordre semblable, on nous plaça dans un corps de logis séparé d’une cour dans laquelle les familles chrétiennes d’Algonquins et des Hurons s’étaient cabannés. Comme on croyait que le danger n’était que pour la nuit, nous sortions de chez nous tous les soirs une heure avant le coucher du soleil, et nous revenions tous les matins quand il était grand jour, il ne restait dans notre maison que trois ou quatre religieuses, tant pour avoir soin de quelques malades qui étaient dans l’Hôpital, que pour empêcher les désordres qui auraient pu arriver dans un couvent abandonné.

Mais pour la sûreté de celles qui s'exposaient ainsi au péril, Monsieur le Gouverneur fit faire la garde toutes les nuits autour de notre monastère pour arrêter les Iroquois, les sentinelles criaient à tout moment ici comme par toute la ville: qui va là; et cette précaution fut si utile qu'on apprit par les Iroquois que l'on fit prisonniers, quelque temps après, que cela seul les avait empêché de mettre le feu aux maisons de Québec, parce qu'ils voyaient bien qu'on était sur les gardes et qu'ils ne pouvaient nous surprendre, tout cela nous causa de grandes incommodités; et ce qui nous affligea encore plus sensiblement c'est qu'on nous ôta le Saint-Sacrement, dont la présence nous rassurait et nous consolait de toutes nos disgrâces: le danger parut si évident, qu'on jugea ne devoir pas même le laisser à la paroisse, dans la crainte que ces malheureux ne commissent quelques profanations s'ils entraient dans Québec, comme ils l'avaient projeté, ces tristes promenades durèrent trois semaines, après lesquelles, on sut que les Iroquois avaient fait coup sur les Français, les Algonquins et les Hurons, dont ils firent une cruelle boucherie, ayant tué près de 80 Français et des Sauvages sans nombre en plusieurs endroits, depuis les Trois-Rivières jusques à Québec, et surtout à l'Ile d'Orléans où ils se cantonnèrent: toute cette contrée gémissait de la tyrannie de ces furieux, les uns y étaient déjà assujettis, les au-

tres craignaient d'y tomber. Monsieur de Lauzon, sénéchal, ne put voir cette désolation sans se mettre en devoir de donner la chasse aux ennemis, afin de garantir du moins le reste des habitants, il alla les attaquer à l'île d'Orléans, ils se défendirent longtemps en usant de plusieurs ruses pour se mettre à couvert des coups de fusil que les Français déchargeaient continuellement sur eux, ce qui ne les empêcha pas de se saisir d'un poste avantageux, où se voyant en assurance, ils sommèrent plus d'une fois les Français de se rendre, leur promettant la vie par dc belles paroles que Monseigneur le sénéchal méprisa, aimant mieux mourir glorieusement en les battant, que de vivre dans une honteuse captivité, il anima par son discours et par son exemple le petit parti qu'il commandait, à faire tête aux Iroquois, quoiqu'ils fussent bien plus nombreux; et ils s'exposèrent si généreusement qu'il ne resta en vie de tout son monde qu'un seul homme blessé à mort et entièrement hors de combat, que les ennemis emmenèrent en leur pays pour lui faire souffrir les cruautés ordinaires qu'ils exerçaient sur leurs prisonniers. Monsieur le sénéchal fut le premier tué dans cette affaire mais il eut la gloire en mourant d'éloigner les Iroquois qui prirent aussitôt la fuite, sa mort affligea tout le Canada, parce qu'il y était fort aimé et chacun le pleura comme s'il eût été son père, il savait se ménager l'affection des peuples par

une certaine familiarité qui gagnait les cœurs, et qui lui attirait en même temps le respect de tout le monde.

" Les Iroquois se retirèrent triomphants après tant de carnages et emmenèrent un grand nombre de captifs Français et Sauvages pour les tourmenter chez eux. Quand on se fut bien assuré de leur retraite, nous retournâmes dans notre maison, et on nous rendit le très Saint-Sacrement: cependant de l'avis de Monseigneur l'Evêque et l'Intendant et Monsieur le Gouverneur, qui prit la peine de visiter toute notre maison, et qui la trouva très mal disposée pour un temps de guerre, nous résolûmes de faire travailler à ce que nous crûmes le plus nécessaire pour la mettre en état de défence, nous fîmes abattre les bois qui nous environnaient encore, et qui auraient favorisés les Iroquois en leur fournissant de quoi cacher; on jugea aussi qu'il fallait faire bâtir plusieurs guérites, et nous y consentîmes pour nous fortifier un peu contre les ennemis qui se faisaient toujours beaucoup craindre " (1)

---

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXI, p. 33.

LE PREMIER RECENSEMENT NOMINAL DE QUEBEC

Le proverbe populaire veut que Paris ne se soit pas fait en un jour. On peut dire la même chose avec cent fois plus de vérité de Québec, la capitale du grand empire français de l'Amérique du Nord.

Mgr Cyprien Tanguay a mis en tableau la population de Québec de 1608 à 1631. Nous résumons: 1608, 31 âmes; 1609, 25 âmes; 1610, 19 âmes; 1611, 17 âmes; 1612, 16 âmes; 1613, 47 âmes; 1614, 47 âmes; 1615, 52 âmes; 1616, 64 âmes; 1617, 67 âmes; 1618, 70 âmes; 1619, 80 âmes; 1620, 83 âmes; 1621, 85 âmes; 1622, 85 âmes; 1623, 52 âmes; 1624, 57 âmes; 1625, 59 âmes; 1626, 84 âmes; 1625, 59 âmes; 1626, 84 âmes; 1627, 71 âmes; 1628, 55 âmes; 1629, 676 âmes; 1630, 116; 1631, 101 âmes.

On remarquera que les chiffres de la population de Québec pour 1629, 1630 et 1631 donnent avec la population française ordinaire le nombre d'Anglais qui hivernèrent dans la capitale pendant ces trois années. En 1629, il y avait, en réalité, à Québec, 76 Français et 600 Anglais; en 1630, 26 Français et 90 Anglais; et, en 1631, 25 Français et 76 Anglais.

De ce tableau, nous devons conclure que de 1608 à 1631, soit vingt-trois ans, la population de Québec avait à peine doublée.

De 1631 à 1666, il nous serait facile, à l'aide des registres de Notre-Dame de Québec, de donner la population de la capitale année par année. La période de 1631 à 1666, sans doute, donne de meilleurs résultats que celle de 1608 à 1631, mais, tout de même, nous devons avouer que, cinquante-huit ans après sa fondation, Québec n'avait pas encore une population de 600 âmes.

C'est aux mois de février et mars 1666 que fut fait le premier recensement nominal de la Nouvelle-France. C'est l'intendant Talon qui eut la direction de ce travail peu compliqué.

C'est dans cet " état général des habitants du Canada en 1666 " que nous trouvons le recensement de " toutes les personnes qui sont dans la haute et basse-ville de Québec, y compris la Grande Allée. "

On trouva à Québec exactement 547 âmes. Le séminaire de Québec comprenait un personnel de onze personnes, non inclus les écoliers; le personnel du collège des Jésuites était de trente-cinq Pères, Frères et domestiques et de vingt pensionnaires. Le monastère des Ursulines comprenait quarante-sept âmes, religieuses, pensionnaires et domestiques. A l'Hôtel-Dieu, il y avait exactement trente personnes. Dans la ville proprement dite on comptait soixante-dix familles. A part ces familles, trente-deux hommes non mariés et *volontaires* demeuraient à Québec. Notons que les enga-

gés, serviteurs, servantes, etc, sont comptés par le recensement comme faisant partie des familles qui les employaient. En ce temps vraiment patriarcal le domestique était un membre de la famille de son maître.

Nous donnons ici le recensement nominal de Québec pour 1666 avec, à la suite, les notes que nous avons pu recueillir sur chacun des individus mentionnés.

Combien de familles québecoises peuvent se réclamer des habitants de Québec en 1666? Quelques-unes seulement: les Maheu, les Couillard, les Filion, les Amiot, les Guyon (Dion), les Poitras, etc.

Noms et surnoms, âges, qualités et métiers de toutes les personnes qui sont dans la haute et basse-ville de Québec, y compris la Grande Allée

Messieurs du séminaire de Québec et leurs domestiques — Messire François Delaval, évêque de Petrée, nommé par le roi premier évêque de ce pays; de Bernière, grand-vicaire, sup. du séminaire; de Charny; G.-V.; de Maizerets, Dudouyt, Pommier, Morel, Morin; M. Jolliet, clerc de l'église; Denis Laberge, 33 ans, et Claude Carpentier, 30, domestiques engagés; Pierre Lamperier, 17, engagé (1).

Les RR. PP. Jésuites du collège de Québec avec les noms des frères et domestiques à

icelui — François le Mercier, supérieur; Claude D'Ablon, ministre; Hierosme Lallement, Claude Pijard, Pierre Chastellain, Joseph Chaumonot, Claude Bardy, Thierry Beschefer, Raffeix, Julien Garnier, frères Ambroise Brouart, Florant Bonnemer, médecin; Louis Gaubert, Pierre Masson, Joseph Bourcier, Guillaume Lauzier, Louis Leboesme, Frères gris donnés; Charles Boyvin, Guillaume Boyvin, Martin Boutet, Jacques Louvier, Jacques Aubry, Charles Panie, Charles Bousquet, Poisson, hommes de travail du dit collège: René Voysin, 20 ans, et Thomas Pageot, 21, tailleurs d'habits; Thomas Trigallon, 50, et Jacques Blay, 30, menuisiers, mariés en France; Pierre Lesot, 23, et Pierre Girard, 25, travaillants; Mathurin Legras, 20, tonnelier; Pierre Rollandeau, 22, maçon; Urbain Champlain, 32, maître d'école; François du Moussard, 23, maître de musique. Il y a dans le dit collège 20 pensionnaires dont 4 sont de France et les autres enfants du pays (2).

Les dames religieuses ursulines avec leurs pensionnaires et domestiques — Mme de la Peltrie, 63 ans, fondatrice; Marie Guyard dite de l'Incarnation, 66, sup're; Anne Le Bugle dite de Sainte-Claire, 59, dépositaire; Marguerite Flécelles dite de Saint-Athanase, 52; Cécile Richer dite de Sainte-Croix, 56; Marie-Anne Lebouc dite de Notre-Dame, 46; Marie de Villiers dite de Saint-André, 36; Philippe

de Boulogne dite de St-Dominique, 59; Charlotte Barré dite de Saint-Ignace, 46; Geneviève-Marie Bourdon dite de St-Joseph, 27; Sœurs professes: Anne Bourdon dite Agnez, 21; Marie Bouttet dite de Saint-Augustin, 22; Jeanne (Bourdon) de Saint-François, 22; Angélique Poisson, 14; Sœurs converses: Anne Lefrançois dite de Saint-Laurent, 51; Catherine Lezeau dite de Ste-Ursule, 53; Françoise Ouin dite de Sainte-Magdelaine, 44; Antoinette Mignon dite de Sainte-Marthe, 34; Marie Dodier dite de la Passion, 23; pensionnaires: Marie-Anne de Saint-Denis Juchereau, 12; Jeanne Couillard de Lépinay, 12; Marie-Magdelaine de Lauzon, 12; Anne Catherine de Lauzon, 7; Marie-Marguerite Pinguet, 12; Mathurine Bellanger, 13; Barbe Fortin, 12; Marie-Jeanne Moral de Saint-Quentin, 13; Catherine-Augustine Bissot, 12; Claire-Françoise Bissot, 10; Marie Bissot, 8; Simone Bisson, 12; Marie-Ursule Boucher, 11; Marie Perrot, 9; Anne Goupil, 12; Marie-Louise Lemaistre, 8; Marie Lagarenne, 7; Marie-Magdelaine Desmoulins, 5; Marie-Magdelaine Boissel, 12; Sébastienne Lognon, 13; Marie Gloria, 12; domestiques: Pierre Mouret (Mourier) et Pierre Caillaut, domestiques engagés; André Foucquet, Julien Bouttard, Michel Renninville, Jean Crépeau et Jean Avoir, engagés (3).

Les dames religieuses hospitalières, ensemble leurs pensionnaires et domestiques —

Marie Lefortier dite de Saint-Bonaventure de Jésus, supérieure; Jeanne Thomas dite Agnès de Saint-Paul, assistante; Anne Lecointe dite de Saint-Bernard, Catherine Lecoute dite de Sainte-Agnès, Marie Deschamps dite de St-Joachim, Catherine Veronneau dite de Saint-Joseph, Marie-Renée Boulie dite de la Nativité, Marie Trouin dite de la Conception, Marie-Catherine Joseph dite Simon de Saint-Augustin, Marguerite Bourdon dite Saint-Jean, Antoinette Dutarte dite Marie de la Visitation, Marie-Magdelaine Lepoutrel dite Augustine de Saint-Michel, Jeanne-Françoise Juchereau dite de Saint-Ignace; Sœurs converses: Catherine Lechevallier dite de la Passion, Clémence du Hamel dite Marie de l'Incarnation, Marguerite Fiquet dite Joseph de Sainte-Marie, Jeanne Poisson dite Françoise de la Présentation; pensionnaires: Marie-Joseph de Lauzon-Charny, 9 ans; Marie-Louise Juchereau, 13; Louise Bissot, 14; Charlotte-Magdelaine Juchereau, 11; Marguerite-Renée Denis, 10; domestiques du dit hôpital: Jacques de la Métairie, 30 ans, domestique non engagé; Denis Dieudonné, 55, jardinier non engagé; Jean Guitard, 31, cordonnier, marié en France; Jean Carrier, 30, et Jean Gaulin, 32, travaillants non engagés; Nicolas Botrel, 45, domestique engagé; Michel Riffaud, 30, maçon engagé; Marc Tessier, 25, engagé (4).

Familles des habitants, Québec, haute et basse-ville

Louis Rouer sieur de Villeray, 37 ans, conseiller au Conseil Souverain; Catherine Sevestre, 22, sa femme; Augustin, 3; Nicolas Langlois, 22, tisserand, domestique (5).

Jean Juchereau sieur de la Ferté, 43 ans, conseiller au dit Conseil, veuf. Tous ses enfants sont en pension (6).

Charles Legardeur, escuyer, sieur de Tilly, 50 ans, conseiller au Conseil; Geneviève Juchereau, 33, sa femme; Catherine, 17; Marie, 15; Pierre-Noël, 13; Jean-Baptiste, 11; Marguerite, 9; Charles, 7; René, 6; Marie-Magdelaine, 4; Augustin, 2; Geneviève, 2 mois; Jean Bray, 22, et Jean Duval, 22, domestiques engagés; Jean Denis, 21, tireur de pierre engagé; Gilles Cadieu, 20, engagé (7).

Mathieu d'Amours, escuyer, sieur de Chauffour, 48 ans, conseiller au Conseil; Marie Marsollet, 29, sa femme; Louis, 11; Mathieu, 10; Isabeau, 8; René, 6; Charles, 5; Claude-Louis, 3 mois; André Parmentier, 25, chandelier engagé, marié en France; Pierre Lonnac, 22, engagé domestique (8).

Louis-Théandre Chartier, escuyer, sieur de Lotbinière, 54 ans, ci-devant lieutenant-général de la Sénéchaussée; Elizabeth d'Amours, 53, sa femme; Paul-Louis, 24; Marie-Françoise, 19 (9).

Jean-Baptiste Peuvret sieur de Mesnu, 33 ans, greffier du dit Conseil; Catherine Nau, 32, sa femme; Louis, 4; Claude-Armand et Alexandre, 18 mois; Pierre Rault, 40, domestique engagé; Jean La Vallée, 18, engagé; Pierre Odieure, 22, et Martin Bouffard, 24, travaillants (10).

La dame veuve du sieur d'Ailleboust, 45, ci-devant gouverneur de ce pays; Aimée Chastel, 45, servante: Pasquier Hubert, 20, domestique (11).

Marie Favery, 50, veuve du feu sieur de Repentigny; Ignace Legardeur, escuyer, 18; Marie-Charlotte Godefroy, 14; Michel Lamarre, 27, domestique engagé (12).

Jean-Baptiste Legardeur, escuyer, sieur de Repentigny, 34; Marguerite Nicolet, 22, sa femme; Pierre, 8; Jean-Paul, 4; Augustin, 2; Alexandre, 3 mois; Pierre Martin, 22, et Frs Tourment, 13, domestiques (13).

Les domestiques de M. le Barroye, agent-général de messieurs de la Compagnie: Jac. Doublet dit de Lysle, 28; engagé; Jacques Riffort, 21, tonnelier engagé; Georges Bert, 24, matelot engagé (14).

Nicolas Dupont, escuyer, sieur de Neufville, 26; Pierre Buguier, 19, domestique engagé; Frs Gros Matre, 25, engagé (15).

Robert Mosion dit Lamouche, 24, tailleur d'habits, habitant; Anne Tavernier, 24, sa femme (16).

Henriette Desprez, veuve de sieur Duplessis-Guillemot, 38; Anne, 16; Jean Piron, 19, tailleur d'habits, engagé (17).

Le sieur Charles Bazire, 24, marchand; Geneviève Maccard, 15, sa femme; Jean Casse, 35, domestique (18).

Jean Madry, 38, maître chirurgien; Françoise Duquet, 19, sa femme; Charles Dubois, 25, chirurgien engagé; Charles Bellanger, 28, domestique engagé, marié en France (19).

Jacques Loyer sieur Delatour, 40, marchand, Marie Sevestre, 26, sa femme; Charles, 7; Charles Montpellier, 14, son neveu; Guillaume dit Lallement, 24, domestique engagé (20).

Pierre Denis, escuyer, sieur de la Ronde, 35, habitant; Catherine Le Neuf, 26, sa femme; Jacques, 8; Simon-Pierre, 6; Marguerite, 9; Angélique, 5; Françoise, 2; Frs. Savin, 26, domestique engagé; Jacques dit Laverdure, 30, Jacques dit le Sauvage, 32, et Charles, 18, engagés; Marie Boyleau, 16, servante (21).

Claude Charron sieur Delabarre, 40, marchand; Claude Camus, 37, sa femme; Claude, 14; Charles, 8; Jacques, 6; Claude, 2; Gabriel Dumas, 40; Frs. Dumas, 24, et Et. Pierre, 24, maçons engagés; René Pelletier, 20, charpentier engagé (22).

Marguerite Couillard, veuve de Nicolas Maccard, 38; Ignace, 12; Charles, 9; Anne, 13; Catherine 10 (23).

Jean Maheut, 23, marchand; Marguerite Corriveau, 40, sa femme, veuve de René Maheut; Jean-Paul, 17, et Louis, 15, enfants de feu René Maheut; Jacques Jore, 21, engagé domestique; Et.-Barbe Halay, 20, servante (24).

Jean Le Mire, 40, maître charpentier; Louise Marsollet, 26, sa femme; Jeanne, 8; Marie, 6; Joseph, 4; Anne, 2; Pierre Yvelin, 20, domestique engagé; Jacques Gaultier, 20, engagé (25).

Guillemette-Marie Hébert, 58, veuve du sieur Couillard; Charles Couillard, sieur des Islets, 19; Jacques Auband, 26, domestique engagé; Laurent Le Vasseur, 18, Pierre Lozoult, 21, et Jean Bernard, 18, engagés (26).

Antoine Brassard 57, maçon, habitant; Françoise Mery, 45, sa femme; Guillaume, 18; Antoine, 16; Jean-Baptiste, 14; Louis, 12; Dorothée, 9 (27).

Barthélemy Gaudin, 58, tonnelier, habitant; Marthe Coignat, 60, sa femme; Jean, 16; Marguerite, 14 (28).

Denis de Rome dit des Carreaux, 42, maître taillandier; Jacqueline Roullois, 22, sa femme; Pierre Boubier, 26, domestique taillandier (29).

Michel Fillion, 33, notaire royal; Marguerite Aubert, 45, sa femme; Urbain Douesmont, 23, domestique engagé; Elie Voyzin, 25,

Mathurin Lelièvre, 23, et Et.-Jean Pezart, 35, engagés (30).

Charles Amiot, 30 bourgeois; Geneviève Chavigny, 20, sa femme; Marie, 3; Charles, 1 (31).

Pierre Normand, sieur de Labrière, 28, marchand taillandier; Catherine Normand, 20, sa femme; Pierre, 2 mois; Anne Delamarre, 21, pensionnaire (32).

Denis Guyon, 33, fermier; Elizabeth Boucher, 20, sa femme; Jacob, 3; Mathurin Girard, 20, domestique engagé (33).

Eustache Lambert, 48, marchand; Marie Laurence, 34, sa femme; Gabriel, 8; Eustache, 7; Marie, 4; Jean Adam, 22, menuisier engagé; Thomas Lefebvre, 24, Pierre Bergereau, 60, André Bergereau, 23, et Gabriel Boyferon, 23, engagés; André Robidou, 26, matelot (34).

Toussaint Toupin, 50, maître de barque; Marguerite Boucher, 32, sa femme; Jean, 16; Marie, 14; Antoine, 10; François, 5 (35).

Jean Poytras, 27, menuisier; Marie-Xainte Vivier, 16, sa femme; François, 3 mois(36).

Jacques Grimaur, 28, habitant; Jacquette Le Doux, 26, sa femme; Françoise, 6 mois (37).

Jacques Ratté, 36, menuisier; Anne Martin, 21, sa femme; Michelle, 3; Marie-Anne, 1 (38).

Jean de Lespinasse, 35, maître arquebusier; Jeanne de Launé, 25, sa femme; Pierre, 2; François, 1 (39).

Bertrand Chesnay, sieur de la Garenne, 40, marchand; Marie-Magdelaine Bellanger, 24, sa femme; Marie, 8; Jean, 4; Anne, 18 mois; Robert Tourneroche, 20, tailleur d'habits engagé; Anne Gaigneur, 13, servante (40).

Jeanne Duguay, 50, veuve du sieur Antoine Le Boësme (41).

Nicolas Marsollet, 65, bourgeois; Marie Le Barbier, 47, sa femme; Jean, 14; Marie, 4; Jean Belleville, 22, domestique engagé (42).

Jacques Hédouin, 38, taillandier; Jeanne Brassard, 32, sa femme; Pierre, 7; Marie, 4, Jean-Baptiste, 1 (43).

Louis Fontaine, 33, pilote de navire; Marie Brassard, 24, sa femme; Marie-Anne, 8; Louis, 6; Jean, 4; Pierre, 3; Jean-Frs, 2; Simon, 8 mois; Nicolas Fournier, 24, domestique engagé (44).

Gabriel Le Mieux, 40, maître tonnelier; Marguerite Lebœuf, 26, sa femme; Hélène, 6; Gabriel, 3; Marguerite, 6 mois (45).

Louis Couillard, sieur de Lespinay, 34, bourgeois; Geneviève Desprez, 27, sa femme; Jeanne, 12; Jean-Baptiste, 8; Louis, 7; Geneviève, 6; Jacques, 1; Pierre Cretel, 25, cordonnier engagé (46).

Charles Roger, sieur des Colombiers, 38, bourgeois; Marie Gaschet, 40, sa femme;

Louis Colombe, 25, engagé domestique; Michel Guenet, 21, engagé (47).

Jean Lemelin, 34, maître menuisier; Marguerite Brassard, 19, sa femme; Marie, 5; Louis, 3; Jean, 1 (48).

Frs Blanchard, 30, jardinier; Magdelaine Boucher, 23, sa femme (49).

Pierre Soumande, 48, maître taillandier; Simone Costé, 28, sa femme; Louis, 14; Marie, 11; Jean, 10; Pierre, 7; Anne 8; Jean, 5; Louise, 2; Mathieu Grégoire, 20, engagé domestique; Mathieu Lauvendin, 22, taillandier engagé; Mathurin Coisset, 50, engagé (50).

Jean Le Vasseur, 44, premier huissier au Conseil; Marguerite Richard, 36, sa femme; Louis, 16; Annet, 14; Jean-François, et Noël, 11; Ursule, 9; Thérèse, 7; Angélique, 5; Charles, 10 mois; Frs Thibaut, 35, domestique engagé (51).

Pierre Biron, 39, huissier au dit Conseil; Jeanne Poireau, 22, sa femme; Pierre-Joseph, 2; François, 4 mois; Pierre Legrand, 22, domestique engagé (52).

Pierre Niel, 26, bourgeois; Jacquette Lefranc, 21, sa femme; Marie, 6; Pierre, 3; Jean, 1; Louis Guibaut, 29, domestique engagé; Pierre Garant 22, engagé (53).

Nicolas de Boissy, 26, maître pâtissier; Françoise Desjardins, 27, sa femme; Beaulieu, 20, engagé domestique; Guillaume Gervais, 18, pâtissier engagé (54).

Frs Bissot, 53, bourgeois; Marie Couillard, 34, sa femme; Geneviève, 12; Guillaume, 6; François, 2; Léonard Meusnier, 45, engagé domestique; Jacques Meusnier, 19, Martin Lanfillé, 19, et Jean Léger, 24, engagés; Marguerite Lucas, 23, servante (55).

Michel Guyon, 32, bourgeois, charpentier; Geneviève Marsollet, 22, sa femme; Joseph, 2; Geneviève, 5 mois; Louise Leblanc, 13, servante (56).

Marie Bourdon, 30, veuve du sieur Jean Gloria; Marguerite, 6; Magdelaine, 4; Jacques Le Vasseur, 33, domestique engagé; Frs Charron, 45, servante (57).

Les domestiques du sieur de la Chesnay-Auber, lequel est en France: Pierre Pourtet, 60, engagé domestique; Adrien Isabel, 28, Pierre Audiger, 24, Jean Frotté, 25, et Nicolas Groffée, 27, engagés (58).

Jeanne Richer, 60, veuve du sieur Jean Bonnard; Hilaire, 20, engagé domestique (59).

Anne Convent, 65, veuve du sieur Jacques Maheut; Robert Marinet, 22, domestique engagé (60).

Jacques Sevestre, 50, habitant; Frs Hurault, 20, pelletier engagé (61).

Guillaume Feniou, 35, marchand; Anne-Magdelaine Gaultier, 16, sa femme; Sébastien Nollet, 22, domestique engagé (62).

Charles Pallatin dit Lapointe, 35, cordonnier, habitant; Jeanne Bossier, 34, sa femme (63).

François Blondeau, 34, habitant; Nicolle Rolland, 25, sa femme; Joseph, 7; Marie, 5; Maurice, 4 (64).

Etienne Rageot, 45, habitant; Marie Rouer, veuve Nicolas Dubois, 50, sa femme (65).

Jacques de la Raue, 42, maître menuisier, habitant; Anne Fossé, 45, sa femme; François, 20 (66).

Noël Jérémie, sieur de la Montagne 37; Jeanne Pelletier, 21, sa femme; Catherine-Gertrude, 2; Pierre Pelletier, 20, domestique (67).

Louis Lefebvre dit Battanville, 24, brasseur, habitant: Suzanne de Bure, 30, sa femme; Angélique, 5; Jacques Pinchon, 20, cordonnier engagé (68).

Mathieu Amiot dit Villeneuve, 37, habitant; Marie Miville, 33, sa femme; Charles, 14; Pierre, 13; Anne-Marie, 11; Marguerite, 9; Jean-Baptiste, 8; Jean, 6; Françoise, 5; Catherine, 3; Daniel, 6 mois; Antoine Ducos, 26, domestique engagé (69).

Vincent Renault, 57, cordonnier, habitant; Marie Martin, 52, sa femme; Gabriel, 8; Jacques Rozat, 22, domestique engagé (70).

Vincent Poirier, 38, habitant; Judith Renaudeau, 36, sa femme en secondes noces; Anne, 10; Thérèse, 8; Charles, 19, Louis, 16, et Henri de Launay, 14, enfants de la première femme du sieur Poirier; Jean Petit, 21, domestique engagé (71).

Pierre Pellerin dit Saint-Amand, 45, cloutier, habitant; Louise de Mousseaux, 30, sa femme; Pierre, 9; Ignace, 7; Marie, 5; Louise, 2; Marguerite, 2 mois; Philippe Gézin, 25, et Didier Pérotte, 22, cloutiers, domestiques engagés; Benoit Presle, 20, domestique engagé (72).

Simon Leduc, 46, fourbisseur d'épées, habitant; Magdelaine Lemoyne, 38, sa femme (73).

Thierry de Lestre dit le Vallon, 35, m'tre tailleur d'habits, habitant (74).

Noms des personnes qui ne sont point mariées, ou mariées en France, habitant Québec : Jean Amounet, 38, maître fondeur; Etienne Blanchon dit Laroze, 25, tailleur d'habits; Gilles du Tertre, 26, arquebusier; Jean Bourdon dit Rommainville, 37, huissier au Conseil; Etienne Landeron, 24, pâtissier-cuisinier; Nicolas Gonneau, 29, armurier-serrurier; Mathurin Orieux, 25, armurier-serrurier; Jean Montfort, 81, maçon; Pierre Bessonnet, 38, menuisier, marié; Pierre Mureau, 32, marié en France; Pierre Duquet, 24, notaire royal; Frs Billet, 45, tonnelier, marié (75).

Noms des volontaires non habitants demeurant dans Québec : Guillaume Loyer, sieur de Chenevers, 30, marchand; Augustin Gondouin, 33, marchand; Michel Jeandron, 26, cordonnier; Abraham Painturé, 20, travaillant; Claude de la Sevre, 19, tailleur d'habits;

Antoine Gaillon, 27, taillandier; Jacques Gaillon, 18, taillandier; François Marsais, 22, cordier; Pierre Hudon, 18, boulanger; Robert de la Marre, 50, travaillant; François Guilbault, 25, travaillant; René Gaultier, 30, travaillant; Pierre Fêvre, 25, matelot; François Ratté, 21, travaillant; Louis Leparcq, 25, ouvrier en ferblanc; Mellain Camuset, 30, travaillant; Jacques Rousseau, 30, travaillant; Jean Hérisson, 33, travaillant; Jean Fouin, 42, scieur de pierre, Mathurin Morisset, 45, marchand, marié (76).

Notes

(1) Mgr François de Laval Montmorency, arrivé à Québec le 16 juin 1659, n'était encore que vicaire apostolique. Il fut nommé évêque de Québec le 1er octobre 1674. Il se démit de l'évêché de Québec le 24 janvier 1688 et décéda le 6 mai 1708, à l'âge de 85 ans et 6 jours.

M. Henry de Bernières était arrivé à Québec en même temps que Mgr de Laval le 16 juin 1659. Il décéda le 3 décembre 1700.

M. Charles de Lauzon Charny, fils du gouverneur de Lauzon, fut d'abord marié. Devenu veuf, il se fit recevoir prêtre et repassa en France en 1671. Il décéda à La Rochelle après 1689.

M. Louis Ango des Maizerets arriva à Québec le 15 septembre 1663. Il décéda au sé-

minaire de Québec le 23 avril 1721. Il avait été supérieur du Séminaire pendant trente-un ans.

M. Jean Dudouyt arrivé à Québec dans l'automne de 1662, décéda à Paris le 15 janvier 1688.

Le Père Julien Garnier arrivé à Québec novice en 1662 fut ordonné le 10 avril 1666 et décéda le 16 avril 1705.

Le Frère Ambroise Brouart, Broart ou Brouat arriva à Québec en 1641 et retourna en France après 1676.

Le Frère Florent Bonnemer arriva à Québec le 14 août 1647 et décéda au même endroit le 16 août 1683.

Le Frère Louis Gaubert arrivé au pays en 1636 décéda à Québec le 20 juillet 1679.

Le Frère Pierre Masson arrivé à Québec le 20 septembre 1646 décéda au même endroit le 18 octobre 1695.

Le Frère Joseph Bourcier dit Desforges arrivé à Québec en 1654 retourna en France après 1688.

Le Frère Guillaume Lauzier arrivé en 1659 décéda à Québec le 10 avril 1670.

Le Frère Louis Le Boesme vint ici à deux reprises différentes. Il décéda en 1709.

Charles Boivin était maître charpentier à Québec en 1668.

Guillaume Boivin rendit de grands services aux Jésuites. Il en est très souvent question dans le *Journal des Jésuites*.

Martin Boutet est le célèbre professeur ès-mathématiques dont Mgr Amédée Gosselin a raconté l'histoire dans *L'Instruction sous le régime français*.

Jacques Louvier, Jacques Aubry, Charles Panie, Charles Bousquet et. . .Poisson ne laissèrent pas de trace ici, croyons-nous, quoiqu'ils soient mentionnés dans le *Journal des Jésuites*.

Thomas Pageot, originaire de Saint-Aignan, évêché du Mans, épousa en 1675 Catherine Roy, eut plusieurs enfants et décéda à Charlesbourg le 14 mars 1706.

Pierre Girard épousa, vers 1670, Suzanne Lavoie et eut une nombreuse famille.

François Du Moussart, originaire de Ennelat, proche de Clermont, en Auvergne, arriva ici comme tambour d'une des compagnies du régiment de Carignan. Il fut donné aux Jésuites par son capitaine, le sieur La Tour, parce qu'il était excellent musicien et qu'il voulait étudier.

(3) Madame de la Peltrie, née Madeleine de Chauvigny ou Chavigny, l'admirable fondatrice du couvent des Ursulines de Québec, décéda le 16 novembre 1671.

La Mère Marie de l'Incarnation, née Marie Guyart, était originaire de Tours. Elle décéda à Québec le 30 avril 1672.

La Mère de Sainte-Claire, née Anne Le Bugle, arriva à Québec le 7 juillet 1640. Elle décéda le 15 novembre 1677.

La Mère de Saint-Athanase, née Marguerite de Flécelles, arriva ici en même temps que la Mère de Sainte-Claire. Elle devint supérieure des Ursulines en 1645 et décéda le 3 juin 1695.

La Mère de Sainte-Croix, née Cécile Richer, fut une des compagnes de la Mère Marie de l'Incarnation. Elle décéda le 15 septembre 1687.

La Mère de Notre-Dame, née Marie-Anne Le Boue, arriva à Québec en 1644 et décéda le 25 septembre 1680.

La Mère de Saint-André, née Marie de Villiers, décéda le 25 octobre 1683.

La Mère de Saint-Dominique, née Philippe Gertrude de Boulogne, était la sœur de la pieuse madame d'Ailleboust. Elle entra au noviciat des Ursulines le 2 décembre 1648 et décéda le 20 août 1667.

La Mère de Saint-Ignace, née Charlotte Barré, fut la première professe ursuline à Québec. Elle fit profession le 21 novembre 1648, en présence du Père Lalemant. Décédée le 22 juin 1701.

La Mère Marie de Saint-Joseph, née Marie-Geneviève Bourdon, était la fille de Jean Bourdon. Elle prit l'habit religieux à quatorze ans, et décéda le 15 décembre 1700.

La Mère de Sainte-Agnès, née Anne Bourdon, était la sœur de la précédente. Elle décéda le 4 novembre 1711.

La Mère de Saint-Augustin, née Marie Boutet, était originaire de Xaintes. Elle était entrée au noviciat des Ursulines le 15 septembre 1658.

La Mère de Saint-François, née Jeanne Bourdon, était la sœur des Mères Marie de Saint-Joseph et de Sainte-Agnès.

Angélique Poisson, fille de Jean Poisson, arquebusier, originaire de Mortagne, au Perche, qui devint seigneur de Gentilly. Elle était née en janvier 1651 et fut baptisée à Sillery le 18 octobre 1653. Elle devint religieuse ursuline sous le nom de Saint-Jean l'Evangéliste et décéda le 17 avril 1732.

La Sœur de Sainte-Ursule, née Catherine Lezeau, fut la première sœur converse canadienne aux Ursulines de Québec. Elle décéda le 27 octobre 1684.

Marie-Anne Juchereau de Saint-Denys, fille de Nicolas Juchereau de Saint-Denys et de Marie-Thérèse Giffard, devint, en 1669, la femme de François Pollet de la Combe Pocatière, puis, en 1683, de François-Madeleine-Fortuné Ruette d'Auteuil.

Jeanne Couillard de Lespinay, fille de Louis Couillard de Lespinay et de Geneviève Després, devint la femme, en 1668, de Paul Dupuy.

Marie-Madeleine et Anne-Catherine de Lauzon étaient filles de Jean de Lauzon, grand senéchal de la Nouvelle-France. Marie-Made-

leine fut ursuline sous le nom de Mère Saint-Charles. Anne-Catherine décéda au pensionnat des Ursulines le 10 novembre 1672.

Marie-Marguerite Pinguet, fille de Noël Pinguet et de Marie-Madeleine Dupont. Elle avait été baptisée à Québec le 5 août 1653 sous les prénoms de Marie-Madeleine, et devint religieuse ursuline sous le nom de Mère de l'Assomption. Décédée le 1er octobre 1721.

Mathurine Bélanger, fille de François Bélanger et de Marie Guyon, se maria à Jean Maheu, puis à Antoine De Serre et ensuite à François Grégoire.

Barbe Fortin était la fille de Julien Fortin dit Bellefontaine et de Geneviève Gamache dit Lamarre. Elle devint la femme de Pierre Gagnon puis de Pierre Lessard.

Marie-Jeanne Moral de Saint-Quentin, fille de Quentin Moral de Saint-Quentin et de Marie Marguerie, devint la femme de Jacques Maugras.

Catherine-Augustine Bissot, Claire-Françoise Bissot et Marie Bissot étaient les filles de François Bissot de la Rivière et de Marie Couillard. Catherine-Augustine fut la femme de Etienne Charest, Claire-Françoise devint la femme de Louis Jolliet, et Marie de Claude Porlier puis de Jacques Gourdeau de Beaulieu.

Marie-Ursule Boucher, fille de Pierre Boucher de Grosbois et de Jeanne Crevier. Elle devint la femme de René Gaultier de Varennes

et fut la mère du célèbre Gaultier de la Vérendrye.

Marie Perrot, fille de Jacques Perrot dit Vildaigre et de Michelle Le Flot, devint la femme de François Jarret de Verchères. Elle fut la mère de Madeleine de Verchères.

Anne Goupil, fille de Nicolas Goupil dit Laviolette et de Marie Pelletier. Elle se maria trois fois, d'abord à Pierre Brebant-Lamotte, puis à Aimé Lecompte et enfin à Simon Mongeneau.

Marie-Louise Lemaistre, fille de François Lemaistre Lamorille et de Judith Rigaud. Elle devint la femme de Jacques Passard.

Marie Lagarenne, fille de Bertrand Chesnay dit la Garenne, sieur de Lothainville, et de Marie-Madeleine Bélanger. Elle devint la femme de Joseph Petit.

Marie-Madeleine Desmoulins était probablement fille de Jacques Desmoulins et de Hélène Bonneau.

Marie-Madeleine Boissel, fille de Jacques Boissel et de Marie Eripert, décéda à Québec le 7 septembre 1674.

Sébastienne Loignon, probablement fille de Pierre Loignon et de Françoise Roussin, mariés à Québec le 8 octobre 1652.

Marie Gloria, fille de Jean Gloria et de Marie Bourdon, se maria à Jean Toupin.

Pierre Mouret ou Mourier était originaire de Saint-Jean de Channemet, évêché d'An-

goulême. Il se maria à Québec le 26 avril 1677 avec Suzanne Le Vallet.

(4) La Mère de Saint-Bonaventure de Jésus, née Marie Lefortier (Forestier), arrivée à Québec le 1er août 1639, à l'âge de 22 ans. Elle décéda le 25 mai 1698, après 74 ans de profession.

La Mère Agnès de Saint-Paul, née Jeanne Thomas, arrivée à Québec le 19 août 1648. Elle décéda le 4 juillet 1690.

La Mère de Saint-Bernard, née Anne Lecontre, arrivée à Québec le 1er août 1639. Elle décéda le 5 août 1679.

La Mère de Sainte-Agnès, née Catherine Lecontre, arrivée à Québec le 29 juin 1657. Elle décéda le 6 novembre 1687, à l'âge de 63 ans.

La Mère de Saint-Joachim, née Marie Deschamps, arrivée à Québec le 15 août 1643. Elle décéda le 1er mai 1690.

La Mère de Saint-Joseph, née Catherine Veronneau (Vironceau), arrivée à Québec le 8 juillet 1640. Elle décéda le 29 août 1687.

La Mère de la Nativité, née Marie-Renée Boulée (ou Boulic), arrivée à Québec le 14 juillet 1654, décéda le 13 février 1677.

La Mère de la Conception, née Marie Trouin, arrivée à Québec le 29 juin 1657, décéda le 14 novembre 1687.

La Mère de Sainte-Augustin, née Marie-Catherine Joseph Simon de Longpré, décéda le

8 mai 1668. C'est la célèbre Mère Catherine de Saint-Augustin.

La Mère de Saint-Jean, née Marguerite Bourdon, fille de Jean Bourdon, entra en religion le 23 janvier 1657. Elle décéda le 11 octobre 1706.

La Mère Marie de la Visitation, née Antoinette Du Tartre, originaire de Bourges, entra en religion le 23 octobre 1657. Elle décéda le 26 décembre 1713.

La Mère Augustine de Saint-Michel, née Marie-Madeleine Lepoutrel, entra en religion le 27 avril 1658. Elle décéda le 6 janvier 1680.

La Mère de Saint-Ignace, née Jeanne-Françoise Juchereau, entra en religion le 25 mars 1664. Elle décéda le 14 janvier 1723. C'est la célèbre Mère Juchereau de Saint-Ignace.

Catherine Lechevalier, dite de la Passion, décéda le 20 octobre 1705.

Clémence Du Hamel, dite Marie de l'Incarnation, décéda le 18 mars 1683.

Marguerite Fiquet, dite Joseph de Sainte-Marie, décéda le 2 septembre 1709.

Jeanne Poisson dite Françoise de la Présentation, fille de Jean Poisson, seigneur de Gentilly, avait fait profession le 4 mai 1662, entre les mains de Mgr de Laval. Ce fut la première profession présidée par le prélat au Canada.

Marie-Joseph de Lauzon Charny était la fille unique de M. de Lauzon-Charny, qui s'était fait recevoir prêtre après la mort de sa femme. Elle entra d'abord à l'Hôtel-Dieu de Québec pour devenir religieuse, mais, en 1671, son père la conduisit à La Rochelle où elle devint Hospitalière.

Marie-Louise Juchereau, fille de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard, devint l'épouse de Charles Aubert de la Chesnaye, ligieuse hospitalière au couvent de La Rochelle. Elle fut supérieure de sa communauté pendant plusieurs années.

Marguerite-Renée Denys, fille de Pierre Denys de la Ronde et de Catherine Leneuf, se maria à Thomas de la Nouguère ou Lanaudière puis à Jacques-Alexis Fleury Deschambault. Elle décéda à Québec le 3 février 1722.

Jacques de La Métairie, de domestique de l'Hôtel-Dieu, devint notaire. Il suivit Cavelier de La Salle au fort de Frontenac puis à la

veuf de Catherine-Gertrude Couillard. Elle décéda à La Rochelle le 7 mars 1679.

Louise Bissot, fille de François Bissot de la Rivière et de Marie Couillard, devint la femme de Séraphin Margane de Lavaltrie, officier de Carignan et premier seigneur de Lavaltrie. Elle décéda à Montréal le 1er mars 1733. Elle avait eu une nombreuse famille.

Charlotte-Madeleine Juchereau devint re-

Louisiane. Jacques de La Métairie était encore au fort Saint-Louis des Illinois en 1694.

Denis Dieudonné ne dût pas faire un long séjour ici. Nous ne trouvons aucune trace de lui après 1666.

Jean Guitard fut inhumé à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans le 27 février 1690.

Jean Carrier, originaire de Saint-Georges, évêché de Coutances, fut le premier ancêtre canadien des nombreuses familles Carrier de Lévis et de la rive sud.

Jean Gaulin retourna probablement en France. Les Gaulin canadiens semblent descendre de François Gaulin, originaire de Saint-Martin du Viel, au Perche, marié à Québec, le 25 septembre 1657, et de Pierre Gaulin marié au Château-Richer, le 21 avril 1664.

Nicolas Botrel. Voici un beau nom qui ne s'est pas perpétué dans la Nouvelle-France, malheureusement.

Michel Riffaud, fils de Michel Riffaud et de Jeanne Martin, de Notre-Dame de Chartres, au Poitou, se maria peu après 1666 avec François Leclerc.

Marc Tessier, originaire de Saint-Ermin, évêché de Luçon, en Picardie, épousa, le 26 novembre 1668, Jacqueline Ledoux, veuve de Jacques Grimot. Il se remaria, en 1691, à Marie Cartignier, puis à Anne Lainé, veuve de René Bisson.

(5) Louis Rouer de Villeray, originaire de Notre-Dame-en-Grève, ville d'Ambroise, évêché de Tours, arriva dans la Nouvelle-France vers 1655. Il joua un beau rôle ici. A consulter sur lui *Louis Rouer de Villeray, conseiller au Conseil Souverain,* de Pierre-Georges Roy.

Nicolas Langlois était fils de Charles Langlois et de Marie Cordier, de Saint-Pierre, évêché de Rouen. Il épousa Elisabeth Cretel et eut une nombreuse famille. Il décéda à la Pointe-aux-Trembles le 13 octobre 1721.

(6) Jean Juchereau de la Ferté était le fils aîné de Jean Juchereau de Maur. Il fut conseiller au Conseil Souverain. Il fut le père du célèbre Frère Juchereau et de la non moins célèbre Mère Juchereau de Saint-Ignace. A consulter sur Jean Juchereau de la Ferté, la *Famille Juchereau Duchesnay* de Pierre-Georges Roy.

(7) Charles Le Gardeur de Tilly fut membre du Conseil Souverain et décéda le 10 novembre 1695. De son mariage avec Geneviève Juchereau de Maur, il avait eu quinze enfants.

Jean Bray appartenait-il à la famille Bray assez répandue aujourd'hui dans la région de Montréal? Impossible de l'établir.

Jean Duval, originaire de Saint-Jacques-du-Mont, évêché de Rouen, se maria à Québec,

le 24 octobre 1678, et fut tué par les Iroquois à Laprairie en décembre 1690.

Jean Denis se maria vers 1671 à Geneviève Billot.

Gilles Cadieu était-il allié à Charles Cadieu de Courville qu'on voit établi à Beauport vers le même temps?

(8) Mathieu Damours de Chauffours était fils d'un conseiller au Châtelet de Paris et vint s'établir dans la Nouvelle-France en 1651. Il eut plusieurs fils qui perpétuèrent sa famille sous les noms de Damours, Damours de Chauffours, Damours de Freneuse, Damours de Louvière, Damours de Courberon, Damours de Clignancour, Damours de Plaine, Damours de la Morendière, etc. A consulter sur lui le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXXII, p. 385.

André Parmentier ne resta pas ici.

Pierre Lonnac ne s'établit pas, non plus, dans la Nouvelle-France.

(9) Louis-Théandre Chartier de Lotbinière fut le premier ancêtre canadien de l'importante famille Chartier de Lotbinière.

(10) Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu vint ici en 1651. Il fut secrétaire du gouverneur de Lauzon puis notaire et premier greffier du Conseil Souverain. Il décéda à Québec le 22 mai 1697.

Pierre Nault est-il le Pierre Nau dit Labrie qui se marie à Québec dans l'été de 1692?

Nous voyons aussi un Jean Nau dit Saint-Crespin à Québec dès 1661.

Jean Lavallée dit Petit-Jean épousa Marguerite Dusson.

Pierre Odieure ne se perpétua pas dans la Nouvelle-France.

Martin Bouffard était de Rouen. Il était venu ici avec son frère Jacques Bouffard qui perpétua le nom.

(11) Madame d'Ailleboust, née Barbe de Boulogne, est bien connue dans notre histoire. Elle décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 7 juin 1685.

Aimée Chastel était venue de France, en 1658, avec la Sœur Bourgeois. Elle s'attacha au service de madame d'Ailleboust, qui lui laissa une rente viagère suffisante pour assurer la tranquillité de ses vieux jours. Aimée Chastel décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1695.

Pasquier Hubert. Aucun renseignement sur ce Pasquier Hubert. Nous ignorons s'il fit souche ici.

(12) Marie Favery, veuve de Pierre Le Gardeur de Repentigny, décéda le 30 septembre 1675. C'est à cette pieuse veuve qu'on doit l'établissement de la Confrérie du Saint-Rosaire à Québec.

Michel Lamarre était-il le fils de Mathurin Chabot dit Lamarre et de Marie Mésangé? Dans ce cas, il n'aurait pu avoir l'âge de 27 ans

que lui donne le recensement. Mgr Tanguay mentionne deux Lamarre dans la Nouvelle-France avant 1666.

(13) Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny et Marguerite Nicolet eurent une nombreuse famille. La plupart de leurs fils se distinguèrent dans l'armée et leurs filles firent de belles alliances.

Nous voyons deux ou trois Pierre Martin à Québec en 1666. Celui qui nous intéresse doit être Pierre Martin, originaire de Messe, évêché de Poitiers; qui se maria au Château-Richer, le 6 octobre 1670, à Marie Huot, et qui décéda le 6 décembre 1702.

Le *Journal des Jésuites* parle d'un Pierre Tourmente mais nous ne voyons pas mention de François Tourment après 1670.

(14) Mille-Claude Le Barroys, agent de la Compagnie des Indes Occidentales, était alors en France. Nous croyons qu'il ne revint pas à Québec.

Jacques Doublet dit Delisle, originaire de Coignac, évêché de Xaintes, épousa, le 22 janvier 1667, Marie Bremaille, veuve de Michel Langlois. Il ne paraît pas être resté au pays.

Jacques Riffort. Aucun renseignement sur lui.

Georges Bert retourna en France.

(15) Nicolas Dupont de Neuville devint membre du Conseil Souverain et décéda à Québec le 26 avril 1716. Consulter sur lui le *Bulle-*

tin des Recherches Historiques, vol. XXXIII, p. 129.

Pierre Buguier. Aucune mention de ce Buguier après 1666.

François Gros Matre. Même remarque que pour le précédent.

(16) Robert Mosion dit Lamouche était originaire d'Ains, évêché de Poitiers. Il décéda à Québec le 24 novembre 1718.

(17) M. Duplessis-Guillemot se noya en novembre 1651. Sa veuve prénommée ici Henriette portait, d'après Mgr Tanguay, le prénom de Etiennette.

(18) Charles Bazire, receveur des droits et domaines du roi, était un des citoyens importants de Québec. Il décéda le 15 décembre 1677. Sa veuve se remaria avec François Provost puis avec le marquis d'Aloigny de la Grois.

(19) Le maître chirurgien Jean Madry est bien connu. Il se noya trois ans plus tard, en se rendant aux Trois-Rivières. Son corps fut retrouvé et inhumé au cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec. Madry fut le premier échevin de la ville de Québec.

Mgr Tanguay mentionne deux Dubois avant 1666 mais ni l'un ni l'autre n'avaient le prénom Charles.

Charles Bélanger ou Bellanger dût retourner rejoindre sa femme en France car nous perdons sa trace après 1666.

(20) Jacques Loyer de la Tour, qui fut d'abord sergent au fort de Québec, était originaire de La Flèche, en Anjou. Il décéda le 3 juillet 1669.

Charles Martin dit Montpellier était le fils d'Antoine Martin dit Montpellier et de Denise Sevestre.

Guillaume dit Lalemant ne fit pas souche ici. Isaac Lalemant avait été inhumé à l'Hôtel-Dieu de Québec le 30 août 1658.

(21) Pierre Denys de la Ronde était le fils de Simon Denys de la Trinité, originaire de Saint-Vincent de Tours. Il fut le père du célèbre Père Récollet Joseph. Pierre Denys de la Ronde décéda à Québec le 6 juin 1708, et fut inhumé dans l'église des Récollets.

François Savin n'est-il pas plutôt François Sauvin dit Larose qui se marie à Québec, le 13 octobre 1670, avec Marie Bary?

Jacques dit Laverdure est peut-être le Laverdure sans prénom inhumé à Québec le 24 août 1699.

(22) Claude Charron de la Barre fut un marchand important de Québec. Il fut le père du Frère Charron de la Barre qui fonda un ordre de Frères enseignants à Montréal.

Gabriel Dumas eut une fille qui décéda aux Trois-Rivières le 7 juillet 1724.

François Dumas devint interprète des Iroquois. Il eut une nombreuse famille.

René Pelletier épousa, croyons-nous, en décembre 1679, Marie Auvray, veuve de Jean Hamel. Ce Pelletier était originaire de La Rochelle.

(23) Marguerite Couillard, veuve de Nicolas Macard, était la fille de Guillaume Couillard. Elle décéda le 20 avril 1705.

(24) Jean Maheu était le fils aîné de Jacques Maheu, originaire du Perche.

Jacques Jore n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.

Barbe Hallé, dont il est question dans les *Relations des Jésuites,* devint l'épouse, en 1670, de Jean Carrier, dont il est parlé plus haut.

(25) Jean Lemire fut l'ancêtre des Lemire de la Baie-du-Febvre.

Pierre Yvelin, originaire de Bois-Guillaume, évêché de Rouen. Il se maria, en 1673, avec Marie-Anne Duchemin.

Jacques Gaultier épousa Elisabeth-Ursule de Nevers et eut plusieurs enfants.

(26) Guillemette-Marie Hébert, veuve de Guillaume Couillard, décéda le 20 octobre 1684.

Jacques Auband. Aucune mention.

Laurent Levasseur était le fils de Jean Levasseur, originaire de Rouen. Il devint excellent sculpteur.

Jean Bernard se maria la même année avec Marie De Bure.

(27) Antoine Brassard fut le premier ancêtre de la famille bien connue Brassard Deschenaux.

(28) Barthélemy Gaudin décéda à la Pointe-aux-Trembles le 19 mars 1697. Nous ignorons si sa famille s'est perpétuée.

(29) Denis Derome dit Descarreaux, originaire de l'évêché d'Auxerre. Ancêtre d'une famille nombreuse.

Pierre Boubier n'est pas mentionné par Mgr Tanguay. Il n'a pas dû faire souche ici.

(30) Michel Fillion, notaire royal, originaire de Saint-Germain l'Auxerrois. Consulter sur lui l'*Histoire du notariat* de J.-Edmond Roy.

Urbain Douesmont n'est pas mentionné par Mgr Tanguay.

Elie Voisin était originaire de Saint-Germain-en-Laye, évêché de Paris. Il épousa, le 15 octobre 1688, Madeleine Larcher.

Mathurin Lelièvre s'établit plus tard à Lachine. Il y épousa Marguerite Jasselin et décéda d'hydropisie le 28 décembre 1683.

Etienne-Jean Pezart était-il de la même famille que le premier seigneur de Champlain, Etienne Pezard de la Touche, originaire de Blois?

(31) Charles Amiot était le fils de Philippe Amiot et de Anne Convent. C'est sa veuve qui reçut la concession du fief de Vincelotte.

(32) Pierre Normand dit la Brière, originaire de Saint-Martin de Belesme, évêché de Chartres, devint un citoyen important de Québec.

(33) Denis Guyon était le fils de Jean Guyon, un des premiers habitants de Beauport, qui fut amené ici par Robert Giffard.

Mathurin Girard n'est pas mentionné par Mgr Tanguay qui, pourtant, donne les noms de plusieurs Girard établis ici avant 1666.

(34) Eustache Lambert, marchand bourgeois, décéda à Québec le 6 juillet 1673. Son fils, Eustache Lambert Dumont, marié à l'excentrique Sophia Vanneck, périt dans le naufrage du *Saint-François-Xavier* en 1691.

Thomas Lefebvre apprit le métier de tonnelier et eut une nombreuse famille de son mariage avec Geneviève Pelletier, veuve de Vincent Verdon.

Pierre et André Bergereau devaient être le père et le fils. André fut probablement cet André Bergeron qui devint un des premiers colons de Saint-Nicolas.

Gabriel Boyferon n'a pas dû faire souche. Nous n'avons rencontré son nom nulle part après 1666.

André Robidou dit l'Espagnol, originaire de Galice, évêché de Burgos, en Espagne, est l'ancêtre de la famille Robidoux répandue aujourd'hui dans la région de Montréal.

(35) Toussaint Toupin devint par son mariage avec Marguerite Boucher le beau-frère de Pierre Boucher de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières. Il décéda au Château-Richer le 10 août 1676.

(36) Jean Poitras, originaire de Cugan, ville de Clisson, évêché de Nantes, en Bretagne, eut vingt-six enfants de son mariage avec Marie-Xainte Vivier.

(37) Jacques Grimaur est, d'après Mgr Tanguay, Jacques Grimot, originaire de Champigny, évêché de Poitiers.

(38) Jacques Ratté était originaire de Laleu, évêché de La Rochelle. Il décéda à Saint-Laurent de l'île d'Orléans le 10 avril 1699.

(39) Jean de Lespinasse fut greffier au greffe et tabellionnage de Québec puis notaire. On peut consulter sur lui l'*Histoire du notariat* de J.-Edmond Roy.

(40) Bertrand Chesnay de La Garenne, originaire de Saint-Brieuc, en Bretagne, décéda le 16 janvier 1683. Il est parfois qualifié de sieur de Lothainville. Il fut, en effet, propriétaire du fief de Lothainville.

Robert Tourneroche, originaire de Notre-Dame de Caudebec, évêché de Rouen, décéda à Beaumont le 23 mai 1722.

Anne Gaigneur devait être de la famille de Jean Gaigneur ou Le Gagneur dit Laframboise.

(41) Jeanne Duguay n'était veuve que depuis quelques semaines lors du recensement de 1666. Antoine Le Boësme était mort le 23 avril 1666.

(42) Nicolas Marsollet vint à Québec avec Champlain en 1613. Agé de douze ou trei-

ze ans, il apprit les langues sauvages et devint interprète. Lors du siège de Québec par les Kirk, sa conduite fut plutôt louche. Il racheta ce manquement par toute une vie d'honnêteté. Il décéda à Québec le 15 mai 1677.

Jean Belleville s'établit-il à Québec? Il y eut ici plusieurs Belleville mais beaucoup plus tard.

(43) Jacques Hédouin dit Laforge était originaire de Rouen. Il décéda le 23 août 1705. Le recensement le qualifie de taillandier. Il était plutôt tailleur.

(44) Louis Fontaine, originaire de Dieppe, qui décéda le 20 février 1681, n'eut pas moins de dix-sept enfants dont trois du même coup.

Nicolas Fournier était né à Saint-Etienne de Maran, évêché de La Rochelle. Il décéda à Charlesbourg le 1er novembre 1687. Sa veuve, Marie Hubert, se remaria avec Jean Gachet.

(45) Gabriel Lemieux était originaire de Saint-Michel de Rouen. Il ne faut pas le confondre avec Guillaume Lemieux, originaire de Beauport, évêché de Paris, ancêtre de la nombreuse famille Lemieux établie dans les environs de Montréal.

(46) Louis Couillard de Lespinay, encore un fils de Guillaume Couillard.

Pierre Cretel décéda à L'Islet le 23 décembre 1681. Il ne semble pas s'être marié.

(47) Charles Roger des Colombiers fut un des bienfaiteurs des Récollets. Il fut inhumé dans leur église le 6 mai 1681.

Louis Colombe, originaire de Neufbourg, évêché d'Evreux, s'établit à l'île d'Orléans, où il épousa Jeanne-Marguerite Boucault.

Michel Guenet semble être retourné en France. Nous le voyons mentionné nulle part après 1666.

(48) Jean Lemelin dit Tourangeau, originaire de Chartres, en Beauce. Il eut une nombreuse famille de son mariage avec Marguerite Brassard.

(49) François Blanchard venait de Saint-Servan, évêché de Saint-Malo. Il n'eut pas d'enfants.

(50) Pierre Soumande né à Saint-Antoine de Moriac, en Gascogne, fut le premier ancêtre canadien de l'importante famille Soumande.

N'est-il pas plutôt question ici de Mathurin Grégoire qui épousa un peu plus tard Françoise Loiseau?

Mathieu Lauvendin n'est pas mentionné par Mgr Tanguay.

Mathurin Coisset retourna probablement en France.

(51) Jean Levasseur dit Lavigne était originaire de Bois-Guillaume, de Rouen. Il décéda le 31 août 1686. Le Conseil Souverain siégea quelques fois dans sa maison.

François Thibault ne s'établit pas ici. Il y a eu plusieurs souches de Thibault au Canada.

(52) Pierre Biron se maria à Barbe Martin puis à Jeanne Poireau.

Pierre Legrand épousa Marie Migneron. Il en eut un fils qui naquit à la Pointe-aux-Trembles.

(53) Pierre Niel originaire de la ville de Saint-Maximin, en Provence. Il décéda à Québec le 4 novembre 1700.

Louis Guibaut né à Saint-Barthélemy de La Rochelle du mariage de François Guibaut et de Marie Pignon. Il épousa Louise Senécal, en 1667.

Pierre Garant, originaire de Saint-Los de Saint-Martin, évêché de Soissons. Il épousa Catherine Veuillot.

(54) Nicolas de Boissy était peut-être le fils de Jacques Boissy ou Boissel établi à Québec dès 1640.

Il y a eu, croyons-nous, trois souches de Gervais au Canada. Celui-ci semble leur être étranger.

(55) François Bissot de la Rivière était originaire de Pont-Audemer, ville de l'ancienne Normandie. On peut consulter sur cet important personnage l'ouvrage de J.-Edmond Roy, *François Bissot, sieur de la Rivière.*

Léonard Meusnier et Jacques Meusnier, probablement frères, durent s'établir dans la seigneurie de Lauzon. Nous voyons des famil-

les Meusnier ou Meunier à Lauzon un peu plus tard.

Lanfillé étant un surnom, il nous est impossible de retracer Martin Lanfillé.

Nous voyons un Jean Léger à Québec un peu plus tard, mais il ne doit avoir aucune relation avec celui-ci.

Néant sur Marguerite Lucas.

(56) Michel Guyon du Rouvray était le fils de Jean Guyon inhumé à Québec le 3 mai 1663.

(57) Marie Bourdon, veuve de Jean Gloria. Celui-ci était décédé le 15 octobre 1665. Sa veuve se remaria quatre ans plus tard à Toussaint Toupin.

Jacques Levasseur était probablement le frère de l'huissier Pierre Levasseur, établi à Québec dès avant 1655.

(58) Charles Aubert de la Chesnaye fut le plus entreprenant et le plus riche négociant de la Nouvelle-France. On peut consulter sur lui l'étude de Ignotus dans la *Presse,* de Montréal, des 21, 28 octobre et 4, 11 et 18 novembre 1899.

Pierre Pourtet. Rien sur lui.

Adrien Isabel originaire de Reux, évêché de Lizieux. Il épousa le 10 octobre 1669 Catherine Poitevin, et décéda à l'île d'Orléans le 7 janvier 1676.

Pierre Audiger. Rien sur lui.

Jean Frotté. Rien sur lui.

Nicolas Groffée. Rien sur lu..

(59) Jeanne Richer, veuve Jean Bonnard (ou Bonneau, d'après Tanguay). Il était mort à Québec le 31 août 1656.

(60) Anne Convent, veuve Jacques Maheu. Elle avait été mariée en premières noces à Philippe Amiot, premier ancêtre canadien de la famille de ce nom.

Robert Marinet. Rien sur lui.

(61) Jacques Sevestre était célibataire. Il décéda le 12 juin 1685.

François Hurault originaire de Sainte-Catherine, évêché d'Orléans. Il épousa, le 29 octobre 1667, Marguerite Languille.

(62) Guillaume Feniou, originaire de Saint-Sauveur, évêché de La Rochelle.

Sébastien Nolet né au bourg de Sainte-Pessine, évêché de Luçon. Il s'établit à Beaumont où il décéda le 16 avril 1708.

(63) Charles Pallatin dit Lapointe, originaire de Saint-Martin de Paris, décéda à Charlesbourg le 11 février 1704.

(64) François Blondeau, originaire de Nantelle, évêché de Saumur. Il s'établit à Charlesbourg. Il fut le premier ancêtre canadien des nombreuses familles Blondeau des environs de Québec.

(65) Etienne Rageot dit le Lionnais était originaire de Saint-Cyr en Forais. Il se noya à Québec en novembre 1688.

(66) Jacques de la Raue ou de Larue venait de Saint-Rémi de Dieppe.

(67) Noël Jérémie de la Montagne. Originaire de Mareuille-sur-Oge en Champagne. On peut consulter sur lui le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXX, p. 66.

(68) Louis Lefebvre dit Battanville, originaire de Saint-Maclou, Rouen. Il était brasseur.

(69) Mathieu Amiot de Villeneuve. On peut consulter sur lui le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXV, p. 321.

Antoine Ducos. Rien sur lui.

(70) Vincent Renault eut plusieurs enfants de son mariage avec Marie Martin.

Jacques Rozat. Rien sur.

(71) Vincent Poirier dit Bellepoire originaire de Saint-Nicolas-des-Champs, évêché de Paris.

(72) Pierre Pellerin dit Saint-Amand fut d'abord soldat de la garnison des Trois-Rivières. Il était originaire de Bruges, en Saintonge.

Philippe Gézin. Rien sur lui.

Didier Pérotte. Rien sur lui.

Benoit Presle. Rien sur lui.

(73) Simon Leduc était marié à Madeleine Lemoine.

(74) Thierry de Lestre dit le Vallon était originaire du Hainaut, de là son surnom de Vallon. Il décéda à Québec le 2 juillet 1684.

(75) Jean Amounet, Hamonnet ou Hamounet était fondeur de cloches. On peut consulter sur lui une étude de Mgr Amédée Gosselin dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* vol. XXVI, p. 334.

Etienne Blanchon dit Larose était originaire de Saint-Amable en Auvergne. Il épousa le 10 septembre 1666, Anne Convent, veuve de Jacques Maheu.

Gilles Du Tertre dit Lacasse, né à Saint-Sauveur de Bellesme, évêché de Séez, décéda non marié à Québec le 17 janvier 1682.

Jean Bourdon dit Romainville fut huissier au Conseil Souverain de 1663 à 1666. En 1667, il n'est plus question de lui. Etait-il retourné en France?

Etienne Landeron ou Landron de Coignan, évêché de Bazas, épousa le 10 octobre 1667, Elisabeth de Chavigny. Il décéda à Québec le 9 novembre 1702. Il était devenu un citoyen important de la capitale.

Nicolas Gonneau. Rien sur lui.

Mathurin Orieux. Rien sur lui.

Jean Montfort. Rien sur lui.

Pierre Bessonnet doit être le Pierre Bissonnet dont le mariage avec Mathurine Des Bordes, veuve de Pierre Guiberge, fut déclarée nul parce qu'il avait déjà une femme en France.

Pierre Mureau. Rien sur lui.

Pierre Duquet était né à Québec le 14 janvier 1643, du mariage de Denis Duquet et de Catherine Gautier. J.-Edmond Roy parle au long de ce notaire royal dans son *Histoire du notariat*.

François Billet. Rien sur lui.

(76) Guillaume Loyer de Chenevert était-il frère de Jacques Loyer de la Tour, sergent au fort de Québec en 1653?

Augustin Gondoin. Rien sur lui.

Michel Jeandron. Il y avait à Québec à peu près dans le même temps Pierre Jeanderon ou Gendron, maçon, et Guillaume Jeanderon ou Gendron.

Abraham Painturé. Rien sur lui.

Claude de la Sèvre ne serait-il pas plutôt Claude de la Serre, tailleur?

Antoine Gaillon. Rien sur lui.

Jacques Gaillon. Rien sur lui.

François Marsais. Rien sur lui.

Pierre Hudon dit Beaulieu était originaire de Notre-Dame de Chemillé, évêché d'Angers. Il se Maria en 1676 et décéda à la Rivière-Ouelle le 25 avril 1710.

Robert de la Marre. Rien sur lui.

François Guilbault. Rien sur lui.

René Gaultier dit Larose, originaire de la Bevière-sur-Dive, évêché de Poitiers. Il se maria à Saint-Jean de l'île d'Orléans et y mourut en 1687.

Pierre Fêvre. Rien sur lui.

François Ratté. Rien sur lui.

Louis Leparcq, originaire de Notre-Dame de Mansillé, évêché d'Angers. Il se maria, à Québec, le 6 janvier 1669, avec Nicole Flamand, originaire de Saint-Nicolas de Chauny, évêché d'Amiens.

Mellain Camuset. Rien sur lui.

Jacques Rousseau est probablement celui qui épousa Marguerite Guillebout, veuve d'Antoine Pouliot, un peu avant 1678.

Jean Hérisson. Rien sur lui.

Jean Fouin. Rien sur lui.

Mathurin Morisset est-il le Mathurin Morisset ou Maurisset qui se marie, à la Pointe-aux-Trembles, le 9 janvier 1690, avec Elisabeth Coquin dit Latourelle? Dans ce cas, il serait le premier ancêtre canadien des familles Morisset de la région de Québec.

LE BAPTEME DU CHEF GARAKONTIE A QUEBEC EN 1670

Sur la fin de juillet 1670, les délégués de plusieurs tribus iroquoises, algonquines, huronnes, etc, se rencontrèrent à Québec pour y faire régler par le gouverneur de Courcelles une grave question qui menaçait la paix entre les Iroquois et les Algonquins. Il y eut trois réunions importantes. Le principal orateur à

chacune de ces assemblées fut le célèbre Garakontié, chef des Iroquois d'Onnontagué. Il avait toujours été l'ami des Français et s'était fait instruire dans la religion catholique. Il n'avait pas, cependant, encore voulu recevoir le baptême.

Garakontié termina son dernier discours par une profession de foi qui plut à tous. Quant à la foi, dit-il, qu'Onontio désire tant voir se répandre partout, je la professe publiquement parmi ceux de ma nation, je n'adhère plus à aucune superstition, je renonce à la polygamie, à la vanité des songes et à toutes sortes de péchés.

Mgr de Laval, que les Jésuites des cantons iroquois tenaient depuis longtemps au courant des bonnes dispositions du chef Garakontié, jugea qu'il ne devait pas le laisser retourner dans son pays sans lui administrer le baptême.

Le chef iroquois, pressenti, accepta avec plaisir de recevoir l'eau régénératrice.

La cérémonie eut lieu dans la cathédrale de Québec en août 1670. Mgr de Laval voulut bien conférer lui-même de ses propres mains les sacrements de baptême et de confirmation à Garakontié. Le gouverneur de Courcelles s'offrit pour être le parrain et choisit comme marraine mademoiselle Bouteroue, fille de l'intendant Bouteroue.

Le concours de peuple qui assistait à la cérémonie ne pouvait être plus grand et Gara-

kontié eut le contentement de voir autour de lui les chefs de presque toutes les nations qui habitaient la Nouvelle-France: Hurons, Algonquins, Outaouais, Mahingans, Agniers, Onneyouts, Onnontagués, Tsonnontouans, Etionnontates, etc., etc.

Garakontié, sous le rapport de la politesse et des bonnes manières, aurait pu en remontrer à bien des Français. Après la cérémonie, il remercia Mgr de Laval de lui avoir ouvert par les deux sacrements qu'il venait de lui conférer, la porte de l'église et du paradis, et il lui témoigna sa résolution de vivre désormais en bon chrétien. Il se rendit ensuite au château Saint-Louis pour remercier M. de Courcelles de l'honneur qu'il venait de lui faire en lui donnant son nom sur les fonts du baptême.

M. de Courcelles, qui tenait à lui être agréable, le reçut comme un prince. A son entrée dans l'enceinte du château, il fut salué par la décharge de tous les canons du fort et de toute la mousqueterie des soldats qui étaient disposés en haie pour le recevoir.

La fête se termina par un magnifique festin préparé par les soins du gouverneur où Garakontié régala tous les délégués sauvages réunis à Québec.

Les festins sauvages ressemblaient aux dîners français en ce sens que les discours n'y manquaient pas. Un orateur huron parla de Garakontié dans les termes suivants: Nous

voici tous assemblés au festin. C'est Daniel qui nous y traite. Daniel est celui que nous avons connu jusqu'ici sous le nom de Garakontié. Il nous convie à son festin pour nous assurer à prendre à témoin qu'il a embrassé la foi chrétienne et qu'il n'est pas un enfant pour s'en dédire: il en fera profession solennelle devant tous ceux de sa nation lorsqu'il sera retourné chez lui et vous n'entendrez jamais dire que Daniel ait manqué de parole en ce qu'il vient de promettre en son baptême.

Le chef huron ne se trompait pas. Garakontié fut jusqu'à sa mort un chrétien exemplaire.

Le brave Garakontié décéda au milieu des siens, à Onnontagué, en 1678. Il avait demandé à être enterré à la française c'est-à-dire dans une tombe, et il avait également prié les Jésuites de dresser une croix près de son tombeau afin que ses compatriotes n'oublient pas qu'il avait été chrétien.

Le Père de Lamberville, missionnaire à Onnontagué lors de la mort de Garakontié, écrivait à son supérieur à Québec, le Père Dablon:

" Je fais savoir à Votre Révérence la mort de notre cher hôte, de l'ancien et constant ami des Français, Daniel Garakontié, que nous avons mis en terre avec bien des larmes.

" On sait les obligations que toute la colonie avait à Garakontié. Il a tiré du milieu des

feux des Iroquois plus de vingt-six Français qu'il a rachetés et qu'il a nourris et entretenus dans sa cabane jusques à ce qu'il a pu nous les ramener lui-même, comme il a fait; il a sauvé la vie à plus de soixante autres Français par les avis secrets qu'il donnait des desseins qu'avaient les Iroquois de faire un massacre général de tous ceux qui étaient montés chez eux avec nos Pères pour les instruire, et comme la résolution était prise ils l'allaient exécuter si par ses conseils on ne se fut soustrait à la rage et à la perfidie de ces barbares. C'est le premier qui a porté ses compatriotes à faire la paix avec nous, qui est venu bien des fois pour cela en ambassade à Québec, qui l'a fait conclure et qui depuis ce temps-là nous l'a conservée, par son autorité et par ses conseils détournant toujours ailleurs les armes des Iroquois, en sorte que nous pouvons dire que si la guerre n'est pas recommencée avec les funestes et terribles effets qu'elle traîne avec soi nous lui en avons la principale obligation.

" Il n'a pas seulement été très considéré de ceux de sa nation dont il était comme la tête par le grand crédit qu'il s'était acquis, mais nos Français même en faisaient tant d'état qu'il a eu l'honneur de recevoir le baptême par les mains de Monseigneur notre évêque et d'être tenu sur les fonts par Monsieur de Courcelles, pour lors notre gouverneur. Depuis ce temps-là, il ne s'est point démenti; il a fait partout

profession publique d'être chrétien non seulement parmi ses compatriotes dont il combattait hautement les superstitions mais même parmi les Hollandais chez lesquels, quand il allait pour la traite, il n'avait point de honte de se déclarer catholique portant publiquement son chapelet pendu au col. Jusques-là qu'allant à la Nouvelle-Hollande, il allait prier Dieu à deux genoux au milieu du prêche lorsque ces hérétiques y étaient tous assemblés, et lorsque le ministre lui voulut dire de se retirer, il lui répondit tout haut: — Attendez, je n'ai pas encore achevé ma prière, vous faites bien voir que vous n'êtes pas chrétien car vous n'aimez pas la prière."

LES GARDE-MAGASINS DU ROI A QUEBEC

Le premier garde-magasin du Roi à Québec fut, croyons-nous, le sieur Gondoin.

Le 2 avril 1664, nous lisons dans les délibérations du Conseil Souverain:

"Le Conseil voyant la nécessité qu'il y a de choisir une personne pour avoir le soin des munitions de guerre du château St-Louis, et ayant appris que le sieur Gondouin en a eu jusques à présent le soin, a fait choix et nomination du dit sieur Gondouin pour faire les fonc-

tions de garde des magasins du dit château St-Louis, et lui a accordé la somme de cent livres de gages par an" (1).

En 1667, on voit que Nicolas Grisard, sieur Desormeaux, avait remplacé le nommé Gondoin comme garde-magasin du Roi à Québec (2).

Le 17 mai 1678, le Roi signait une ordonnance pour l'entretien d'un garde-magasin, d'un armurier et d'un canonnier à Québec. Le garde-magasin devait recevoir 50 livres par mois, l'armurier et le canonnier chacun 30 livres.

Le 31 mai 1680, Charles Catignon recevait une commission de garde-magasin au fort Saint-Louis à Québec. Catignon fut le premier garde-magasin de Québec nommé directement par le Roi. A ce titre sa commission a un certain intérêt. Elle disait:

" Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre a n're bien amé le Sr de Catignon, salut. Voulant pourvoir à la charge de garde magasin de nostre fort St. Louis en nostre pays de la nouvelle france qui est vacante à présent, nous avons estimé sur le bon et louable raport qui nous a esté fait de vostre fidélité, capacité, expérience au fait de la guerre ne

---

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, vol. 1er, p. 156.

(2) Mgr Tanguay, *A travers les registres*, p. 53.

pouvoir faire un meilleur choix que de vous pour estre garde de nostre dit magasin du fort Louis, à ces causes nous vous avons commis, ordonné, et estably, commettons, ordonnons, et establissons par ces présentes signées de nostre main garde de nostre d. magasin du fort St. Louis pour en lad. qualité prendre sous vostre garde, et par inventaire toutes les armes et munitions qui s'y trouvent, y recevoir toutes celles qui y seront apportées, en donner vos receus contenant leur quantité et qualité, tenir deux registres l'un d'entrée et l'autre de sortie des ds. armes, et munitions, et sur tout veiller soigneusement à leur conservation observant de n'en délivrer aucunes sans l'ordre du Sr comte de Frontenac, gouverneur, et lieutenant g'nal pour nous aud. pays, visé du Sr Duchesneau, intendant de justice, police, et finances aud. pays, à peine d'en répondre en vostre propre nom, et generallement faire toutes les fonctions des garde magasins aux gages que nous vous ordonnerons par nos Estats, de ce faire vous donnons pouvoir et mandement spécial par ces ds. présentes. Mandons à nos amez, et feaux coners. en nos conels, les Srs comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant g'nal pour nous aud. pays, et Duchesneau, intendant de justice, police et finances aud. pays, de vous reconnre. et faire reconnoistre en lad. qualité de garde magasin aud. fort St. Louis, et qu'à vous

en se faisant soit obey. Car tel est n're plaisir donné &a " (1).

Catignon eut une fâcheuse aventure en 1681. Il fut accusé et convaincu devant la Prévôté de Québec d'avoir " proféré plusieurs blasphêmes et jurements contre le saint nom et honneur de Dieu ", pendant qu'il jouait aux dés avec le sieur de Repentigny fils dans le logis de Pierre Nolan. Il fut condamné à aumôner 50 livres aux Pères Récollets, 50 livres aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, 50 livres aux pauvres du même hôpital et à payer 50 livres d'amende au Roi.

Catignon repassa en France au printemps de 1691.

C'est Martin Cheron qui remplaça Catignon comme garde-magasin.

Le 24 octobre 1694, l'intendant Bochart Champigny écrivait au ministre :

" Je vous ai rendu témoignage les dernières années de la bonne conduite et de l'application du sieur Cheron dans l'emploi de garde magasin à Québec, où je l'ai placé dès l'année 1691, au lieu du sieur Catignon, qui repassa en France, et vous ai prié, Monseigneur, de lui en accorder la commission. Permettez-moi de vous faire encore la même prière sur l'assurance que je vous donne qu'il s'acquitte bien de son devoir " (2).

---

(1) Archives du Canada.
(2) Archives de la province de Québec.

Le 6 novembre 1695, M. Bochart Champigny écrivait de nouveau au ministre :

" Il y a près de cinq ans que le sieur Cheron est garde-magasin de Québec, sans que la commission lui en ait été envoyée. Comme il travaille avec beaucoup d'exactitude et de fidélité, je vous prie, Monseigneur, de lui en accorder une et de la faire envoyer l'année prochaine " (1).

Ce ne fut que cinq ans plus tard, le 20 avril 1700, que Cheron obtint la commission de son emploi (2).

M. Cheron abandonna sa charge de garde-magasin à l'automne de 1705, pour se livrer au commerce. Nommé conseiller au Conseil Supérieur le 5 mai 1710, il décéda à Québec le 26 avril 1717.

Le successeur de M. Cheron fut Robert Desnoyers, ancien secrétaire du marquis de Denonville, et qui était établi au Canada depuis plusieurs années.

Le 19 octobre 1705, l'intendant Raudot écrivait au ministre :

" Le Sr Cheron m'ayant remis son emploi de garde-magasin de cette ville j'y ai mis aussi sous votre bon plaisir en sa place le Sr Desnoyers qui travaillait en qualité de secrétaire

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Cette commission est mentionnée dans l'inventaire des biens de M. Cheron dressé par le notaire Rivet le 8 juin 1717.

dans les affaires de la Compagnie. Les bons témoignages qu'on m'a rendus de la bonne conduite et l'honneur que madame la comtesse de Pontchartrain m'a fait de me le recommander me persuade que je n'ai pu faire un meilleur choix. Il vous demande, Monseigneur, votre agrément et vous supplie très humblement de vouloir bien envoyer une commission" (1).

En juin 1716, François Foucault était envoyé de France pour remplacer Robert Desnoyers comme garde-magasin à Québec. Il conserva cet emploi pendant plusieurs années. Le 18 avril 1733, M. Foucault était créé conseiller au Conseil Supérieur. A l'automne de 1740, M. Foucault qui exerçait son emploi de garde-magasin depuis près d'un quart de siècle, demandait à prendre sa retraite. Sa demande lui fut accordée au mois d'avril 1741. En récompense de ses bons services, M. Foucault reçut le titre et la charge d'écrivain principal de la marine. M. Foucault décéda à Québec le 19 juillet 1766.

Guillaume Estèbe remplaça M. Foucault comme garde-magasin. Le 14 novembre 1740, l'intendant Hocquart lui donnait la commission suivante:

" Estant nécessaire de pourvoir à la garde des magasins du Roy en cette ville à la place du sr Foucault que nous avons chargé du détail du Controlle de la Marine, de celuy des ouvra-

---

(1) Archives de la province de Québec.

ges de constructions et des autres travaux qui y ont raport, Nous sous le bon plaisir de Sa Majesté et jusqu'à ce qu'elle en ait ordonné avons commis et commettons le sr Estèbe pour faire les fonctions de garde-magasin à Québec. A l'effet de quoy yl se chargera de toutes les munitions, vivres et marchandises qui sont actuellement dans lesd. magasins suivant l'inventaire et recensement qui en sera fait incessamment, tiendra les livres de recettes et dépenses et ventes le tout conformément à ce qui est prescrit par l'ordonnance du Roy de 1689. Et aux ordres particuliers qui luy en seront donnés par nous. Mandons aux écrivains et autres employés dans lesd. magasins de reconnoistre le d. sr Estèbe en la d. qualité fait et donné à Québec le quatorze novembre 1740" (1).

En avril 1741, Estèbe recevait ses lettres de nomination signées par le Roi. Estèbe fut un des associés de l'intendant Bigot dans ses opérations véreuses. En 1736, Estèbe avait été fait conseiller au Conseil Supérieur. En 1758, il se fit nommer conseiller *honoraire* du Conseil Supérieur et partit pour la France à l'automne de la même année. On sait qu'Estèbe fut jeté à la Bastille en même temps que Bigot. Il fut condamné à six livres d'amende et à 30,000 livres de restitution.

Il semble que Pierre Claverie ait agi comme garde-magasin de Québec en 1755 et 1756.

---

(1) Ordonnances des Intendants, cahier 28, f. 89.

En tous cas, son règne ne fut pas long puisqu'il mourut à Montréal le 21 août 1756.

De 1756 à la fin du régime français au Canada, les fonctions de garde-magasin à Québec furent exercées par François-Joseph de Vienne.

En résumé les garde-magasins du Roi à Québec auraient été:

1°—Le sieur Gondouin, 1664.

2°—Nicolas Grisard Desormeaux, 1667.

3°—Charles Catignon, 1678.

4°—Martin Cheron, 1691.

5°—Robert Desnoyers, 1705.

6°—François Foucault, 1716.

7°—Guillaume Estèbe, 1740.

8°—Pierre Claverie (nommé par lettre de l'intendant), 1755.

9°—François-Joseph de Vienne (nommé par lettre de l'intendant), 1756.

LA PROTECTION CONTRE LE FEU A QUEBEC

Dès la deuxième année de son existence le Conseil Souverain s'occupa de protéger la ville de Québec contre les incendies.

Le procureur général du Roi lui ayant remontré que les habitants de la basse ville je-

taient indifféremment des pailles et des fumiers dans les rues, ce qui exposait cette partie de la ville à être incendiée, le 21 avril 1664, le Conseil Souverain ordonnait que tous les habitants de la basse ville de Québec, chacun à son égard dans l'étendue et consistance de leurs maisons, nettoyeraient les rues de pailles, fumiers et de toutes autres choses qui pourraient communiquer le feu, dans la huitaine, à peine de dix livres d'amende payable sans déport par les contrevenants. Défenses étaient également faites pour l'avenir de jeter aucunes pailles ni fumiers dans les mêmes rues sous les mêmes peines (1).

Six ans plus tard, le Conseil Souverain s'occupait de nouveau de protéger la basse ville contre le danger des incendies. Les allumettes n'existaient pas encore et les fumeurs imprudents jetaient, la nuit, dans les rues de la basse ville recouvertes de copeaux de menuiserie et d'autres matières combustibles les tisons ou charbons enflammés qui avaient servi à allumer leurs pipes.

Le 7 juillet 1670, le Conseil, sur la remontrance du substitut du procureur général, faisait " très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque condition qu'elles soient de porter ou faire porter la nuit dans la basse ville ou environs d'icelle sous quelque

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, p. 180.

prétexte que ce soit aucuns tisons allumés ou charbons s'ils ne sont enfermés dans quelque vaisseau qui puisse empêcher que le vent ne porte les étincelles dans les lieux dangereux ou faciles à concevoir le feu, sous peine de dix livres d'amende ou de punition corporelle, si le cas y eschet " (1).

Dans les règlements de police pour la ville de Québec faits par le gouverneur de Frontenac le 23 mars 1673, nous trouvons quelques articles pour la protection de la ville contre les incendies.

Frontenac avait une haute idée de l'avenir de Québec. Il commençait ses règlements en écrivant que la ville de Québec " est la première du pays et qu'on doit essayer de la rendre digne de la qualité qu'un jour elle portera sans doute de capitale d'un très grand empire. "

Les articles relatifs à la protection contre le feu disaient:

" Seizièmement: tous les propriétaires des maisons tant de la haute que basse ville seront tenus de faire mettre de deux en deux maisons une échelle appuyée sur le toit de l'une d'icelles, afin qu'on puisse monter sur les combles et les abattre si besoin est en cas d'incendie.

" Dix-septièmement: au premier coup de cloche chaque habitant sortira de sa maison pour se rendre au lieu où le feu sera indiqué,

---

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, p. 617.

chargé d'un seau ou d'une chaudière pleine d'eau.

“ Dix-huitièmement: toutes personnes seront obligées de tenir leurs cheminées nettes de suie, et pour ce, ils les feront balayer de deux mois, en tirant pour témoignage de leurs diligences un certificat de leurs voisins qu'ils remettront entre les mains du juge de la police sur peine, sur les contrevenants, de répondre en leur nom des torts et accidents qui arriveront par la faute de n'avoir point fait nettoyer leurs dites cheminées.

“ Dix-neuvièmement: celui par la paresse ou négligence duquel l'incendie de quelqu'autre maison sera causé, sera tenu de tous les dédommagements.

“ Vingtièmement: défenses sont faites à toutes personnes de garder des fourrages dans leurs maisons ou forges en lieux susceptibles du feu.

“ Vingt-unièmement: l'on observera autant que faire se pourra qu'aucun ne fasse bâtir de neuf dans la dite basse ville s'il ne fait faire au moins les deux pignons de son bâtiment de maçonnerie.

“ Vingt-deuxièmement: aucun de la dite basse ville ne pourra faire élever chez soi aucun poële soit de fer, soit de briques, s'il n'est dans une cheminée ou qu'il n'en soit fait de capables, pour mettre iceux.

" Vingt-troisièmement : les forges des serruriers, taillandiers et autres artisans de pareille nature qui sont dans la basse ville de Québec seront transportées et construites le long de la montée qui va de la basse ville à la haute dans le terrain et suivant les alignements que Monsieur Talon, ci-devant intendant de la justice, police et finances de ce pays, en a donnés en partant pour s'en aller en France, sans qu'il soit permis d'en laisser à l'avenir dans la dite basse ville si elles ne sont faites de maçonnerie avec bonnes cheminées, élevées à la même hauteur de celles des maisons voisines conformément à l'usage de France, et à la charge qu'il n'y aura point de cloisons dedans ni aucunes choses sur le grenier des dites forges et que le charbon nécessaire pour le travail qui se fait dans icelles sera mis dans des caves de maçonnerie, sur peine aux propriétaires des dites forges de répondre des accidents qui pourraient arriver par la faute d'icelles " (1).

Le 11 mai 1676, le Conseil Souverain adoptait un règlement de police pour la ville de Québec en quarante-deux articles.

Plusieurs de ces articles avaient trait à la protection contre les incendies.

Il était fait défense de garder des fourrages dans les maisons " en lieux susceptibles du feu ", particulièrement en la basse ville. Doré-

(1) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 1er, folio 48.

navant, on ne pouvait plus pendant l'hiver nourrir des bestiaux dans la basse ville. Ceux qui en gardaient pendant l'été étaient tenus de nettoyer tous les huit jours les lieux où ils les retireraient pendant la nuit. Les fumiers devaient être portés à la rivière. Le tout sous peine d'amende arbitraire et de confiscation des bestiaux.

Il était fait défense aux habitants de Québec de jeter ni souffrir qu'il fut jeté ou mis des pailles, fumiers et autres choses dans les rues qui pourraient être susceptibles du feu à peine de dix livres d'amende contre ceux devant le logis desquels ils seraient trouvés.

Défense était faite à toutes personnes de prendre du tabac ni porter du feu dans les rues de la ville sur peine de punition corporelle.

Tous les propriétaires des maisons de la haute ou basse ville qui n'avaient point de sortie aux combles de leurs maisons pour aller au haut de leurs cheminées étaient tenus de mettre et entretenir une échelle appuyée sur le toit de leurs maisons, afin de pouvoir monter sur les combles et les abattre si besoin était en cas d'incendie.

Au premier coup de cloche, chaque habitant, de même que tous ceux qui étaient capables de rendre service, devaient sortir de leurs maisons, chargés d'un sceau ou d'une chaudière, et courir au lieu de l'incendie.

Les cheminées devaient être nettes de suie. A cet effet, elles devaient être ramonées de deux mois en deux mois. Chaque propriétaire était tenu de remettre au lieutenant-général de la Prévôté ou au procureur du roi un certificat de deux de ses voisins que tel ramonage avait été fait.

Les poëles de fer ou de briques dans les maisons ne pouvaient être placés ailleurs que dans des cheminées (1).

Le grand incendie de la basse ville, le 5 août 1682, ayant démontré qu'une échelle sur le toit d'une maison n'était pas une protection suffisante contre les incendies, le 10 avril 1684, le Conseil Souverain décidait que dorénavant les propriétaires seraient tenus d'avoir sur le toit de leurs maisons une échelle par cheminée. De plus, chaque propriétaire devait avoir dans sa cour ou attachées à la muraille une autre échelle de hauteur convenable pour rejoindre celle qui serait placée sur le toit (2).

Dès son arrivée à Québec le gouverneur de Denonville constata que la capitale n'avait pas de protection contre le feu. Le 20 août 1685, il écrivait au ministre:

“ La ville est encore une chose bien efreyante pour le feu, les maisons sont sairées au

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, p. 63.

(2) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, p. 946.

delà de raison et si entourées de bois de corde que c'est pitié. Je vais visiter les anciennes ordonnances de polisse là-dessus pour engager Mrs du Conseil de réitérer les bonnes et les augmenter si besoin est particulièrement sur cet article où je voy qu'on s'est beaucoup relâché: la ville n'ayant pas un sol de revenu aurait bien besoin des libéralités du Roy pour luy procurer les moyens d'avoir pour deux cents écus de seaux de cuir à mettre aux quatre quartiers de la ville" (1).

Dans le bon vieux temps on se hâtait lentement. Le Conseil Souverain laissa dormir les suggestions du marquis de Denonville dans ses cartons.

Le 27 janvier 1687, le Conseil Souverain, à la demande des habitants de Québec, décidait qu'il serait fait des puits à la haute et basse ville de Québec aux lieux qui seraient estimés les meilleurs et les plus commodes, afin de pouvoir facilement se procurer de l'eau en hiver et en été tant pour l'usage domestique que pour éteindre les incendies. Chaque propriétaire devait contribuer aux dépenses pour le creusage de ces puits selon ses forces et moyens (2).

Le 21 mars 1689, le Conseil Souverain donnait force de loi à un règlement adopté par les habitants de Québec le 26 janvier précé-

---

(1) Archives de la province de Québec.

(2) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, p. 111,

dent. Ce règlement contenait les articles suivants pour la protection de la ville contre les incendies :

" Et en exécutant l'article 6e du d. Règlement du 26e janvier, le Conseil ordonne que les cheminées qui se bâtiront à l'avenir auront dix pouces d'ouverture de dedans en dedans depuis le gros mur jusqu'à la languette, ce que chacun propriétaire de maison sera tenu d'ainsi faire faire, deffenses à tous massons d'en élever autrement à peine d'en être responsables, et de tous dépens, dommages et intérêts des inconvénients qui pourront s'en ensuivre, ordonne d'abondant le d. Conseil qu'il sera incessamment fait visitte des cheminées par gens experts, en présence du d. lieutenant-général lequel dressera procès-verbal de l'état auquel elles seront trouvées pour être par le d. Conseil pourvu à celles qui ne sont pas assez ouvertes pour le passage d'un ramoneur.

" Et en exécutant l'article sept du Règlement du XXVIe janvier de l'année dernière, deffenses sont aussi faites à toutes personnes de faire à l'avenir couvrir leurs maisons de bardeau, tant en cette ville, que celles des Trois-Rivières et de Montréal, sur peine de grosses amendes, et néanmoins permis de couvrir les lucarnes de bardeaux de chesne ou de noyer.

" En cas d'incendie tous charpentiers ou menuisiers résidant en cette ville seront obligés

d'aller au feu, leur hache à la main pour s'en servir au besoin.

" Il sera fait douze crochets de fer dont six seront mis en quelque lieu à la haute ville et les six autres à la basse pour servir à abattre les toits des maisons qu'il sera nécessaire pour couper chemin au feu.

" Et parce que aucunes personnes pour empêcher leurs cheminées de fumer mettent du bois au haut d'icelles, et que cela pourrait causer des incendies deffenses sont faites d'y en mettre à l'avenir à peine d'amende arbitraire.

" Deffenses sont aussi faites suivant l'article dix du onze mai 1676 de prendre du tabac dans les rues sinon dans quelque vaisseau sur peine d'amende.

" Que conformément à l'article huit du Règlement pour la police du 27 janvier 1687 il sera fait un puits à la basse ville, à raison de quoy les habitants seront convoqués en assemblée " (1).

Le 5 décembre 1691, le Conseil Souverain permettait aux bourgeois et habitants de la basse ville de faire venir de France une pompe " façon d'Hollande pour jeter de l'eau sur les maisons en cas d'incendie. " Il permettait aus-

(1) La délibération du Conseil Souverain du 21 mars 1689 n'a pas été publiée dans les *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain.* Nous avons consulté cette délibération aux Archives Judiciaires de Québec.

si aux habitants de la haute et de la basse ville de faire creuser des puits (1).

L'ingénieur LeVasseur de Néré, écrivant au ministre le 24 novembre 1701 pour lui raconter l'incendie du séminaire de Québec arrivé le 15 du même mois, donne une idée du peu d'organisation qu'on avait à Québec à l'aurore du 18e siècle pour combattre les incendies.

" Trois choses conviennent absolument en cette ville, écrit-il, si on ne lui veut la voir prendre fin par quelqu'incendie général.

" La première est un puit royal et commun à toute la haute ville; nous en commençâmes un en 1695; ce puit est resté à treize pieds de profondeur.

" La deuxième est d'avoir 200 seaux de cuir bouilli.

" La troisième cent bonnes haches, 30 picques et quinze pinces; ces deux derniers articles devraient être renfermés dans un magasin, en cas de besoin, et sous la conduite de quelqu'un qui les délivrasse en tout temps et qui eusse soin de les retirer; cela serait d'un très grand et très prompt secours.

" C'est une très petite levée qui se pourrait prendre sur les habitants de ce lieu sans que personne y puisse trouver à redire ni

---

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. III, p. 592.

en murmurer, et le plus tôt ne serait que le mieux" (1).

A une assemblée des notables bourgeois de Québec tenue le 5 décembre 1705, il fut décidé que pour remédier promptement aux incendies si fréquents à Québec il serait fait par le Conseil Souverain un rôle des habitants qui pourraient fournir des seaux de cuir qui seraient déposés dans des lieux jugés nécessaires.

Le 22 mars 1706, M. René-Louis Chartier de Lotbinière était chargé de faire le rôle de ceux qui devaient prendre les cinquante seaux déjà faits. En même temps, le Conseil décidait de faire fabriquer cent autres seaux. (2).

Le 1er février 1706, à la suite d'une assemblée des plus notables bourgeois de Québec où on s'était plaint du peu de précautions qu'offrait la ville contre les dangers du feu, le Conseil Souverain adoptait les nouvelles règlementations suivantes:

" Que pour remédier promptement aux incendies qui n'arrivent que trop fréquemment en cette ville, il sera fait par le Conseil un rôle des habitants qui pourront fournir des seaux de cuir, lesquels seront déposés en lieux qui seront jugés nécessaires.

(1) Correspondance générale, Archives de la province de Québec.

(2) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, p. 281.

" Ordonne que les règlements faits le 11e jour de mai 1676, au sujet des fourrages sera gardé et observé et en ce faisant fait défenses à toutes personnes de nourrir aucuns bestiaux en la basse ville, et de garder à cet effet des fourrages dans leurs maisons sur peine d'amende arbitraire et de confiscation des d. bestiaux; permet seulement à ceux qui ont des chevaux d'avoir quelque peu de fourrages pour les nourrir, sauf à eux à en avoir de réserve hors la dite basse ville " (1).

Le 22 novembre 1706, le Conseil Souverain prenait deux importantes décisions pour protéger Québec contre le feu.

Sur les remontrances du procureur-général que, depuis quelque temps, les habitants de la campagne qui arrivaient dans la ville la nuit au lieu de se retirer dans les maisons s'arrêtaient sur le bord de l'eau et y faisaient de grands feux pour se réchauffer en attendant le jour, ce qui mettait les maisons de la basse ville toutes couvertes en bardeaux en danger d'être brûlées, le Conseil faisait défense d'allumer des feux sur la grève à peine de dix livres d'amende.

Le même jour, le Conseil décidait que les seaux qu'il avait ordonnés de faire seraient placés: 20 au château Saint-Louis, 20 au palais de l'Intendant, 20 chez les Pères Jésuites,

---

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. V, p. 233.

20 chez M. François Hazeur, conseiller, et 20 chez M. Aubert de la Chesnaye, aussi conseiller. Pour payer ces seaux on décida de faire une levée sur les habitants de Québec sans exception de personne à proportion des cheminées qu'ils auraient dans leurs maisons. Chaque cheminée était taxée à trente sols payables moitié par le propriétaire et moitié par le locataire. M. Couillard de Lespinay, procureur de la Prévôté de Québec, fut chargé de faire le rôle de toutes les cheminées de Québec afin d'opérer le recouvrement de la taxe imposée (1).

Le 24 mars 1710, le Conseil Souverain ordonnait que dorénavant les propriétaires et locataires de Québec seraient tenus de faire ramoner leurs cheminées tous les mois à peine de trois livres d'amende " applicables aux réparations des rues. " Les menuisiers et tonneliers devaient aussi à l'avenir sortir de leurs ateliers, tous les deux jours, les ripes et copeaux et autres menus bois sortant de leurs ouvrages. Ils ne devaient pas les brûler dans leurs maisons mais les jeter à la rivière (2).

Le règlement que le Conseil Souverain avait adopté le 24 mars 1710 au sujet du ramonage des cheminées était plus ou moins observé à Québec. L'intendant Dupuy qui n'en-

---

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. V, p. 446.

(2) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. VI, p. 40.

tendait pas badinage sur l'obéissance qu'on devait au Roi et à ceux qui le représentaient fit un nouveau règlement beaucoup plus clair et surtout plus rigide. Le 22 octobre 1726, il émettait l'ordonnance suivante :

" Sur ce qui nous a été représenté que le plus grand nombre des accidents du feu, auxquels les maisons de cette ville sont d'elles-mêmes fort exposées, par le manque de tuiles et autres matières propres à en éloigner le danger, provient aussi du peu de soin que les propriétaires et locataires des maisons ont de tenir leurs cheminées nettes de suie et de les mettre en état de sûreté ;

" Quelqu'intérêt qu'ils aient les uns et les autres, tant à la conservation de leur bien, qu'à la sûreté de leurs personnes, nous avons ordonné et ordonnons :

" I.—Que les règlements de police seront exécutés et que chaque particulier, propriétaire ou locataire de maison, sera tenu, au moins une fois tous les mois, de faire ramoner les cheminées dans lesquelles il fera du feu, ou dans lesquelles il fera passer les tuyaux de ses poêles, à peine de dix livres d'amende pour chaque cheminée qui n'aura pas été ramonée et qui aura dû l'être, et d'une amende arbitraire pour chacune des cheminées auxquelles le feu prendra dans le courant de l'année, et, en outre, sous peine par les contrevenants de répondre, en leur propre et privé nom, des torts et acci-

dents qui arriveront par le feu, faute d'avoir fait ramoner les dites cheminées.

" II.—Qu'il sera permis aux propriétaires des maisons, dont les locataires seront négligens de faire ramoner les cheminées, de le faire faire aux dépens des dits locataires, et de s'en faire rembourser par les dits locataires.

" III.—Que les propriétaires ou locataires de maisons, de quelque qualité et condition, qu'ils soient, lesquels feront ramoner leurs cheminées, seront tenus d'en prendre attestation de deux de leurs plus proches voisins, en état de la signer et certifier, sur deux papiers séparés, dont l'un sera par eux gardé, et l'autre sera donné au sieur André de Leigne, lieutenant-général de la prévôté de Québec, à la première réquisition qui en sera par lui faite dans l'étendue de chaque mois.

" IV.—Que les voisins qui refuseront ce certificat ou qui en donneront de faux, seront condamnés en l'amende de dix livres.

" V.—Que les journaliers qui seront employés à ramoner les dites cheminées, les nettoyeront à la gratte et au balai, à peine d'amende arbitraire, et de n'être point payé de leur salaire qu'ils n'aient employé l'un et l'autre à chaque cheminée que six sols, sans qu'ils puissent en exiger davantage de quelque personne que ce soit.

" VI.—Qu'il ne sera permis à qui que ce soit de poser aucun poêle de fer ou de brique

en sa maison, sans y pratiquer au-dessous un foyer maçonné de chaux et briques posées sur la tranche, ou de pierres plates tenant lieu de foyer, et de faire passer et sortir le tuyau des dits poêles par tout autre endroit que par les tuyaux de cheminées faits et pratiqués dans les dites maisons pour le passage de la fumée.

" VII.—Comme aussi de faire passer les tuyaux de poêles au travers des cloisons de planches ou de charpente, et au travers des planchers, qu'il n'y ait au moins aux dits passages un demi-pied de jour au pourtour du dit tuyau, en telle sorte qu'il ne touche à rien de combustible, sous peine de dix livres d'amende pour chaque tuyau de poêle autrement conduit et détourné, et d'être en outre responsable des accidents qui en pourraient arriver " (1).

L'année suivante, l'intendant Dupuy alla encore plus loin. Le 7 juin 1727, il signait son " ordonnance pour la construction des maisons en matériaux incombustibles dans les villes de la colonie. "

Le préambule de cette ordonnance disait:

" C'est avec satisfaction que nous voyons le parti qu'ont pris cette année la plupart des personnes qui bâtissent dans la ville de Québec, de construire leurs maisons en pierre, tant parce qu'à l'occasion de l'incendie de la ville de Montréal et des fréquents incendies qui arrivent en celle de Québec, l'intention de nos pré-

(1) *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 445.

décesseurs avait été de défendre de bâtir les maisons dans l'enceinte des villes autrement qu'en pierre, et à deux étages, que parce que ces particuliers ont compris que la dépense n'était pas plus grande que de bâtir en bois, en un pays où la pierre est aussi commune que le bois; et que cette manière de bâtir leur donnait des maisons plus solides, plus durables, moins pénétrables au froid et au chaud, moins exposées aux accidents de leur propre feu, de celui qui peut venir d'une maison voisine, ou d'un incendie plus général, si le malheur en arrivait, nous ne devons rien oublier de notre part pour favoriser un dessein aussi louable, et contribuer à tout ce qui peut embellir cette ville et l'accroître d'un nombre de maisons, capable de loger une quantité considérable d'habitants, avec une nombreuse garnison pour sa défense, et de donner retraite tant aux milices qu'il conviendrait y joindre en cas d'alarme, qu'aux habitants de la campagne qui chercheraient en pareil cas à s'y réfugier, ce qui, d'ailleurs, est le vrai moyen d'attirer dans la ville cette abondance de vivres et de denrées que produisent les campagnes, et dont on n'apporte cependant à la ville, qu'une très petite quantité, faute d'y avoir, quant à présent, un peuple assez nombreux pour en assurer le débit et la consommation. "

Puis, l'intendant, pour procurer ces avantages, défendait:

1°.—De bâtir aucune maison dans les villes et gros bourgs, où il se trouverait de la pierre commodément, autrement qu'en pierre.

2°.—De bâtir autrement qu'à deux étages.

3°.—De mettre aucuns bois apparents pour les linteaux des portes et des fenêtres.

4°.—De couvrir en bardeaux.

Afin de procurer aux habitants de Québec la pierre à meilleur marché, M. Dupuy leur permettait de rompre et de casser, dans la ville, aux lieux qui leur seraient indiqués, toute la pierre qu'ils voudraient, tant pour leur utilité particulière que pour la livrer à ceux qui les rembourseraient de leur travail (1).

Il va sans dire que l'ordonnance de M. Dupuy resta lettre morte ou à peu près.

La règlementation de M. Dupuy aurait certainement contribué à faire de Québec une des villes les mieux protégées contre l'incendie mais elle avait le défaut de venir " trop tôt dans un monde trop jeune. "

LES CONFLAGRATIONS A QUEBEC SOUS LE REGIME FRANÇAIS

Pendant ses trois siècles d'existence la cité de Champlain a été visitée bien des fois par

(1) *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 314.

l'élément destructeur. Les villes américaines ont la manie des records. Aucune d'elles, croyons-nous, ne peut enlever à Québec le record des grands incendies. C'est une supériorité que les citoyens de la vieille capitale n'ont sûrement pas recherchée.

Pour aujourd'hui, nous nous contentons de noter les grands incendies à Québec sous le régime français. Le chapitre, malheureusement, en est assez long.

Le premier incendie important à Québec remonte au 14 juillet 1640. Ce jour-là, à quatre heures de l'après-midi, le feu prenait, on ne sait trop comment, à la résidence des Pères Jésuites chargés de la cure de Québec. En peu d'instants, cette maison devenait la proie des flammes. L'incendie se communiqua à l'église de Notre-Dame de Recouvrance, élevée par les soins de Champlain et dotée par lui quelques semaines avant sa mort, et elle fut également réduite en cendres. La destruction de l'église paroissiale fut une perte considérable pour les habitants de Québec qui étaient peu nombreux et trop pauvres pour reconstruire leur église.

Le Père LeJeune, dans la *Relation* de 1640, raconte ainsi la destruction de Notre-Dame de Recouvrance:

" On arrêterait plutôt un torrent que le cours d'une affliction, quand il plait à Dieu de l'envoyer; après ces pertes le feu se mit en notre maison de Kebec, qu'il a réduite en poudre,

et la chapelle de Monsieur le gouverneur et l'église publique: tout a été consommé: cela se fit si soudainement, qu'en moins de deux ou trois heures on ne vit de tous ces bâtiments et de la plupart de nos meubles, qu'un peu de cendres, et quelques pans de murailles qui sont restées, pour publier cette désolation; comme il n'y a point ici de boutiques de marchands d'où on puisse tirer ses besoins, nous faisons venir de France tout ce qui nous est nécessaire pour subsister en ce nouveau monde; et comme Kebec est le port d'où on transporte aux autres demeures, tout ce que les vaisseaux y déchargent, nous avions ramassé en cette maison, comme en un petit magasin tout l'appui et le support de nos autres résidences, et de nos missions: Dieu a réduit tout cela au néant le linge et les habits et les autres meubles nécessaires pour vingt-sept personnes, que nous avons aux Hurons, étaient tout prêts d'être portés par eau dans ces pays si éloignés, et Notre-Seigneur les a fait passer par le feu. Ce qui est nécessaire pour entretenir selon notre petit pouvoir la résidence de S. Joseph où se rassemblent les Sauvages. La résidence des Trois-Rivières où pareillement les Algonquins s'arrêtent, la maison de N.-D. des Anges et la propre maison de Kébec, tout s'est consommé dans les flammes: le vent assez violent, la sécheresse extrême, les bois onctueux de sapin, dont ces édifices étaient construits allumèrent

un feu si prompt et si violent qu'on ne put quasi rien sauver, toute la vaisselle et les cloches et calices se fondirent, les étoffes que quelques personnes de vertu nous avaient envoyées pour habiller quelques séminaristes et quelques pauvres Sauvages furent consommées dans ce même sacrifice. Ces habits vraiment royaux que Sa Majesté avait envoyés à nos Sauvages, desquels ils se servaient aux actions publiques, pour honorer la libéralité d'un si grand Roi furent abîmés dans ce naufrage de feu, qui nous réduisit à l'Hôpital: car il fallût aller prendre logis à la salle des pauvres, jusqu'à ce que Monsieur notre gouverneur nous prêta une maison dans laquelle étant logés il fallut changer cette salle des malades en une église. Voilà une perte dont nous nous ressentirons longtemps. "

Le 30 décembre 1650, un peu après minuit, le feu se déclarait dans la boulangerie du monastère des Ursulines. Toute la maison fut brûlée. Les religieuses et leurs pensionnaires se sauvèrent à peine vêtues, tant l'incendie se développa avec rapidité. Nous trouvons dans l'*Histoire du monastère des Ursulines* le naïf récit de cet incendie qui faisait disparaître en quelques instants une maison que les bonnes Mères Ursulines avaient eu tant de peine à édifier.

" Le trentième de décembre dernier, " dit la Mère Marie de l'Incarnation, " en l'octave

de la naissance de Notre-Seigneur, il nous voulut faire part des souffrances et des pauvretés de sa crèche en la manière que je vais dire. Une bonne sœur ayant à boulanger le lendemain, disposa ses levains, et enferma du charbon allumé dans le pétrin de crainte qu'ils ne gelassent. Son dessein était d'ôter le feu avant que de se coucher; mais comme elle n'avait pas coutume d'user du feu en cette occasion, elle s'en oublia facilement. Le pétrin était si bien étoupé de tous côtés, qu'une sœur étant allée en ce lieu sur les huit heures du soir, ne vit aucune marque qu'il y eût du feu. Or, sur la minuit, le charbon ayant séché le pétrin, qui était de bois de pin naturellement onctueux, y mit le feu et embrasa incontinent la boulangerie et les caves où nous avions mis en réserve toutes nos provisions pour l'année. Le feu s'étant pris à tout cela s'éleva aussitôt aux planchers et gagna l'escalier qui était justement sous le séminaire, où la Mère des Séraphins était couchée pour garder ses filles. Elle s'éveilla en sursaut au bruit et au pétillement du feu, et se leva tout-à-coup s'imaginant qu'on lui disait: "Levez-vous promptement, sauvez vos filles, elles vont brûler toutes vives!" En effet, le feu avait déjà percé les planchers, et les flammes entraient dans la chambre où elles faisaient un grand jour. Alors, tout effrayée, elle crie à ses filles: "Sauvez-vous, sauvez-vous!" De là elle monte au dortoir pour éveiller la Communau-

té, ce qu'elle fit d'une voix si lamentable qu'au même moment chacune fut en place: l'une va à la cloche pour appeler le secours, les autres se mettent en devoir d'éteindre le feu. Moi au lieu d'y travailler, je cours dire aux sœurs qu'il fallait tout abandonner, que le mal était sans remède. Je voulus monter au lieu où j'avais mis les étoffes et les autres commodités pour les sœurs, ayant dans l'esprit qu'elles s'étaient sauvées à demi-nues et qu'il fallait de quoi les couvrir; mais Dieu me fit perdre cette pensée pour suivre celle de sauver les papiers d'affaires de notre Communauté. Je les jette par la fenêtre de notre chambre avec ce qui se trouva sous ma main. Le peu de temps que j'employai à cela me sauva la vie, car en moins d'un *Miserere,* le feu entrait déjà non-seulement au dortoir et au lieu où je voulais aller et où je fusse demeurée, mais encore au long du toit de la maison et dans les offices d'en bas. Enfin j'étais entre deux feux, un troisième me suivait comme un torrent, et pour me sauver, il me fallut passer sous la cloche dont la fonte coulait et sous laquelle je pensai être ensevelie. J'évitai donc ces dangers, mais peu s'en fallut que je ne fusse étouffée de la fumée.

" La Mère assistante avec notre Sr St. Laurent avaient rompu la grille, qui n'était que de bois, afin de se sauver avec une partie des enfants qui étaient montés au dortoir. Il n'y eut pourtant que les plus grandes qui se sauvè-

rent. Les petites étant encore dans le danger, la Sr St. Ignace fit une réflexion, savoir si elle pourrait en conscience donner sa vie pour sauver ces petites innocentes, car le feu était déjà aux cloisons. Elle entre généreusement dans la chambre, elle les sauve, et au même temps les planchers croulèrent. J'étais encore dans les dortoirs, où voyant qu'il n'y avait plus rien à faire pour moi, et que j'allais périr, je fis une inclination à mon Crucifix, acquiesçant aux ordres de la divine Providence, et lui faisant un abandon de tout, je me sauvai par le parloir qui était au bout du dortoir. En descendant je rencontrai le secours que le Révérend Père Supérieur avait amené; mais apprenant qu'il n'y avait rien à faire plus haut, ils descendirent dans la chapelle, où l'on sauva avec peine le très-Saint Sacrement avec les ornements qui se trouvèrent dans la sacristie. Tous les Pères, frères et domestiques mirent leur vie en hasard pour notre sujet, et un bon frère entr'autres voulant tirer quelque chose de la sacristie, qui était au bout de la maison, pensa y demeurer.

"Notre bonne Mère St. Athanase, qui était sortie la première pour ouvrir les portes, et qui ensuite s'était rangée à l'écart, ne voyant aucune de nous près d'elle, souffrait en son âme des convulsions de mort. Elle nous appelait avec des cris lamentables, mais ne nous voyant et ne nous entendant point, elle se jeta aux pieds de la Ste-Vierge et fit un vœu en l'hon-

neur de l'Immaculeé-Conception. Je ne puis dire absolument quel a été l'effet de ce vœu auprès de Dieu; mais j'attribue à un vrai miracle qu'aucune de nous ni de nos filles n'ait été consumée dans un feu si prompt et si violent. Une femme Huronne (1), très-bonne chrétienne, ne s'étant pas éveillée sitôt que les autres, ne trouva pas de moyen de se sauver qu'en se jetant par une fenêtre sur un chemin de neige battue et glacée, dont elle fut si étourdie que nous la croyions morte, mais enfin elle revint à soi, et Dieu nous l'a voulu conserver.

" Les sœurs furent enfin trouver notre Mère, qui commença à respirer, mais elle avait de la peine de ne me pas voir. Nos pensionnaires et nos séminaristes sauvages se rangèrent aussi près d'elle, où elles pensèrent mourir de froid, car elles n'avaient que leurs chemises, toutes leurs robes et leur petit équipage ayant été brûlé. Vous n'eussiez pu voir sans pleurer Madame notre Fondatrice, qui est si sensible au froid, les pieds nus sur la neige, n'ayant qu'une petite tunique avec laquelle elle s'était sauvée. Mais ce qui me touchait le plus, c'était de voir l'incommodité que notre pauvre malade la Mère Marie de St-Joseph allait souffrir. Si elle eut eu autant de force que de courage, nous eussions sauvé, elle et moi, une partie de ce qui était au dortoir, mais elle était si faible qu'en

(1) **Cécile Arenhatsi.**

voulant remuer son matelas, les bras lui manquaient, il n'y eut que le mien de sauvé avec ce qui me couvrait, qui fut tout propre pour elle. J'avais jeté des habits par notre fenêtre, mais ils demeurèrent accrochés aux grilles du réfectoire, où ils furent brûlés comme tout le reste: ainsi je demeurai nue comme les autres, que je fus trouver sur la neige, où elles priaient Dieu en regardant cette effroyable fournaise. La nuit était fort sereine, le ciel bien étoilé, le froid très-vif, mais sans vent. Au fort de l'incendie il s'en éleva un petit qui jeta les flammes du côté des jardins et des champs, sans cela, le fort, la maison de nos Révérends Pères, et les autres maisons voisines eussent été en danger. Enfin tout fut embrasé en moins d'une heure, et tout ce que nous possédions d'habits, de vivres, de meubles et de choses semblables fut consumé en moins de deux heures. Tous ceux qui nous voyaient fondaient en larmes de nous voir réduites à cette extrémité, car la lumière des flammes rendait la nuit claire comme le jour, de sorte qu'ils pouvaient facilement voir l'état extérieur où nous étions. Ils firent tout leur possible pour nous secourir. Un honnête homme ne pouvant comprendre comment on pouvait porter un tel coup sans en faire paraître de la douleur par quelque démonstration extérieure, dit tout haut: " Il faut que ces filles-là soient folles, ou qu'elles aient un grand amour de Dieu. " Celui qui nous a touchées de

sa main sait ce qui en est, et ce que sa bonté opéra pour lors dans nos cœurs.

“ Voyant enfin tout le monde réuni, le Révérend Père Supérieur fit transporter nos enfants, partie dans l’habitation de nos domestiques, partie dans la maison d’un de nos voisins; elles étaient à moitié mortes de froid et plusieurs en ont été fort malades. Pour nous, il nous mena dans l’équipage où nous étions dans sa maison, et nous mit dans la salle où l’on parle aux séculiers. On nous donna en chemin, par aumône, deux ou trois paires de chaussures pour quelques-unes de celles qui étaient nu-pieds. Mme notre Fondatrice était du nombre; et pour le reste, elle a perdu aussi bien que nous tout ce qu’elle avait en Canada. L. R. Père donna des chaussures à toutes celles qui n’en avaient point: car de nous toutes, il n’y en avait que trois qui en eussent parce qu’elles s’étaient ainsi couchées le soir pour mieux résister au froid.

“ Les Rév. Mères de l’Hôpital, ayant appris que nous étions chez les R. Pères, et que l’on nous voulait mener au Fort, nous envoyèrent quérir pour nous loger en leur maison, et le R. Père Supérieur, jugeant que cette retraite serait plus convenable aux personnes de notre condition, nous y mena lui-même. Ces bonnes Mères, avec qui nous avons toujours été unies très-étroitement, étaient plus sensiblement touchées de l’état où nous étions, que

nous-mêmes. Elles nous revêtirent de leurs habits gris, et nous fournirent de linge et de toutes nos autres nécessités, à quinze que nous étions, avec une cordialité admirable, car n'ayant rien nous avions besoin de tout.

" Le lendemain de notre incendie, le R. P. Supérieur accompagné de M. le Gouverneur, nous mena voir cette pitoyable masure, ou plutôt cette effroyable fournaise, de laquelle on n'osait encore approcher. Toutes les cheminées étaient tombées, les murs de refan abattus, et les principales murailles toutes crevassées et calcinées, jusque dans les fondements."

" Le R. P. Ragueneau, rendant compte de ce désastre dans la *Relation* de 1651, s'exprime ainsi: " Ce fut beaucoup pour elles qu'elles eussent pu se tirer du milieu des flammes pour se jeter au milieu des neiges. La charité de quelques-unes de ces mères vraiment tendres fut plus active que le feu. C'était un plaisir digne des yeux des anges de les voir traverser les flammes portant dans leurs bras ces petites innocentes pour les mettre en lieu de sûreté; et retourner incontinent au milieu du péril, sans craindre d'y être brûlées. Elles voyaient tout se réduire en cendres bénissant Dieu de ce que le feu accomplissait ainsi sa volonté. Elles se mirent à genoux tout au milieu de la neige, et firent une offrande à Notre-Seigneur avec un œil si plein de joie et un cœur si paisible, que les Français et les Sauvages qui étaient

accourus de toutes parts, ne pouvaient contenir leurs larmes. Les uns étaient touchés de compassion pour celles qui ne pleuraient pas leur propre malheur; les autres pleuraient de joie de voir que Dieu avait des servantes si vertueuses et si détachées d'elles-mêmes pour ne vouloir que ce qu'il voulait."

"Telle était bien, en effet, la disposition de ces ferventes religieuses, de notre admirable Mère en particulier. "Mon âme, dit-elle, n'eut jamais une plus grande paix qu'en cette occasion; je ne ressentis pas un mouvement de peine, ni de tristesse, ni d'inquiétude; mais je me sentais intimement unie à l'esprit et à la main de Celui qui permettait et opérait en nous cette circoncision. J'avais cette pensée que mes sœurs et moi, nous devions prendre cette perte universelle de notre Monastère et de tout ce qui était dedans, dans l'esprit des Saints, ayant une vue intérieure de ceux, tant du vieux que du nouveau Testament, qui ayant l'esprit de componction s'accusaient eux-mêmes, et supportaient les peines temporelles que Dieu leur envoyait, en le bénissant et chantant ses louanges" (1).

Le 13 février 1661, le feu éclatait à la basse-ville et la maison d'un nommé Boute-en-train devint la proie des flammes. L'incendie,

---

(1) *Les Ursulines de Québec, histoire du Monastère*, tome 1er, p. 151.

très violent, menaçait de s'étendre et de gagner toute cette partie de la ville.

Nous avons ici une preuve de l'esprit de foi de Mgr de Laval et de sa sollicitude pour ses diocésains. Le grand évêque qui assistait au catéchisme solennel chez les Jésuites, apprend la catastrophe. Aussitôt il court à l'église paroissiale, organise à la hâte une procession, et se dirige vers le théâtre de l'incendie, portant le Saint-Sacrement avec une foi et une piété qui ravissent tous ceux qui se trouvent sur son passage. A peine Mgr de Laval est-il rendu à la basse-ville que l'incendie diminue, puis cesse tout à fait.

Le 4 août 1682, dans la soirée, toutes les maisons de la basse-ville de Québec, construites en bois, furent consumées à l'exception de celle de Charles Aubert de la Chesnaye. René-Louis Chartier de Lotbinière, lieutenant-général civil et criminel à Québec, nous a laissé le procès-verbal suivant de l'incendie du 4 août 1682:

" L'an mil six cents quatre-vingt-deux, le mardi quatrième jour du mois d'août, sur les neuf heures et demie du soir. Nous,Réné Louis Chartier escuyer, sieur de Lotbinière Conseiller du Roi, Lieutenant-général Civil et Criminel à Québec, ayant entendu sonner le tocsin, et en même temps ouï des voix qui criaient au feu, nous serions sorti et aperçu une grande lueur du côté de la basse-ville qui nous aurait fait connaître que c'était l'embrasement

d'une maison, pour quoi nous aurions fait avertir les charpentiers de nous venir trouver, et fait éveiller autant qu'il nous avait été possible ceux qui étaient couchés et serions descendu par le grand chemin qui conduit au dit lieu de la Basse-Ville où étant nous aurions aperçu la maison d'Etienne Blanchon toute en feu. Celle de Philippe Nepveu commençant à s'embraser, et un petit magasin des Pères Jésuites qui prenait feu de l'autre côté de la rue et le peu qu'il y avait d'habitants si étonnés qui se trouvaient en cet endroit, qu'il nous fut impossible de les faire assembler pour apporter de l'eau, pour quoi voyant que le feu allant extrêmement vite et craignant un embrasement général nous ordonnâmes aux charpentiers qui nous avaient joint de découvrir et abattre une petite maison appartenant à de Xaintes qui joignait son logis à celui du feu sieur de l'Épinay, au premier étage, traversant la rue pour tâcher de couper le chemin au feu lequel brûlait avec une telle impétuosité qu'à peine eûmes-nous le temps d'aller à la grande place, où nous trouvâmes Monseigneur l'Intendant, et M. de Vitray conseiller au conseil souverain qui avaient déjà fait découvrir la maison de Pierre Soumandre, qu'étant revenus nous fûmes obligés de faire retirer les charpentiers le feu ayant traversé la rue et leur fîmes découvrir et abattre une partie du logis de Maître Gilles Rageot notre greffier qui était proche la

dite grande place pour éloigner le feu, et ensuite par ordre de mon dit Seigneur l'Intendant les dits charpentiers voulurent découvrir le logis de Defoy marchand mais le feu était si grand et si impétueux que les deux tiers de la basse ville, furent embrasés et consumés sans qu'il ait été possible de l'empêcher, la plus part des habitants étant à Montréal pour leurs affaires, et leur négoce et les autres si surpris qu'à peine leur ait-il été possible de sauver partie de leurs meubles, jusqu'à ce qu'étant arrivé des gens de la campagne qui coururent à ce secours, le feu fut éteint au cul de sac après l'embrasement de la maison de Jean Soulard, arquebusier, sur les quatre heures et demie du matin du cinquième du dit mois d'août par lequel incendie cinquante-cinq corps de logis ont été brûlés avec partie des meubles et marchandises qui y étaient, une quantité considérable de bois et de planches qui étaient dans les cours consumées et le chemin qui conduit de la haute à la basse-ville, et qui en fait la seule communication presqu'entièrement péri; les terres du dit chemin n'étant retenus que par des pieux, et des pièces de charpente qui furent aussi brûlées.

Dont et de tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir en temps et lieu, ce que de raison. Ce requérant Maître Pierre Duquet de la Chesnaye, procureur du Roi commis, qui a signé avec

nous et notre greffier, le dit jour cinquième des dits mois et an.

R. L. Chartier de Lotbinière,
Duquet de la Chesnais
et Rageot " (1)

Le 20 octobre 1686, le feu détruisait pour la seconde fois le monastère des Ursulines. Pendant que les religieuses étaient à la chapelle, le feu prit à la cuisine et, en moins de trois heures, consumait toute la maison. La Mère Marie de Montmesnil de Sainte-Cécile exposa sa vie pour sauver le Saint-Sacrement et les saintes reliques. Les Ursulines se retirèrent de nouveau à l'Hôtel-Dieu.

Nous avons de nouveau recours à l'*Histoire du monastère des Ursulines* pour connaître les détails de ce second désastre:

.. ..

" Cette année 1686, il plut à Notre-Seigneur de visiter de rechef notre Communauté par un second incendie qui arriva un dimanche 20 octobre. Nous étions toutes à la messe de Communauté et nous avions laissé tous les feux en très-bon état. Comme nous étions à la communion, l'on sonna au tour plusieurs fois de suite: c'étaient quelques personnes du dehors qui venaient nous avertir que le feu était à la maison, ayant aperçu une horrible fumée qui sortait par la cuisine. Aussitôt notre Rév.

---

(1) Archives de la province de Québec.

le trouve tout en feu! Elle referme la porte, accourt au chœur à la hâte disant: " Mes sœurs, tout est perdu, sortez promptement!" L'on sonne le tocsin, toute la ville vole au secours, mais inutilement, le feu fortement poussé par un vent du nord, courut avec une telle impétuosité qu'ayant commencé sur les huit heures du matin, il consuma d'un côté le grand bâtiment, les parloirs et le noviciat, le magasin et une partie des étables; et de l'autre il brûla le chœur, l'avant-chœur, la chapelle des Saints et celle de l'Enfant-Jésus, l'église et la chapelle Ste-Anne avec la sacristie, et cela en deux ou trois heures de temps. Tout ce que l'on put faire fut de sauver le très-St-Sacrement et les saintes reliques, qui étaient à la chapelle des Saints au-dessus du chœur; encore les fallut-il descendre par deux fenêtres qui étaient au-dessus de la voûte de l'église, par laquelle voûte l'on fit aussi descendre la religieuse (1) qui avait été assez généreuse que d'exposer sa vie pour les sauver. L'on put aussi enlever les ornements qui étaient dans la sacristie: mais les plus beaux qui se trouvaient dans une armoire au bout du grand dortoir furent brûlés. Pour garantir la boulangerie et la buanderie, on les avait entièrement découvertes, en sorte qu'il ne nous restait que le petit bâtiment que feu Madame notre Fondatrice avait donné autrefois

---

(1) La Soeur Marie Montmesnil de Ste-Cécile.

pour le séminaire; ce petit logis nous fut conservé par la bonté divine pour nous servir une seconde fois de refuge dans nos disgrâces.

“ Ce coup, quoique très-rude et imprévu, ne nous fût presque pas sensible, et la grâce se rendit tellement maîtresse de nos cœurs dans ce moment où Dieu, se donnant tout à nous dans son sacrement d'amour, nous ôtait tout le reste, qu'il ne nous fut pas possible de regretter la privation des choses de la terre.

“ Ce fut surtout en cette rencontre que M. de St. Vallier se porta avec des bontés et des tendresses toutes paternelles à pourvoir aux nécessités de ses pauvres filles Ursulines. S'étant aussitôt tranporté chez les Rév. Mères Hospitalières pour examiner le lieu où il nous pourrait loger, il trouva en ces chères Mères des cœurs remplis de charité pour nous, et il revint aussitôt pour mettre ordre à tout et prendre les mesures nécessaires pour nous faire conduire à l'Hôtel-Dieu, où il fut convenu que vingt de nous irions demeurer, tandis que les huit autres resteraient dans la petite maison de Madame notre Fondatrice, tant pour avoir soin de la basse-cour que pour veiller sur les ouvriers qui travailleraient à réparer les clôtures, la boulangerie et la buanderie, et aussi à accommoder les lieux réguliers dans ce petit bâtiment qui devait nous servir de Monastère, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de nous en donner un autre.

“ Après la grand’messe à la cathédrale, entre midi et une heure, le R. P. Beschefer vint quérir celles qui devaient aller à l’Hôtel-Dieu. Les Rév. Mères Hospitalières nous reçurent avec toute la charité et cordialité possible. Etant entrées par l’hôpital, on nous conduisit droit au chœur où, à genoux devant le St. Sacrement, nous chantâmes le *Laudate* pour rendre grâces au Seigneur de ce qu’il avait accompli en nous sa sainte volonté en nous dépouillant de tout, et le *Memorare* à la Ste. Vierge, notre Mère et principale Supérieure, la suppliant de prendre soin de nous. Nous entendîmes ensuite la sainte messe, que le R. P. Beschefer avait eu la bonté de différer jusque-là afin de nous consoler plus efficacement.

“ Ayant satisfait à nos dévotions, nos charitables hôtesses nous conduisirent à leur réfectoire pour dîner. Elles nous donnèrent pour logement le noviciat et les chambres voisines, pourvoyant à tous nos besoins avec une extrême bonté et nous prêtant du linge, car nous n’avions sauvé que ce que nous avions sur nous. ”

“ L’incendie du 20 octobre préludait tristement à la belle et grande fête de l’ordre; mais les dignes hôtesses qui ont accueilli les Ursulines avec tant de cordialité, n’oublieront rien de ce qui peut les consoler en cette circonstance, elles portèrent jusqu’à la délicatesse les égards de leur ingénieuse charité. “ Le lendemain de notre incendie, jour de Ste. Ursule,

notre bienheureuse patronne, continue le *Vieux récit,* la fête s'en fit avec solennité chez nos chères hôtesses: l'on y chanta la grand'messe, les vêpres et le salut. M. de St. Vallier nous fit la grâce de nous venir dire la messe et nous communia toutes, puis il nous fit une très-belle exhortation, se venant consoler avec nous sur notre accident dont il paraissait plus touché que nous-mêmes. ”

“ Comme on le voit, rien ne manquait à l'intéressante fête, et du haut du ciel sans doute, Ste. Ursule et ses compagnes se plurent à répandre des faveurs insignes sur ces pieuses amies, qui exerçaient la charité comme les saints seuls savent le faire ” (1).

Vers une heure et quart de l'après-midi, le 15 novembre 1701, pendant que les ecclésiastiques et les écoliers étaient à Saint-Michel (Cap-Rouge), le feu se déclarait au séminaire de Québec. Un ecclésiastique avait mis le feu de la cheminée dans le poêle et avait ensuite balayé les charbons tombés sur le plancher. Quelques minutes après, un autre ecclésiastique qui travaillait à la sculpture au-dessus de cette pièce, entendant des pétillements, descendit vivement et fut presque étouffé en ouvrant la porte, tant la fumée était épaisse. On fit des efforts inouis pour éteindre le feu, mais inutilement. Les meubles et presque tout ce qui se

(1) *Les Ursulines de Québec, histoire du Monastère,* tome 1er, p. 431.

trouvait dans le Séminaire furent cependant sauvés. Les ecclésiastiques et les élèves arrivèrent de Saint-Michel juste pour constater que tout l'édifice était en cendre. Mgr de Laval et la plupart des prêtres du Séminaire reçurent l'hospitalité des Pères Jésuites.

Un vieux manuscrit conservé dans les archives du séminaire de Québec raconte ainsi l'incendie du 15 novembre 1701 :

" Il est bon de remarquer qu'il arriva un accident fâcheux au Séminaire, le 15 novembre 1701. Ce fut l'incendie général de toute la maison, qui eut lieu un mardi, jour de promenade, lorsque tous, tant ecclésiastiques qu'enfants, étaient à St-Michel (Cap-Rouge). Le feu prit vers une heure un quart avec une telle violence, qu'en moins de quatre ou cinq heures, il consuma l'ouvrage de plus de trente ans. Ce fut par un balai, à ce que l'on croit, que la chose arriva. Un ecclésiastique ayant mis le feu de la cheminée dans le poêle, à la fin de la récréation, et ayant balayé les charbons qui étaient tombés dans la place, remit le balai sous son lit, et sortit pour aller à l'église dire les vêpres avec deux ou trois qui étaient restés avec lui ; un demi-quart d'heure après, un autre ecclésiastique qui travaillait à la sculpture au-dessus de cette chambre, entendant quelque chose qui pétillait en bas, courut pour voir ce que c'était ; ayant ouvert la porte, il aperçut toute la chambre en feu, et la fumée était si épaisse, qu'il

pensa en être étouffé, en ouvrant la porte qu'il referma aussitôt. Il alla avertir partout, et sonna le tocsin avec la cloche de la chapelle. On accourut de tous côtés; on fit des efforts inouis pour éteindre le feu dans la salle, mais n'ayant pu en venir à bout, on fut obligé de céder, et de s'adonner à sauver ce qui était dans les chambres. Quelques-uns étant montés sur la maison, voulurent couper le toit, mais ils furent obligés de se retirer promptement, le feu les ayant gagnés; aussi ne pouvant arrêter la rapidité du feu, tout le monde se mit à sauver les meubles, et tout ce qui était dans la maison échappa aux flammes en grande partie. Pendant ce temps-là, ceux qui étaient à St-Michel, s'étant aperçus qu'il s'élevait une grosse fumée à Québec, se mirent tous en chemin pour être témoins de ce qui s'y passait. Nous n'étions pas pour la plupart à moitié chemin, qu'un courrier, qui venait audevant de nous, nous annonça que c'était le Séminaire qui était en feu, et que déjà la moitié était brûlée, quand il était parti; nous pressâmes un peu le pas, mais pour ne rien faire, car tout était réduit en cendres, quand nous arrivâmes" (1).

Moins de quatre ans plus tard, le séminaire de Québec était de nouveau incendié.

Un document du temps dit:

"Le premier d'octobre 1705, le séminaire de Québec a été incendié pour la seconde fois;

(1) Archives du séminaire de Québec.

le feu prit sur les neuf heures du matin. Cet accident fâcheux arriva par un fumeur, qui, travaillant en menuiserie, laissa tomber du feu dans les *ripes;* le feu fut si violent qu'en moins de deux heures tout fut consumé, sans que l'on pût rien sauver des chambres ou du magasin. Mr Petit, prêtre, âgé de soixante-quinze ans, fut tellement surpris et environné par le feu, qu'il fut obligé de se jeter de quatre étages par une fenêtre, sans quoi il eût été consumé par le feu; il ne fut point incommodé de sa chute, ou très peu. Quand cet incendie arriva, les enfants étaient à St-Joachim, ils en apprirent la nouvelle le lendemain matin qui était un vendredi. Le lundi d'ensuite ils retournèrent à Québec, et ils y arrivèrent le mercredi au soir. Dès ce même jour on les renvoya chez leurs parents, à la réserve de douze que l'on garda au séminaire; tous les autres sortirent, comme j'ai dit, ce même jour" (1).

Le 5 janvier 1713, le feu se déclarait au Palais de l'Intendance. Les flammes se propagèrent tellement vite que l'intendant Bégon et sa femme eurent peine à se sauver. Deux des femmes de chambre de madame Bégon périrent dans l'incendie. Le valet de M. Bégon, en voulant sauver une partie de la garde-robe de son maître, périt lui aussi dans les flammes. M. Seurrat, secrétaire de M. Bégon, se sauva

(1) Archives du séminaire de Québec.

nu pieds et se gela si horriblement qu'il mourut deux jours plus tard. M. Bégon perdit plus de 40,000 livres dans cet incendie.

Dans sa lettre au ministre du 11 février 1713, le gouverneur de Vaudreuil annonçait dans les termes suivants la destruction du Palais de l'Intendance:

" Je suis très mortifié, Monseigneur, d'être obligé par cette occasion de vous faire savoir l'incendie du Palais qui arriva la nuit du 5 au 6 janvier entre minuit et une heure. Mon sieur et madame l'intendante m'avaient fait l'honneur ce jour-là de diner chez moi et n'eurent personne à souper. Madame l'intendante s'étant trouvée incommodée, par précaution même monsieur l'intendant avait fait faire avant de se coucher une visite générale par toutes les cheminées du Palais sur ce qu'on lui avait dit qu'on avait vu sortir beaucoup de fumée de la cheminée de la chambre de madame l'intendante, ce qui ne s'étant trouvé rien, on vint deux heures après les éveiller en criant au feu. Il faisait cette nuit-là un vent si terrible et un si grand froid qu'on en a guère vu un pareil en Canada. On ne put jamais avoir le temps d'avertir à la haute et basse-ville que tout était embrasé quelque diligence qu'on pût faire. Le Roi perd par cet incendie, Monseigneur, une maison qui ne valait pas grand chose et qui était un vrai brûlot, n'étant remplie que de vieux lambris et de cloisons partout. Il y a mê-

me longtemps que nous prévoyons ce malheur, le feu y ayant pensé prendre plusieurs fois. Pour Monsieur l'intendant, il perd tout ce qu'on peut perdre: ses meubles qui étaient très considérables et ses provisions pour plus de deux ans dont assurément il se faisait honneur, et qui lui coûtent le double à racheter présentement. Ce n'est pas cependant ce qui le touche le plus et dans sa perte il ne songe qu'à la maison du Roi et à quatre de ses domestiques qui ont péri dans ce feu; pour moi je le trouve bien heureux et madame Bégon de s'être sauvés comme ils ont fait avec leurs seules robes de chambre, car un moment plus tard ils auraient péri aussi bien que tous leurs gens. Je laisse à M. Bégon, Monseigneur, à vous rendre compte de toutes choses; tout ce que je puis vous assurer c'est qu'on ne peut être plus sensible que je le suis à la perte qu'il fait qui certainement est très grande; il m'a fait voir ses lettres et les demandes qu'il vous fait de 20 milliers de poudre à prendre ici en quatre ans dans les magasins du Roi. Je puis bien vous dire, Monseigneur, que cela ne portera aucun préjudice au public, et que c'est bien la moindre grâce que Sa Majesté puisse accorder à M. Bégon en ayant accordé à bien d'autres en ce pays pour de moindres sujets" (1).

Quelques jours après, le 17 février, M. d'Aigremont écrivait à son tour au ministre:

(1) Archives de la province de Québec.

" Le feu prit au Palais la nuit de la veille des Rois à environ minuit avec tant de violence qu'au premier avertissement qu'en eurent Mr et Madame Bégon ils n'eurent que le temps de se sauver en robes de chambres et en mules sans bas dans la maison du sieur La Joie, à cent pas de là. Il faisait un si horrible froid qu'ils auraient été infailliblement gelé avant que d'y arriver si, par bonheur, ils n'avaient eu le vent arrière. Trois de leurs domestiques ont été étouffés et consommés dans les flammes; le Sr Seurrat, secrétaire de M. Bégon, ayant voulu passer par le jardin par une porte de dégagement qui y donne, eut la moitié du corps gelé avant qu'il fut arrivé à la première maison, dont il est mort. Mr et Madame Bégon ont bien moins ressenti la perte de tous leurs meubles et de leurs provisions qui en est très considérable, que celle de leurs domestiques. Enfin, Monseigneur, ils ont soutenu cette disgrâce l'un et l'autre, en personnes très soumises à la volonté de Dieu; on ne peut savoir certainement comment le feu a pris à ce bâtiment ni en attribuer la faute à personne; on conjecture seulement qu'il aura pris par le cabinet de M. Bégon, parce qu'on s'est aperçu de ce feu par la fumée qui en sortait; si cela est, il faut ou qu'il se soit communiqué par quelques ouvertures de la cheminée dans le plancher d'en haut, où il se sera conservé quelque temps sans qu'on s'en soit aperçu, ou qu'il soit entré quelques

étincelles entre la superficie extérieure de la cheminée de ce cabinet et les ornements de menuiserie qui étaient dessus où il pouvait y avoir de la suie que le feu y ait couvé quelque temps et qu'ensuite il ait pris tout d'un coup à cette menuiserie qui était extrêmement sèche et qu'il y ait gagné dans un instant aux appartements d'en haut dont les chambres n'étaient séparées que par des cloisons de planches de pin qui est un bois très combustible étant rempli de résine. Le Roi a perdu peu de choses dans cet incendie, les effets les plus considérables de Sa Majesté étant dans un bâtiment nommé la Potasse qui n'a pas été endommagé par le feu" (1).

Le 7 juin 1755, l'Hôtel-Dieu qui rendait tant de services à la population de Québec, était incendié. Les prêtres du Séminaire, les Jésuites, les Récollets et un grand nombre de citoyens firent des prodiges de valeur pour sauver les ornements de l'église, le tabernacle, les châsses des martyrs, le Crucifix outragé, la statue de Notre-Dame de Toute-Grâce, les peintures, la lingerie, etc, etc. La Mère du Sacré-Cœur, née Marie-Anne Lajoue, périt dans les flammes. En moins de deux heures, de tous les édifices dont se composait le monastère de l'Hôtel-Dieu, avec ses dépendances, il ne restait plus qu'un amas de cendre et des murailles calcinées. Rien n'avait été épargné; l'immense

(1) Archives de la province de Québec.

rectangle flanqué de plusieurs ailes qui formait le cloître, l'église, la sacristie, les appartements des prêtres malades et des officiers de la garnison, la maison des serviteurs, la grange, les étables, la boucherie, la glacière tout en un mot avait été consumé, sans compter cinq maisons qui appartenaient à des particuliers et les toitures de deux casernes. Les religieuses au nombre de quarante-neuf acceptèrent l'hospitalité des Ursulines.

Triste détail qui vaut la peine d'être noté. Le feu avait été mis à l'Hôtel-Dieu par deux matelots qui y avaient été soignés et qui voulaient se venger de la mère hospitalière. Après leur retour en France, ces deux matelots, continuant leur vie de crime, furent condamnés à mort pour un autre forfait. C'est sur l'échafaud qu'ils avouèrent qu'ils avaient mis le feu à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Dans les seuls mois de juillet et août 1759, Québec subit plus de dommages par le feu que la capitale n'en avait eu pendant son siècle et demi d'existence.

C'est le 12 juillet 1759, à neuf heures du soir, que les Anglais établis à Lévis commencèrent à canonner et à bombarder Québec. Cinq mortiers et six gros canons tirèrent de 25 minutes en 25 minutes pendant une partie de la nuit. Le lendemain matin, on constata que plusieurs maisons étaient endommagées. La ca-

thédrale, la chapelle des Jésuites et la Congrégation avaient aussi reçus des dommages.

Nous relevons dans les mémorialistes du temps les dommages matériels causés à Québec par le bombardement.

Le 16 juillet, vers midi, une bombe qui tombe sur la maison de la veuve Moraud, y met le feu, et la consume ainsi que celles de la veuve Chênevert, de M. Cardebas, de M. Dassier et de madame de Boishébert.

Le 23 juillet, peu après minuit, une bombe met le feu à la maison de madame Lajus qui est brûlée avec les maisons de Drolet fils, de Francheville, de Pélissier, de la veuve Moreau, de Morier, de Bédard, de madame Duplessis, de Mlle Coton, du sieur Rottot, des deux dames Soulard, des deux Valin, de Mlle de Granville, de Soupiran fils, de Berlinguet fils, Degrès et des delles Channazard, soit en tout dix-huit maisons. Pour comble de malheur, une étincelle communique le feu aux pavillons placés au haut du clocher de la cathédrale pour servir de signaux, et toute la partie en bois de cet édifice religieux brûle comme le reste.

Le 5 août, une estimation porte que depuis le 12 juillet les Anglais ont tiré 4,000 bombes et 10,000 boulets sur Québec.

Le 9 août, à une heure du matin, les pots à feu des Anglais mettent le feu en trois endroits différents de la basse-ville, savoir dans le Cul-de-Sac, dans la rue Sault-au-Matelot et

dans la rue du Domaine ou des Sœurs, ce qui cause l'incendie de toute la basse ville. L'église succursale et 135 maisons sont détruites. Il n'y a d'épargné que la maison de M. Voyer et les autres au-delà vers la Construction, tant du côté du Cap, ce qui fait 8 à 10 maisons, autant dans la rue Sault-au-Matelot, du côté du Cap, autant à peu près du côté de la rue, et 6 dans la rue des Sœurs, du côté de M. Levasseur.

Le 15 août, à huit heures du soir, un pot à feu qui tombe dans la maison de la veuve Vaucour, la consume ainsi que la maison de M. Masse qui y touche.

Ce sont là tous les renseignements donnés par les journaux du siège sur les dégâts causés par le bombardement des Anglais. Ils ne nous disent qu'une partie de la vérité, car Knox, dans son *Journal,* et Murray, dans ses lettres au gouvernement anglais, nous apprennent que la ville était presque en ruine lorsque les Anglais en prirent possession.

LE CHEF HURON IGNACE SAOUHENHOHI

Les murs de la vieille cathédrale ou basilique de Québec ont vu bien des cérémonies imposantes. Bien peu, probablement, furent plus

émouvantes que celles qui s'y déroulèrent le 22 février 1678. Ce jour-là, Mgr de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France, y présidait les funérailles du chef huron Ignace Saouhenhohi, qui avait toujours été l'ami des Français.

La mission de l'Annonciation de Notre-Dame (Vieille-Lorette), près de Québec, fut établie, on le sait, pour recevoir les débris de l'ancienne nation huronne qui avait été si puissante pendant un certain temps.

Le Père Chaumonot jésuite, eut pendant plusieurs années le soin de cette mission. C'est lui qui prépara à la mort le chef huron Ignace Saouhenhohi et nous a fait connaître la belle vie et la fin édifiante de cet enfant des bois.

Ignace Saouhenhohi tomba malade dans l'hiver de 1678.

Lorsqu'on apprit dans le bourg la grave maladie du chef, ses amis vinrent lui témoigner toute l'affliction qu'ils auraient de le perdre. Le malade déclara aussitôt au Père Chaumonot que cette compassion ne lui plaisait guère. Père Echom — c'était le nom sauvage du Père Chaumonot — lui dit-il, je vous prie d'avertir les pleureurs que je ne prends point de plaisir de voir ces visages mornes et abattus devant moi. Non, non, ce n'est pas d'un chrétien qui souffre son mal en patience et qui l'offre continuellement au bon Dieu, qu'il faut avoir pitié, mais plutôt de ceux qui meurent hors de la vraie foi ou sans avoir reçu les sacrements.

Qu'on vienne me visiter tant qu'on voudra, mais que ce soit pour m'assister de quelque bonne prière et pour m'animer à mourir chrétiennement. De tous ceux qui me viennent voir, deux seulement me consolent par leurs visites car aussitôt qu'ils entrent dans ma cabane, après m'avoir salué et m'avoir exhorté à supporter mon mal avec patience, ils récitent leur chapelet pour m'obtenir de la Sainte Vierge sa puissante protection à cette dernière heure de ma vie. Voilà comme je voudrais que mes amis me visiteraient désormais.

Le lendemain, après sa messe, le Père Chaumonot fit part aux Hurons du désir de leur chef. Pendant les neuf jours que dura encore sa maladie, les visiteurs firent de la cabane d'Ignace Saouhenhohi un lieu d'oraison. Le Père Chaumonot ne pouvait y entrer sans trouver plusieurs Hurons qui récitaient dévotement leur chapelet.

Les enfants du moribond s'étant mis tous deux à genoux devant leur père pour lui demander sa dernière bénédiction, il leur dit simplement ces paroles qui furent comme son testament: — Mes chers enfants, souvenez-vous que je meurs chrétien, donnez-moi la consolation après ma mort de vous voir vivre et mourir dans la même foi.

Le Père Chaumonot exhortait de temps en temps Ignace Saouhenhohi à recevoir la mort avec une résignation parfaite aux ordres

de Dieu et lui disait qu'il ne devait nullement douter qu'elle lui servirait de passage pour une meilleure vie. Et comme le chef répondait toujours au Jésuite qu'il était en paix, sa femme, craignant qu'il n'eût quelque sentiment de présomption ou d'orgueil, lui dit :—Ignace, prends garde qu'il n'y ait de la vanité à dire que tu n'as point peur de la mort. A quoi il répliqua :-- Interroge un peu ceux qui m'ont vu au pays des Iroquois, au milieu des tourments et sur le point d'être brûlé à petit feu, et tu sauras d'eux si j'ai jamais fait paraître la moindre faiblesse pour toutes les cruautés qu'on exerçait sur mon corps. Or, si pour lors je ne craignais point la mort, quoique je ne fusse pas si bien instruit de la vie future et que je n'eusse pas l'assistance d'un prêtre et des sacrements de l'Eglise, pourquoi présentement appréhenderais-je de mourir, me voyant si puissamment appuyé et Dieu m'ayant donné une ferme espérance de revoir bientôt dans le ciel mes enfants qui sont morts comme des saints.

Comme Ignace Saouhenhohi se sentait baisser, il dit à sa femme : — Bon Dieu, que le Père ne diffère de me donner l'Extrême-Onction. Va lui dire, je te prie, qu'il se hâte, car je crains de n'avoir pas à temps ce sacrement. Est-ce qu'il pense que m'étant confessé et ayant communié, je n'ai pas besoin de ce secours pour l'entier pardon de mes fautes? Ah! que Dieu voie bien en moi d'autres péchés que ceux dont

je me suis confessé. C'est ce qui me porte de désirer avec ardeur de recevoir ce dernier sacrement, afin que par sa vertu le reste de mes fautes soit effacé.

Peu après, le Père Chaumonot entrait dans sa cabane avec la sainte Hostie et les saintes Huiles pour lui donner le viatique et l'Extrême-Onction. Il reçut son Sauveur avec une piété admirable et se disposa à recevoir les saintes onctions en demandant pardon à Dieu des fautes qu'il avait commises dans chacune des parties du corps auxquelles on appliquait les huiles sacrées.

Fort peu de temps après, il tomba en agonie. Pendant deux heures, il demeura immobile, les mains jointes sur la poitrine. Il s'éteignit aussi doucement qu'une lampe s'éteint lorsque l'huile lui manque. Il ferma de lui-même les yeux en rendant le dernier soupir.

Mgr de Laval, qui avait beaucoup de considération pour Ignace Saouhenhohi, aussitôt qu'il fut informé de sa mort, décida que son service serait chanté dans la cathédrale de Québec d'une façon très solennelle.

C'est le 22 février 1678 que les habitants de la mission de l'Annonciation de Notre-Dame conduisirent le corps du chef de la tribu à la cathédrale de Québec. Malgré la rigueur du froid et l'état des chemins, hommes, femmes et enfants voulurent lui rendre les derniers devoirs.

Le service se fit avec un grand apparat. Quantité de torches allumées avaient été disposées autour du corps et Mgr de Laval, tout son clergé et les principaux personnages civils de la ville s'étaient fait un devoir d'assister aux funérailles.

Après qu'on eut mis le corps en terre, la veuve de Ignace Saouhenhohi, qui avait assisté à toute la cérémonie, tira le Père Chaumonot à part pour lui remettre un grand collier de porcelaine de plus de quatre mille grains avec une peau d'orignal peinte à la façon huronne. — Père, dit-elle, je n'ai jamais, grâce à Dieu, recherché les biens de la terre mais je vous avoue que maintenant je voudrais en avoir pour les distribuer aux gens de bien afin de les engager à procurer au plus tôt par leurs prières l'entrée du Paradis à mon mari. Ce collier est pour la maison de l'évêque et celle des Jésuites, et cette peau, pour les Ursulines et Hospitalières, afin que tout ce que vous êtes de serviteurs et de servantes de Dieu, vous continuiez à secourir de vos prières l'âme du pauvre défunt.

LES CAPITAINES DE PORT A QUEBEC

Le vingt-septième article du règlement de police fait par M. de Frontenac pour la ville de Québec le 23 mars 1673, disait:

" Vingt-septièmement, sera fait défense à toutes personnes d'enlever, détourner ni de se servir sous quelque prétexte que ce soit des chaloupes, canots de bois ou d'escorce ni de leur agrès qui seront dans le havre et dans la rade sans la participation du propriétaire à peine de tous despens, dommages et intérêts et de punition corporelle; pour cet effet il sera par nous ou nos successeurs établi et créé un capitaine de port, et il sera avisé aux moyens de lui pouvoir donner quelques gages afin de l'obliger à y veiller avec plus de soin, et lorsqu'il y aura des navires dans la rade ou dans le port d'y faire la visite pour y faire observer les règlements qui se pratiquent dans tous les ports et havres du Royaume de France" (1).

M. de Frontenac, pour des raisons que nous ignorons, ne put nommer tout de suite un capitaine de port. C'est au cours de l'année 1680 qu'il choisit Louis Maheu pour exercer cette charge.

L'intendant Duchesneau avait essayé d'obtenir cette position pour François de Chavigny de la Chevrotière. Le 10 novembre 1679, il écrivait au ministre:

" Il y a encore deux pauvres veuves, l'une d'un gouverneur particulier des Trois-Rivières nommée la damoiselle Duplessis, et l'autre, d'un conseiller du Conseil Souverain appelée la

(1) Insinuations du Conseil Souverain, vol. I, folio 48.

damoiselle de la Tesserie. La première est à l'aumône et je la fais subsister depuis que je suis ici, et l'autre a des enfants et a très peu de bien; son fils aîné, nommé la Chevrotière, qu'on a voulu obliger plusieurs fois de courir dans les bois y a toujours résisté nonobstant sa pauvreté et il mériterait assurément par son respect et son obéissance aux ordres de Sa Majesté qu'on le gratifiât de cet emploi" (1).

Louis Maheu était né à Québec le 12 décembre 1650, du mariage de René Maheu et de Marguerite Corriveau.

Nous avons très peu de renseignements sur la carrière de Louis Maheu. Nous savons, toutefois, qu'il exerçait en même temps que la charge de capitaine de port l'état de chirurgien.

Il décéda à Québec le 24 novembre 1683.

Maheu avait épousé la fille de François Bissot, un des principaux habitants de la côte de Lauzon.

M. J.-Edmond Roy raconte une mésaventure arrivée à la veuve Maheu:

" Nicolas Daneau, sieur de Muy, capitaine d'une compagnie d'infanterie, et qui devait plus tard être appelé au gouvernement de la Louisiane, lui fit la cour. Il y eut promesse de mariage et les fiançailles furent solennellement arrêtées, lorsqu'un beau jour l'amoureux dis-

(1) Archives de la province de Québec.

parut tout à coup. On apprit au printemps de 1687 qu'il était sur le point d'épouser à Boucherville une fille de Pierre Boucher, ancien gouverneur des Trois-Rivières. Malgré les protestations de la belle délaissée, M. de Caumont, alors missionnaire à Boucherville, maria l'infidèle à mademoiselle Marguerite Boucher. Un procès fut intenté en cour de prévôté à Québec, on en appela à l'officialité de l'évêque, on fit saisir les gages de l'officier volage, le prêtre qui avait célébré le mariage fut sommé de s'expliquer. La position menaçait de se compliquer encore lorsque, pour éviter plus grand scandale, il fut convenu que M. de Muy payerait un dédommagement de 350 livres à la veuve et que l'affaire serait éteinte (Greffe Gilles Rageot) " (1).

Après la mort de Louis Maheu la charge de capitaine de port à Québec resta vacante huit années.

Le 15 mars 1691, le gouverneur de Frontenac donnait la commission suivante à Jean-Baptiste Couillard de Lespinay:

" Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en toute la France septentrionale.

" Sur les avis qui nous avaient été donnés dès l'année mil six cent soixante et dix-neuf qu'au préjudice des défenses que nous avons

(1) *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. 1er, p. 250.

faites de rien jeter dans le port et havre de cette ville qui pût l'encombrer et faire tort aux bâtiments qui s'y retirent, on ne laissait pas d'y contrevenir, nous jugeâmes à propos, attendu que le lieu est fort resserré et qu'il n'y en a point d'autre plus comode aux environs de cette ville où les bâtiments puissent demeurer à l'ancre en sureté, de commettre le sieur Maheu pour faire les fonctions de capitaine maître de port, et tenir la main à ce que personne n'y pût jeter aucunes pierres ni autres choses capables d'endommager les bâtiments, ce que le sieur Maheu aurait empêché jusqu'à son décès arrivé en 1683, mais comme depuis ce temps on aurait négligé de commettre une autre personne en sa place, on nous aurait fait depuis notre retour en ce pays diverses plaintes qu'au préjudice de nos mêmes défenses on continue encore à jeter dans le dit port et havre plusieurs choses encombrantes, qui font un tort considérable aux bâtiments qui y abordent; que souvent l'on y vole les amarres, cordages et apparaux des bâtiments et chaloupes, et qu'on y fait plusieurs autres désordres qui peuvent préjudicier à la sûreté des dits bâtiments qui sont obligés de s'y retirer; ce qui pouvait même dans la suite rendre le port inutile, à quoi étant nécessaire de pourvoir, nous avons commis et établi, et par les présentes commettons et établissons par provision, et sous le bon plaisir de Sa Majesté et de Mgr l'a-

miral le sieur de Lespinay capitaine maître de port pour en cette qualité avoir inspection et tenir la main à ce que personne ne jette plus à l'avenir aucunes pierres ni autres choses encombrantes dans le port et havre de cette ville qui puisse le combler, resserrer, ou endommager les bâtiments qui s'y retirent sous les peines au cas appartenant, et faire par le d. sieur de Lespinay toutes les fonctions qui sont attribuées aux capitaines et maître des ports et havres des villes de France suivant les ordonnances et règlements de la Marine, et ceux que l'état du pays et la disposition du lieu donnera sujet d'y ajouter. Mandons au sieur Lotbinière, lieutenant-général de Québec et juge de l'amirauté, de recevoir le d. sr de Lespinay en la d. qualité et de luy faire prêter serment au cas requis, en témoin de quoi nous avons signé ces présentes à icelles fait apposer le sceau de nos armes et contresigné par l'un de nos secrétaires, à Québec, ce quinzième mars mil six cent quatre vingt-onze" (1).

L'intendant Bochart Champigny protesta auprès du ministre contre la nomination de M. Couillard de Lespinay. Le 10 mai 1691, il lui écrivait :

" Mr le comte de Frontenac a établi à Québec un capitaine maître de port, dont je vous envoie copie de la commission ; cela est

(1) Archives de la province de Québec.

absolument inutile et je lui ai représenté, ne s'agissant que de tenir à ce que le lieutenant-général et le procureur du Roi fassent faire la police exactement" (1).

La mort de M. de Frontenac en 1698 priva M. Couillard de Lespinay de son protecteur. M. de Callières, qui succéda à M. de Frontenac, ne voulut pas renouveler sa commission.

Dans un mémoire adressé à M. de Pontchartrain en 1701, M. Le Roy de la Potherie écrivait:

"Un capitaine de port serait fort nécessaire. Il y a un nommé M. de Lespinay qui, du vivant de M. de Frontenac, était pourvu d'une provision de capitaine et de maître de port pour le bien des vaisseaux marchands. Pour peu d'appointements comme de cent écus que Sa Majesté voulut lui accorder, je ne connais guère d'homme qui ait plus de probité et plus de savoir que lui pour ces sortes de détails. Il est beau-père de M. de Vincelot qui a eu l'honneur de vous apporter en 1699 la nouvelle de la mort de M. de Frontenac" (2).

A l'été de 1702, le ministre écrivait au gouverneur de Callières:

"Le sieur de Lespinay qui se dit capitaine de port de Québec a présenté un placet à Sa Majesté pour lui en demander la commission. Elle désire que le dit sieur de Callières fasse

(1) Archives du Canada.
(2) Archives de la province de Québec.

savoir ce que c'est que cet officier, quelles sont ses fonctions et s'il estime nécessaire que Sa Majesté lui en donne la commission" (1).

Le gouverneur de Callières, comme nous venons de le voir, avait refusé de renouveler la commission de M. Couillard de Lespinay.

Le 3 novembre 1702, de concert avec l'intendant de Beauharnois, il écrivait au ministre:

"Le sieur de Lespinay qui se dit capitaine de port n'a eu qu'une commission de Me le comte de Frontenac que S. M. n'a jamais voulu approuver ni étant pas nécessaire présentement, pour un petit port comme celui de Québec, où il n'y a que quelques barques, de commettre un capitaine de port. De plus le d. sieur de Lespinay n'a pas de qualité ni par sa naissance ni par ses services pour obtenir un tel emploi. Il est honnête homme et bon à faire l'emploi qu'il a de capitaine des gardes de la Ferme dont il fait depuis longtemps les fonctions."

M. Couillard de Lespinay finit par être nommé procureur du Roi à la Prévôté de Québec, puis lieutenant particulier de la même Prévôté et, enfin, lieutenant-général de l'amirauté de Québec. Il décéda à Québec le 8 mars 1735 (2).

(1) Archives du Canada.

(2) On trouvera de nombreux renseignements biographiques sur M. Couillard de Lespinay dans notre *Famille de Chavigny de la Chevrotière*, pp. 134 et seq.

Le troisième capitaine de port de Québec fut le sieur Louis Prat. Comme ses deux prédécesseurs, Prat n'était pas marin de profession. Négociant, il se mit à construire des vaisseaux pour les fins de son commerce et gagna ainsi les bonnes grâces du ministre de Pontchartrain.

Le 23 octobre 1710, l'intendant Raudot écrivait à M. de Pontchartrain:

Le cul de sac de cette ville (Québec) où s'échouent les navires pour se faire radouber et caréner, était plein de grosses roches qui crevaient les navires qui y entraient, les exposants même à se perdre auparavant que d'y pouvoir arriver, le sieur Prat, marchand de cette ville, qui a plusieurs bâtiments et qui fait un commerce qui est très avantageux à cette colonie par la débouché qu'il luy produit de ses denrées a incité les autres marchands de luy remettre quelque argent pour faire sauter les roches, et le faire nettoyer, ce qu'il a fait en partie cette année et continuera l'année prochaine, mais comme si l'on n'a soin de cet endroit il se trouvera toujours plein de roches provenant du lest des bâtiments qui y sera jeté, le d. sieur Prat vous supplie très humblement, Monseigneur, de vouloir bien luy accorder une commission de maître de quay de cette ville. Il ne vous demande aucuns appointements pour les peines qu'il se donnera mais seulement exemption de tutelles, curatelle, guet et garde, et

logement de gens de guerre. J'ay l'honneur de vous assurer, Monseigneur, qu'il fera cet employ mieux que personne estant actif et vigilant, et y ayant intérest par les bâtiments qu'il a et celuy qu'il fait construire cette année"(1).

M. Raudot proposait au ministre de nommer M. Prat maître de quai sans appointements. M. de Pontchartrain, en veine de générosité, nomma M. Prat capitaine de port avec un salaire raisonnable. Le 7 juillet 1711, il lui apprenait sa nomination dans les termes suivants:

" J'ay reçu la lettre que vous m'avez écrit le 20 octobre 1709.

" Je suis bien aise d'apprendre que vous soyiez parvenu à construire le vaisseau dont vous m'avez parlé l'année précédente malgré les difficultés que vous y avez trouvées, et je suis très satisfait des mouvements que vous vous êtes donnés pour les surmonter. Je ne puis trop vous recommander de contribuer à l'augmentation du commerce en armant le plus de vaisseaux qu'il vous sera possible, l'intérêt de la colonie et le vôtre particulier doivent vous y exciter, et vous ne scauriez, d'ailleurs, rien faire qui soit plus agréable à Sa Majesté.

" Sur les témoignages que Mrs Raudot m'ont rendu du zèle que vous avez témoigné pour le bien du service en mettant le Cul-de-Sac en état d'y faire entrer les vaisseaux sans

(1) Archives de la province de Québec.

risque, je vous ay proposé au Roy pour vous faire obtenir la commission de capitaine de port à Québec et Sa Maté. a bien voulu vous l'accorder; vous devez par beaucoup de zèle et d'application à tout ce qui peut conserver l'exercice de cet employ mériter la grâce que Sa Maté vous a fait, les témoignages qui m'en reviendront me feront contribuer à vous en procurer d'autres à l'avenir" (1).

Le 26 juin 1712, le ministre écrivait encore à M. Prat:

"J'ay receu votre lettre du 1er 9bre 1711.

"Vous ne scauriez trop vous apliquer pour mériter la grâce que Sa Majesté a bien voulu vous faire, à faire mettre le Cul-de-Sac de la ville de Québec en état de pouvoir recevoir les vaisseaux qui y entreront, pour cela vous devez empescher qu'il n'y soit jetté aucun lest ny aucunes immondices. vous n'aurez qu'à demander à M. Begon tous les ordres que vous croirez nécessaires sur ce sujet.

"Je suis bien ayse qu'il y ayt assez d'eau dans la rivière du Cap Rouge et qu'il y puisse entrer des vaisseaux de 100 à 120 tonneaux, ce sera toujours une retraite en cas de besoin pour les vaisseaux marchands qui yront à Québec.

"Je vous exhorte toujours à continuer votre commerce et à l'augmenter même le plus que vous pourrez en faisant construire des bastimens.

(1) Archives de la province de Québec.

“ J’ay esté faché daprendre que celuy de 10 canons qui estait destiné pour l’entretien du poste du Sr. de Courtemanche ait esté pris ce printemps ” (1).

Le 3 juillet 1713, le ministre de Pontchartrain écrivait encore à l’intendant Bégon:

“ J’ai été fort satisfait que le Sr de Prat fasse construire un navire de 36 canons. Je suis persuadé que si les autres négociants veulent imiter son exemple qu’ils y trouveront une grande utilité soit qu’ils les fassent naviguer pour leur compte ou qu’ils les vendent en France. C’est un des plus grands commerces des Anglais dans les pays qu’ils habitent et ils trouvent par le moyen de ces constructions outre l’employ des bois celui des hommes et fournissent par ce moyen un grand nombre de navires au royaume d’Angleterre qui donnent occasion de former un grand commerce, les Français de la Nouvelle-France peuvent faire ces constructions avec autant de facilité que les Anglais et outre l’utilité particulière qu’ils y trouveront cela fera un grand bien au commerce du Royaume, vous ne devez point manquer de les y exciter en leur faisant connaître tous ces avantages ” (1).

Cinq jours plus tard, le 8 juillet 1713, le ministre écrivait à M. Prat:

(1) Archives de la province de Québec.

" J'ay receu les lettres que vous m'avés écrit les 6 et 9 Nobre dernier avec l'état des vaisseaux qui ont été en Canada ou qui sont partis pendant l'année 1712. Il est nécessaire que vous continuiés à m'envoyer tous les ans de pareils états ausquels vous devés ajouter les noms de propriétaire des dits vaisseaux.

" Je suis satisfait des assurances que vous me donnés de votre aplication et de votre zèle à remplir dignement l'employ que le Roi a eu la bonté de vous accorder ce sera le plus sûr moyen de vous y maintenir et de mériter dans la suite d'autres grâces de Sa Maté.

" J'approuve les soins que vous vous donnés pour faire mettre le Cul-de-Sac de la ville de Québec en état d'y recevoir les vaisseaux; il faut veiller avec exactitude à ce qu'il n'y soit point jetté de lest ny autres choses qui puissent empescher d'y carenner et radouber les navires et en rendre compte à M. Begon de qui vous devés recevoir tous les ordres qui regardent les fonctions de votre employ.

" J'ay été aise d'aprendre l'entreprise que vous avés faite de construire un navire de 36 canons outre lutilité particulière que vous en retirerés cela pourra engager les négotians de Québec de suivre votre exemple ce qui peut beaucoup contribuer à augmenter leurs fortunes et rendre le commerce de la colonie florissant vous pouvés estre assurés que je vous donnerai et à ceux qui feront de pareilles en-

treprises toute la protection dont vous aurés besoin.

" A l'égard de la destination de votre navire vous pouvez si vous le jugés à propos le faire passer par les Isles de l'Amérique ou l'envoyer directement en France si vous croyés y trouver plus d'utilité je ne veux pas sur cela vous gener en aucune manière.

" A l'égard de la proposition que vous faites d'engager les habitans à s'attacher à la culture du chanvre j'écris à M. le marquis de Vaudreuil et à M. Begon de les y exciter parce qu'outre qu'on pourra en faire transporter dans le Royaume où il y en aura un bon debit' cela mettra plus en état de pouvoir construire et équiper des batimens dans la colonie, vous devés de votre part y contribuer en tout ce qui pourra dependre de vous.

" Je n'ay point entendu parler ny vue personne de votre part au sujet des 4000 l. de lettres de change que vous me marqués avoir remis sur M. de Champigny.

" A l'égard des 2000 l. de poudre à canon et à mousquet que vous demandés la permission de prendre dans les magasins du Roy au prix que le Roy la paye, je nay pu obtenir cette grace pour vous de Sa Maté " (1).

En octobre 1724, M. Prat écrivait au ministre :

(1) Archives du Canada.

“ Je suis trop près de mon devoir et de l’exécution de vos ordres pour ne pas donner toute mon attention et mes soins pour mériter la bonté que Votre Grandeur veut bien avoir pour moi dans un emploi que je tiens de celle de Monseigneur votre père.

“ J’ay l’honneur de vous envoyer, Monseigneur, l’état des navires qui ont fait leur négociation (navigation?) en ce pays la présente année, ce que je continuerai de faire dans la suite avec toute l’exactitude possible. J’ai soin de l’entretien des ports du mieux que je peux faire, sans aucune dépense, n’y ayant aucun fond destiné pour cela. Je donne des attentions particulières au Cul de Sac qui deviendrait propre à recevoir toute sorte de vaisseaux si l’on en faisait sauter les roches de l’entrée. Cela serait d’une grande conséquence et coûterait peu de choses. Je me trouve à tous les arrivages pour prévenir les accidents du feu qui à chaque fois menace la ville et tout sans aucune retribution pour répondre aux intentions et aux ordres de Monseigneur votre père, je m’étais attaché à la construction qui par événement, n’a pas réussi. J’y ai perdu beaucoup, mais à mon exemple et à ma sollicitation plusieurs y ont travaillé avec succès de sorte qu’il se trouve aujourd’hui sept bâtiments considérables sur les chantiers. J’espère qu’en m’acquittant de mon devoir, Monseigneur voudra bien prendre sous sa protection un sujet qui

est l'ouvrage de Monseigneur son père, et augmenter sa gratification qui est la seule ressource qui peut faire prolonger sa vie et ses vœux pour la conservation et prospérité de Votre Grandeur de laquelle j'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Monseigneur, le très humble, très obéissant et très soumis serviteur " (1).

M. Prat décéda à Québec le 22 février 1726. Ses nombreuses entreprises ne lui avaient pas apporté la fortune. Il laissa une succession fort embrouillée dont sa famille retira bien peu de chose une fois les frais de liquidation acquittés.

Louis Prat fut remplacé comme capitaine de port à Québec par un marin qui avait fait ses preuves, M. Testu de la Richardière.

Richard Testu de la Richardière fut un des rares Canadiens, qui, sous le régime français, parvinrent à une position un peu importante dans le service de la colonie. Et c'est peut-être pour cette raison que plusieurs de nos historiens ont cru qu'il était d'origine française.

Richard Testu de la Richardière naquit à L'Ange-Gardien, près de Québec, le 15 avril 1681, du mariage de Pierre Testu dit du Tilly, marchand, et de Geneviève Rigault.

Il servit d'abord dans les troupes et reçut une blessure assez grave dans un engagement.

(1) Archives du Canada.

En 1722, M. Testu de la Richardière commandait *la Suzanne*. Les Frères Hospitaliers de Montréal obtenaient du Conseil de marine de faire passer des ouvriers au Canada sur ce vaisseau.

Le 19 février 1726, le Conseil de marine écrivait au gouverneur de Beauharnois au sujet de la navigation du Saint-Laurent. Il serait nécessaire que, pour la sûreté de la navigation des vaisseaux du roi allant en Canada, il fut embarqué un officier à bord connaissant bien la navigation du Saint-Laurent. Autrefois le sieur de la Grange, de Rochefort, avait été nommé capitaine de flûte, en raison de ses connaissances sur cette navigation et il s'embarquait tous les ans sur les vaisseaux du roi. Le Conseil de marine priait M. de Beauharnois de s'informer des capacités du sieur Testu de la Richardière, canadien, qu'on proposait pour cet emploi.

Le 30 octobre de la même année, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivaient au ministre de la marine et lui suggéraient de nommer M. Testu de la Richardière capitaine de port à Québec.

" Le S. Testu de la Richardière que vous avez chargé d'accompagner le vaisseau du Roy à cause de l'expérience et de la connaissance qu'il a de la rivière, souhaite cette place et vous prie de la luy accorder.

“ Le S. de la Richardière est du métier et est sur cela d’une capacité à n’y avoir pas par le paÿs deux voix sur son chapitre, il est propre à former des pilottes pour cette rivière où il y a une très grande nécessité d’en avoir à cause de la traverse, qu’il est de conséquence de bien connaistre.

“ Il faudrait pour cela aller tous les printemps sonder les bancs que les glaces en partant font changer de place, y mettre des bouées selon leur changement au nombre de quatre ou cinq avec des ancres d’une seule patte d’environ quatre cents à 450 pesant et autant de chaines de 12 à 15 brasses proportionnées au poids des ancres.

“ On éviterait par là les risques de toucher à la traverse, et sur les autres bancs qu’on ne connaît pas assés, et après le départ des vaisseaux on ferait relever les ancres.

“ On se servirait de cet officier pour mettre le Cul de Sac en état de recevoir les vaisseaux des particuliers, mêmes les vaisseaux du Roy s’il en était besoin. Plusieurs y ont couru risque cette année, et dans les années passées quelques uns y ont resté; il s’y trouve même quantité de roches que l’on pourrait ôter à marée basse.

“ Le Cul de Sac est mal étably faute d’y avoir un quay avec des amares dont chaque habitant devrait estre obligé de faire la construc-

tion devant une partie au moins de son terrain qui peut-estre luy est concédé à ces conditions.

" On pourrait encore avec un bâtiment de 40 t. fait en goélette ou en brigantin l'envoyer sonder tout le reste de la rivière, surtout du costé du sud qui n'a point esté travaillé sur la carte du S. de la Haye, au nord de laquelle tous les mouillages et dangers sont bien marqués et dont les pilottes font état.

" Le capitaine de port mettrait des balises sur les caps et les hauteurs qu'on pourrait abattre et supprimer dans les tems où l'on ne voudrait pas qu'on en usast, il donnerait connaissance des ances, des havres, des bayes favorables et bons mouillages, et se mettrait au fait le long des costes et dans la profondeur des bayes et des rivières des bois de chesnes et de pin et des rivières propres à les tirer ayant luy-même une parfaite connaissance des baies de ce pays cy et tout le talent nécessaire pour l'arrimage des bois dans les navires.

" Quelques autres nous ont donné les placets que nous avons l'honneur de vous envoyer, pour la même place, mais nous ne les connaissons pas si particulièrement et leur capacité ne peut même entrer en concurrence avec celle du S. de la Richardière " (1).

(1) Archives du Canada. La marquise de Vaudreuil, alors en France, avait essayé de faire nommer M. Perrot de Drisy capitaine de port à Québec. En avril 1727, elle écrivait au ministre de Maurepas : "Le sieur de Drisy, major de la milice de Québec, dont Mme de la Pérade, sa

Le 8 octobre 1727, MM. de Beauharnois et Dupuy écrivaient au ministre:

" Le sieur Testu de la Richardière a fait l'option de la place de capitaine de port et se destine à faire, dans ce port, son service avec une telle vigilance que les bâtiments y trouvent tout le secours convenable, soit pour se mettre en rade soit pour y être à l'abri des coups de vent qui pourraient les chasser à la côte.

" Il vous supplie, Monseigneur, par la considération que l'emploi de capitaine de port n'a presque point d'appointements, de lui continuer ceux de capitaine de flûte, jusqu'à ce que vous en ayez disposé autrement; il se charge de conduire le vaisseau du Roi jusqu'à la Traverse pour la lui faire faire.

" C'est vers ces endroits, Monseigneur, que seraient fort nécessaires des bouées, relevées à propos, pour que la facilité qu'elles nous procureraient ne tournassent point à notre désavantage.

" Il propose pour cela une dépense qui consistera dans la construction d'une chaloupe qui servirait aussi à aller au-devant du vaisseau du Roi et autres bâtiments en danger dans la ri-

---

nièce, vous a remis, Monseigneur, l'année dernière, les certificats de service, vous supplie de lui accorder l'emploi de capitaine de port, vacant par la mort du sieur Prat; il en est très capable et mérite d'être récompensé des services qu'il a rendus" (Archives de la province de Québec).

vière avec trois ou quatre ancres d'une seule patte du poids de 600 l. avec chacune une chaîne proportionnée de grosseur et de douze ou quinze brasses de longueur; il demande encore que, pour l'entretien de ces chaînes et bouées et de la chaloupe dont il se chargera, il lui soit permis de prendre, par chaque bâtiment, au-devant duquel il ira, un écu par chaque pied que le bâtiment tirera d'eau, et pour tenir le port net et le Cul-de-Sac de Québec en état de recevoir les bâtiments qui viendront s'y échouer pour y avoir les radoubs nécessaires, de pouvoir se faire payer à proportion qui sont les douceurs accordées à l'Amérique et autres endroits aux capitaines de port " (1).

Le 4 mars 1727, le Conseil de marine informait le gouverneur de Beauharnois qu'il accordait passage au Canada au sieur Testu de la Richardière, capitaine de flûte. " Il lui est accordé congé d'un an, ayant perdu sa femme depuis son départ de Québec (Marie Hurault) ".

L'année suivante, le Conseil de marine donnait enfin à M. Testu de la Richardière la charge de capitaine de port à Québec, vacante depuis la mort du sieur Prat. On lui accordait 500 livres d'émoluments au lieu de 150 qu'avait son prédécesseur.

(1) Archives du Canada.

Le 1er octobre 1728, MM. de Beauharnois et d'Aigremont écrivaient au ministre au sujet de M. Testu de la Richardière:

" L'ordre qui nous a esté adressé pour la place de capitaine de port à Québec a été remis au S. Testu de la Richardière. Il a accepté avec plaisir la condition de conduire les vaisseaux de Sa Majesté jusqu'à la Traverse pour la leur faire faire, sans aucune augmentation de dépense, et il luy rend de très humbles grâces des cinq cens livres d'appointement qu'elle a bien voulu luy accorder.

" Nous l'avons informé que Sa Majesté n'a point approuvé la proposition qui avait esté faitte de luy accorder un droit de 3 livres par pied tirant d'eau de chaque bâtiment marchand, mais que Sa Majesté trouverait bon qu'il tire des capitaines ou propriétaires des vaisseaux marchands qui voudront profiter de ses soins, la rétribution dont il conviendra avec eux de gré à gré, Sa Majesté luy deffendant d'en rien exiger autrement. Le S. de la Richardière nous a promis de se conformer à cette décision et nous y tiendrons la main " (1).

M. Testu de la Richardière rendit de grands services en 1729, lors du naufrage de *l'Eléphant,* vis-à-vis de l'île aux Grues. Le 28 mars 1730, le Conseil de marine priait MM. de Beauharnois et Hocquart de lui exprimer la

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 50, f. 57.

satisfaction du roi pour avoir aidé d'une manière aussi efficace au sauvetage des effets du naufrage de *l'Eléphant.*

Le 4 avril 1730, le Conseil de marine priait MM. de Beauharnois et Hocquart d'envoyer M. Testu de la Richardière au Bic pour y attendre le vaisseau du roi *le Héros,* et le guider jusqu'à Québec afin de prévenir le malheur qui était arrivé, l'année précédente, à *l'Eléphant.*

Le 15 octobre 1730, MM. de Beauharnois et Hocquart rendaient le bon témoignage suivant à M. Testu de la Richardière:

" Le Sr la Richardière, capitaine de port, depuis la réception de vos ordres, a cessé de prétendre aucune rétribution pour les soins qu'il se donne pour conduire les navires marchands dans cette rivière. Mr de L'Estenduère peut, Monseigneur, vous rendre comme nous tesmoignage de sa capacité, de son expérience et de l'attention particulière qu'il a eue à conduire le vaisseau du Roi en sureté jusques dans cette rade. Nous ne cessons point, Monseigneur, de vous demander pour cet officier les appointements de capitaine de flûte que nous eumes l'honneur de vous demander l'année dernière" (1).

Au mois de mai 1731, l'intendant Hocquart donnait l'ordre suivant à M. Testu de la Richardière:

(1) **Correspondance générale, vol. 52, c. 11, f. 50.**

" Il est ordonné au s. La Richardière, capitaine de port, de s'embarquer sur la goélette du roi *le Thomas-Marie* armée en ce port de cinq hommes d'équipage, y compris Pierre Dizet, pilote, et de parcourir la côte du nord et celle du sud de cette rivière, pour y observer les mouillages, sondes, et généralement faire toutes les remarques et observations qu'il estimera nécessaires, pour faire naviguer sûrement les vaisseaux du roi. Il en dressera son journal et en fera tenir un semblable par le sieur Dizet pour nous les représenter à son tour. Mandons. Fait à Québec, le vingt-deux mai 1741" (1).

MM. de Beauharnois et Hocquart avaient si bonne confiance en M. Testu de la Richardière que le 9 octobre 1731, ils proposaient au ministre de le nommer au commandement de la flûte qu'on construisait pour le compte du roi sur les chantiers de Québec:

" Nous prenons la liberté de vous proposer pour le commandement de la flûte qui est en construction le Sr La Richardière, capitaine de port; vous connaissez, Monseigneur, ses talents et son expérience à la mer; il sera en état de la conduire à Rochefort et à toute autre destination, si vous l'agréez. Nous vous supplions de nous le faire sçavoir l'année prochaine, afin que le Sr La Richardière puisse s'arranger

(1) Ordonnances des Intendants, vol. 19, f. 103.

pour cela; nous pourrions recevoir trop tard vos ordres en 1741.

" Nous estimons, Monseigneur, que vous ne voudrez pas mettre sur ce navire un fort état-major, et dans ce cas deux officiers du département de Rochefort suffiront avec le S. La Richardière, la dépense en sera beaucoup moins considérable " (1).

Quelques jours plus tard, le 15 octobre, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient de nouveau au ministre:

" M. de la Richardière a parcouru le printemps dernier avec la goélette du Roy, la coste du nord de cette rivière, où il a fait toutes les observations nécessaires à la navigation sur les différents courants, sondes et mouillages dont il a fait un journal exact avec le nommé Diset qui est un des pilotes du vaisseau du Roy resté à Québec l'automne dernière et qui est remplacé cette année par le nommé Garnier autre pilote auquel nous ferons faire pareille course du costé du sud au printemps prochain avec le dit sieur de la Richardière. Vous avez eû agréable, Monseigneur, d'accorder à cet officier une gratification de 300 livres, trouvez bon que nous vous représentions que le voyage qu'il a fait cette année dans lequel il n'a vécu que de biscuit et de lard sallé équivaut à une campagne de 3 ou 4 mois et qu'il nous paraist qu'il

(1) Correspondance générale, vol. 71, f. 20.

est de votre justice de luy accorder une gratification plus considérable, son zèle et son attention pour le bien du service la luy font mériter, il est actuellement à bord du vaisseau du Roy, et le conduira jusqu'à l'isle aux Lièvres ou Isle Verte. M. le comte des Gouttes doit vous rendre compte de son activité et de ses soins " (1).

En 1732, *le Rubis* fut destiné à faire le voyage du Canada. Le 4 mars, le Conseil de marine écrivait à MM. de Beauharnois et Hocquart que M. de L'Etenduère et le comte des Gouttes s'étaient si bien trouvés des secours que le sieur Testu de la Richardière leur avait donnés dans le fleuve Saint-Laurent qu'il convenait de l'envoyer de nouveau à l'île Verte pour y attendre *le Rubis.*

Cette même année 1732, le roi accorda une gratification de 500 livres à M. Testu de la Richardière, en récompense de ses services.

Cette gratification lui fut encore accordée l'année suivante.

En 1734, M. Testu de la Richardière pilote encore *le Rubis.*

Le président du Conseil de marine ordonnait à MM. de Beauharnois et Hocquart, le 20 avril 1734, de confier au sieur Testu de la Richardière l'exploration du Saint-Laurent, depuis le Cap Chat jusqu'à Gaspé, et, en remon-

(1) Correspondance générale, vol. 54, c. 11, f. 188.

tant depuis les Sept-Iles jusqu'à la Malbaie. Il devait aussi aller examiner le passage du détroit de Belle-Ile.

En 1735 et 1736, M. Testu de la Richardière fut assez heureux pour recevoir encore 500 livres de gratification.

En 1737, les appointements de M. Testu de la Richardière furent portés à 1000 livres mais il ne devait plus recevoir de gratification.

Le 1er octobre 1737, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivaient au ministre au sujet du sondage et du pilotage du fleuve fait par M. Testu de la Richardière.

" M. de la Richardière, capitaine de port, a repassé dans la colonie sur le vaisseau du Roy et il l'a piloté depuis les Pellerins jusqu'à Québec sans aucun accident; il doit l'aller reconduire à l'ordinaire.

" M. Duquesnel vous a informé, Mgr, de l'erreur qu'il a faite dans sa navigation, aux atterrages du Chapeau Rouge par les fausses sondes qu'il a trouvées. Nous estimons qu'il conviendrait que M. de la Richardière visitât l'année prochaine avec le pilote qui doit rester icy les côtes de Terreneuve depuis le Cap Raze jusques Cap de Rays, ainsy que les isles, bancs et battures qui s'y trouvent dont il dressera une carte et un journal.

" En 1739, il fera avec le même pilote une visite depuis le Cap de Rays jusqu'au port Achois. Le petit brigantin du Roy est absolu-

ment hors de service et M. Hocquart qui doit envoyer au printemps prochain des farines à l'Isle Royale prêtera comme il a fait en 1736 un bâtiment pour le transport de ces farines sous le commandement du Sr La Richardière, lequel après leur déchargement ira faire sa tournée le long des costes de Terreneuve dans le golfe et dans le fleuve. Cet arrangement coûtera beaucoup moins au Roy que s'il fallait faire un armement exprès pour cette destination.

" Le pilote qui doit hiverner cette année et la suivante est le nommé Pellegrin qui a déjà de l'expérience dans la navigation de ce pays cy où il a fait trois voyages, et comme il est important de former un plus grand nombre de pilotes, nous avions cru qu'il estait du bien du service de retenir le fils du Sr Galocheau et de l'envoyer avec le Sr la Richardière. C'est un jeune homme âgé de 17 à 18 ans qui a déjà fait 4 ou 5 voyages avec son père, qui sçait bien le pilotage et qui a bonne volonté de s'instruire et de devenir bon pratique. M. Hocquart le traitera comme pilote.

" Le Sr La Richardière vous a proposé à ce qu'il nous a dit d'établir des bouées dans la Traverse qui seraient posées au printemps et relevées à l'automne. Il y avait longtemps que cet officier nous avait parlé d'ouvrir une avenue à travers le bois sur l'Isle aux Ruaux; cette avenue a été faite à l'arrivée du vaisseau du

Roy en présence du Sr La Richardière et des pilotes de Rochefort qui ont donné l'alignement. C'est un amets invariable pour passer la Traverse aujourd'huy en gouvernant sur le milieu. Elle est de 100 pieds de largeur sur 1000 de longueur. Cela n'a presque rien coûté, M. Duquesnel ayant donné une vingtaine de matelots qui y ont travaillé avec 10 habitants gens de hache qui ont abattu les bois, il reste encore deux amets à fixer le long de l'Isle d'Orléans. Le premier à la rivière Delphine et l'autre à la pointe St-Jean. Ces deux pointes ne pouvant estre bien distinguées que par un temps fort clair, parce qu'elles sont très basses, retardent souvent l'arrivée du vaisseau du Roy et des vaisseaux marchands. Il est question d'élever sur chacune des deux pointes un pan de mur ayant la face au N. 2 de 30 pieds de largeur et 25 à 80 pieds de hauteur sur 3 pieds d'épaisseur. Ces deux pans de muraille un peu ouverts seront les amets qu'il faudra suivre pour éviter les battures. M. de La Richardière et les pilotes ont marqué les endroits où il faudra bâtir; il y aurait environ 50 toises quarées de maçonnerie à élever, lesquels à raison de 22 livres à cause de la sur-épaisseur feraient la somme de 1100 livres ce qui n'est pas un objet en égard aux avantages et à la sûreté de la navigation.

" L'entretien des bouées, orins, anchres ou picasses coûteraient par an environ 200 livres

de sorte qu'il se trouve encore de l'économie à construire les pans de muraille proposés. Cependant, avant de le faire nous attendrons vos ordres que nous pourrons exécuter dès l'année prochaine si vous avez agréable de nous les envoyer de bonne heure par la voye de l'Isle Royale.

" L'objection qui se présente d'abord contre tous ces amets, est qu'en rendant la navigation facile et sûre aux bâtimens français les ennemis en profiteraient s'ils voulaient faire quelqu'entreprises contre la colonie. Dans ce cas on les tromperait par de nouveaux amets à l'Isle aux Ruaux et on renverserait ceux qui seraient établis à l'Isle d'Orléans " (1).

Le ministre ayant approuvé les suggestions de MM. de Beauharnois et Hocquart, l'ordre suivant fut donné à M. Testu de la Richardière par M. de Beauharnois:

" Il est ordonné au S. de La Richardière, capitaine des brulots de Sa Majesté et du port à Québec, de prendre le commandement du brigantin *l'Hyrondelle* et de partir incessamment de cette rade pour se rendre à la côte de Terre Neuve avec les jeunes pilotes Pellegrin et Galocheau, et là y faire toutes les observations et remarques nécessaires pour perfectionner la navigation du golfe St-Laurent ainsi que

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 67, p. 6.

celle du fleuve dans l'allée et le retour. Fait à Québec le premier mai 1738" (1).

En même temps, le mémoire qui suit était remis à M. Testu de la Richardière:

" Mémoire pour le S. La Richardière au sujet du voyage qu'il est sur le point de faire dans le fleuve et golfe St-Laurent et à la côte de Terre-Neuve avec les deux jeunes pilotes qui doivent s'embarquer avec lui dans le brigantin *l'Hyrondelle.*

" Le S. de La Richardière partira dans tout le courant de ce mois de la rade de Québec et se rendra à la côte de Terre-Neuve.

" Il visitera la côte de cette île depuis le cap Raze jusqu'au cap de Rays ainsi que les îles, battures, mouillages et havres de toutes ces terres, les différends fonds qui s'y trouvent, la latitude des lieux et la variation de la boussole.

" Le banc à vert étant une des principales reconnaissances pour assurer la navigation des vaisseaux, il tâchera d'en connaître l'étendue, la situation et les différents fonds.

" Il fera faire toutes ces observations aux deux jeunes pilotes qui sont embarqués avec lui afin qu'ils soient en état à leur retour d'en dresser une carte pour être envoyée à Sa Majesté.

(1) Ordonnances des Intendants, vol. 26, f. 103.

" Il leur fera tenir un journal exact de leur navigation dans lequel ils comprendront non seulement les observations ci-dessus, mais toutes celles qu'ils pourront faire dans le golfe St-Laurent et le fleuve jusques à Québec.

"Fait à Québec le premier mai 1738"(1).

M. Testu de la Richardière s'acquitta de cette tâche à la satisfaction du gouverneur et de l'intendant.

Le 26 avril 1740, le gouverneur de Beauharnois donnait l'ordre suivant à M. de la Richardière :

" Charles, marquis de Beauharnois, il est ordonné au sr de la Richardière, capitaine de port à Québec, de prendre le commandement de la goélette *l'Hirondelle* et de se mettre incessamment en estat de partir pour se rendre à l'Ysle Royale où yl remettra les vivres et munitions que M. Hocquart doit faire charger sur le d. bâtiment et qui sont destinés pour les magasins du Roy à Louisbourg.

" Il visitera ensuite le passage de Cançeaux, l'yle St-Jean, la Baye des Chaleurs et le reste du Golfe qui n'a point encor esté parcouru et yl fera dans le cours de cette visite les observations nécessaires pour perfectionner la navigation.

" Il examinera en particulier quel avantage on pourrait tirer de la Baie des Chaleurs,

(1) Ordonnances des Intendants, vol. 26, f. 104.

on prétend qu'il s'y trouve une quantité considérable de chesnes propres pour les constructions, et que les terres du fond de la Baye sont propres aux cultures.

" Les srs Pellegrin et Galocheau, pilottes du Roy, s'embarqueront avec luy. Il leur fera tenir un journal exact de la campagne qu'il va faire, pour nous être remis à son retour qui sera dans le courant du mois de septembre prochain. Fait à Québec le vingt six avril 1740" (1).

M. de la Richardière mourut à Québec le 25 octobre 1741, à l'âge de 60 ans, et fut inhumé dans la chapelle de l'Ange-Gardien de la cathédrale.

MM. de Beauharnois et Hocquart annonçaient sa mort au ministre, le 30 octobre, dans les termes suivants:

" M. de la Richardière, capitaine de port, est mort le 25 de ce mois, à son retour du vaisseau du Roy qu'il a conduit jusques à la Prairie. Il se présente trois sujets pour remplir cette place, tous trois bons navigateurs qui depuis 15 ou 20 ans commandent des bâtiments marchands pour la France, les Isles et l'Isle Royale et qui connaissent bien la Rivière; ce sont les Sieurs Daillebout de Cerry, le Gardeur de Beauvais et Aubert, gentilshommes du pays. Le dernier a une santé fort délicate,

(1) Archives de la province de Québec.

nous ne pouvons vous le proposer; les 2 autres nous paraissent également bons, et vous pouvez, Monseigneur, choisir ou le Sr Cerry ou le Sr Beauvais, le premier commande un navire pour les Isles qui est sur son départ, le second en commande un autre qui estoit l'esté dernier à Bordeaux, et qui ne doit revenir que l'année prochaine.

" Le S. de la Richardière estait un officier zélé qui avait fait la guerre dans ce païs cy où il avait reçu une blessure considérable. Depuis 15 ans il a piloté le vaisseau du Roy, en allant et revenant, il a visité et parcouru presque chaque année les différents endroits de la Rivière ou du Golfe avec les pilotes du Roy, pour assurer d'autant mieux la navigation des vaisseaux de Sa Majesté; il laisse une veuve sans autre bien apparent qu'une maison et quelques meubles; elle nous a prié de nous intéresser auprès de vous pour luy obtenir une pension, elle nous paraît estre dans le cas de la mériter " (1).

Le successeur de M. Testu de la Richardière, René Le Gardeur de Beauvais, fut nommé le 1er avril 1743. Lui aussi était un marin d'expérience.

Né à Montréal le 31 décembre 1700, du mariage de René Le Gardeur de Beauvais, officier dans les troupes du détachement de la

(1) Correspondance générale, vol. 75, f. 73.

marine, et de Marie Barbe de Saint-Ours, M. Le Gardeur de Beauvais appartenait aux deux principales familles de la colonie.

M. Le Gardeur de Beauvais reçut avec sa nomination de capitaine de port à Québec le grade de lieutenant de frégate.

Le nouveau capitaine de port ne put cependant faire ses preuves. Nommé le 1er avril 1743, il décéda avant même de prendre possession de sa charge, au Cap Français, île de Saint-Domingue, le 8 octobre 1744.

C'est le capitaine Macarty qui succéda à M. Le Gardeur de Beauvais comme capitaine de port à Québec. Il fut nommé le 1er avril 1745, avec un salaire de 1000 livres et le grade de lieutenant de frégate. Lors de sa nomination, M. Macarty était capitaine de poste à Larochelle (1).

M. Macarty devait se rendre à Québec dans l'été de 1745 sur la *Gironde,* mais ce vaisseau n'ayant pu appareiller il resta en France.

En décembre 1746, M. Macarty était encore à La Rochelle.

En 1747, M. Macarty commandait le *Rubis* de 26 canons. Cette frégate faisait partie du convoi qui conduisait à Québec M. de la

---

(1) Macarty était d'origine irlandaise. Son nom s'orthographiait MacCarthy, mais les Français le changèrent bientôt en Macarty. L'exemple n'était pas unique. Le docteur Silvain, bien connu sous le régime français, était un O'Sullivan.

Jonquière, nommé gouverneur de la Nouvelle-France. Le 14 mai 1747, ce convoi faiblement protégé par six bâtiments de guerre, rencontra par le travers du cap Ortegal, une flotte de quatorze vaisseaux anglais. Macarty se conduisit très bien. Le *Rubis* tint tête à deux grands vaisseaux le *Pembroke* et le *Nottingham,* qui s'étaient accrochés à ses flancs, jusqu'à ce qu'il eût été complètement désemparé et sur le point de couler à fond.

Cette belle action valut à Macarty, le 1er avril 1748, le grade de capitaine de brûlot.

Le 1er janvier 1748, M. Macarty avait été remplacé comme capitaine de port à Québec, par Philippe d'Ailleboust de Cerry. En fait, il n'occupa pas cette charge. L'intérim fut rempli par le sieur de La Morille.

Le 1er mars 1751, Macarty était promu lieutenant de vaisseau.

Cette même année 1751, Macarty commandait la frégate la *Fidèle.* Il fit un voyage à l'île Royale pour ravitailler les postes de la rivière Saint-Jean et de Chédaïk.

En 1752, M. Macarty fit un autre voyage à l'île Royale.

En 1755, M. Macarty commandait la frégate *La Valeur,* et fit un voyage à Louisbourg.

Le 17 avril 1757, M. Macarty était fait capitaine de vaisseau.

M. Macarty, le 5 août 1759, adressait au maréchal de Conflans un mémoire suggérant

une descente en Irlande, vers Kinsale, dans le voisinage de Cork. Ce projet n'eut pas de suite.

M. Macarty décéda à Paris le 24 janvier 1765.

Philippe-Marie d'Ailleboust de Cerry fut le dernier capitaine de port à Québec sous le régime français.

Né à Montréal le 20 octobre 1702, il était le fils de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil et de Marie-Louise Denys.

M. d'Ailleboust de Cerry suivit l'exemple de ses frères, MM. d'Ailleboust et d'Ailleboust de Saint-Vilmé et se fit marin.

En 1746, M. d'Ailleboust de Cerry prit une part importante aux opérations militaires et navales des Français pour la reprise de l'île Royale. Il commandait le brigantin la *Petite-Marguerite,* un des six vaisseaux chargés de transporter de Québec à la Baie Verte un détachement de 680 Canadiens.

Le 24 février 1748, M. d'Ailleboust de Cerry remplaçait M. Macarty comme capitaine de port à Québec (1).

(1) Le 1er janvier précédent (1748), M. Lamorille avait été nommé enseigne de port à Québec par la commission suivante :

" Sa Majesté estimant nécessaire d'ébtalir un Enseigne de port à Québec en Canada ; Et étant informée que le Sieur La Morille le jeune a les qualités et l'expérience nécessaires pour en bien remplir les fonctions, Sa Majesté l'a ordonné et établi Enseigne de port au dit Québec, mandant au Gouverneur son Lieutenant général ou Com-

C'est son frère, Charles-Joseph d'Ailleboust, qui, à raison de sa belle conduite au siège de Louisbourg, avait une certaine influence à la Cour, qui lui obtint cette charge.

Quelques mois plus tard, M. d'Ailleboust de Cerry fut pris par les Anglais sur le navire le *Tourny*. Il fut remis en liberté peu après puisqu'il était de retour à Québec en octobre 1749.

Le 25 septembre 1754, M. d'Ailleboust de Cerry rendait compte au ministre de la perte du vaisseau le *Caméléon* au saut de la Chaudière.

Le 15 septembre 1759, nous voyons le nom de M. d'Ailleboust de Cerry parmi les membres du conseil de guerre appelés à délibérer sur la reddition de Québec. Il formula son avis de la façon suivante :

"Vu le manque total de vivres, étant sans aucune espérance de secours, mon sentiment est de remettre la place et d'en sortir le plus d'hommes que nous pourrons ".

En 1761, M. d'Ailleboust de Cerry se décida à aller s'établir en France. Il se fixa à Tours. C'est là qu'il mourut le 14 avril 1787. (1).

---

mandant général de la Nouvelle-France et à l'Intendant du dit pays de le recevoir et de le faire reconnaître en la dite qualité de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra. Fait à Versailles le premier janvier 1748".

(1) Nous avons emprunté tous les renseignemnts donnés ici sur M. d'Ailleboust de Cerry à l'important ouvrage de M. Aegidius Fauteux, *La famille d'Ailleboust*.

LES TRESORIERS DE LA MARINE A QUEBEC

Le titre de ce fonctionnaire chargé de toutes les finances de la colonie était plutôt commis du trésorier-général de la marine mais ici il fut généralement désigné sous celui de trésorier de la marine. Le trésorier ne s'occupait pas seulement des finances des troupes du détachement de la marine mais de toutes les dépenses de la colonie. On le nommait trésorier de la marine parce qu'il dépendait du ministre de la marine.

Nous avons eu six trésoriers de la marine sous le régime français :

1° Jacques Petit de Verneuil fut le premier trésorier de la marine dans la Nouvelle-France. Il fut probablement nommé à cette charge en 1685. En effet, une ordonnance de Nicolas Dupont de Neuville, subdélégué de l'intendant, du 9 février 1686, donne à M. Petit de Verneuil le titre de " commis de M. de Lubert, trésorier-général de la marine. " Il décéda à Québec le 28 juin 1699. Sa veuve, Marie Niel, mariée d'abord à Zacharie Jolliet, convola en troisièmes noces, le 12 octobre 1700, avec Etienne Des Forges, inspecteur général des fermes de Sa Majesté. Quelques mois plus tard, elle subissait un long procès pour "avoir fait larcin des deniers du Roi." Pendant que

son deuxième mari, M. Petit de Verneuil, était à l'agonie, elle avait, paraît-il, avec la complicité de Etienne Des Forges, qui devait être son troisième mari, soustrait des valeurs considérables qui appartenaient au Roi.

2° Jean Petit qui succéda à Jacques Petit de Verneuil comme trésorier de la marine, était le fils de Jean Petit, contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris. Nous ignorons si Jacques Petit de Verneuil et Jean Petit étaient parents. En 1718, M. Petit était nommé membre du Conseil Supérieur, en remplacement du sieur Chéron, décédé. M. Petit mourut à Québec le 24 février 1720. Il avait été marié à Suzanne Dupuy puis à Charlotte Du Gué, fille de Michel-Sidrac Du Gué de Boisbriand, officier au régiment de Carignan. M. Petit devint propriétaire de la seigneurie et baronnie de Portneuf et une tradition populaire assigna longtemps à l'église du Cap-Santé, bâtie dans cette seigneurie, le titre d'église des Trois-Soeurs, en l'honneur des trois demoiselles Petit qui avaient aidé à la construire par leurs dons généreux.

3° Nicolas Lanoullier remplaça Jean Petit comme trésorier de la marine. Il était déjà agent-général de la Compagnie des Indes et s'occupait de maintes autres affaires. En plus, en 1722, il devenait membre du Conseil Supérieur. Pour nous servir d'une expression populaire, M. Lanoullier avait trop de fers au

feu. Il ne pouvait porter la même attention à toutes les besognes qu'il exerçait. En 1730, M. Varin, contrôleur de la marine trouva de graves irrégularités dans les livres de M. Lanoullier. Il dût abandonner sa charge de trésorier et combler les déficits relevés par le contrôleur, ce qui le ruina.

4° Thomas-Jacques Taschereau, sieur de Sapaillé, était venu ici comme secrétaire de l'intendant Dupuy. C'est en 1732 qu'on lui offrit la charge de trésorier de la marine. Il hésita beaucoup avant de l'accepter. Les appointements du trésorier n'étaient que de 2000 livres par année sur lesquelles il fallait payer deux commis, l'un à Québec et l'autre à Montréal. Il accepta cependant la charge sur les instances de l'intendant Hocquart. M. Taschereau fut aussi nommé en 1735 conseiller au Conseil Supérieur. Il décéda à Québec le 25 septembre 1749, regretté de tous.

5° Le jour même de la mort de M. Taschereau (25 septembre 1749), l'intendant Bigot commettait Jacques Imbert pour faire par intérim les fonctions de trésorier de la marine. L'auteur anonyme des *Mémoires sur le Canada depuis* 1749 *jusqu'à* 1760 dit de M. Imbert: " Il était fils d'un tanneur de Montargis : il avait reçu quelque éducation ; on lui procura une place de commis chez M. Taschereau, son prédécesseur, et il en eut la confiance ; à la mort de son prédécesseur, il fut nommé par

l'intendant pour régir ce trésor, et depuis on lui confirma son emploi. Il entendait parfaitement la finance du Canada ; lorsqu'il fut élevé à cette place et à celle de conseiller au Conseil Supérieur il devint superbe, brusque et arrogant ; il était intime ami de Cadet et de Deschenaux, et ayant plus d'esprit qu'eux, il fit une fortune immense sans se commettre, mais aussi il fut modéré dans sa dépense, et ne donna point dans la bagatelle ; il servit utilement la société."

6° Alexandre Robert de Saint-Hilaire de la Rochette, arrivé ici comme secrétaire d'un commissaire de guerre, fut le dernier trésorier de la marine au Canada. Nommé, par commission de l'intendant Bigot, en 1758, pour remplacer M. Imbert, résignataire, il conserva cette charge jusqu'à la Conquête. L'auteur des *Mémoires sur le Canada depuis* 1749 *jusqu'à* 1760 dit que M. de la Rochette était un jeune homme sage, discret et modéré, mais que le peu de temps qu'il fut dans son emploi ne donna pas celui de pénétrer son caractère. Avant de retourner en France, M. de la Rochette épousa à Montréal, le 21 septembre 1760, Marie-Annne Levasseur, fille de René-Nicolas Levasseur, ancien chef de construction des vaisseaux du Roi. Il conserva la confiance du ministre, puisqu'en 1764 il fut chargé de faire un relevé de toutes les dépenses occasionnées en France par les prisonniers du Canada.

Georges Regnard Duplessis, le père du célèbre prédicateur jésuite, a-t-il été trésorier de la marine? Des centaines de documents lui donnent ce titre. Nous croyons que M. Duplessis n'était que commis ou assistant du trésorier de la marine. Il exerça la charge par intérim deux ou trois fois. C'est peut-être pour cette raison qu'on le désignait généralement comme trésorier de la marine.

L'EPIDEMIE DE GRIPPE DE 1700-1701

" Dans l'hiver de 1700-1701, raconte l'annaliste du monastère des Ursulines, il y eut à Québec des maladies populaires, qui firent d'étranges ravages. Le mal s'annonçait par un mauvais rhume, auquel se joignait une fièvre ardente accompagnée de fortes douleurs de côté, et il emportait les personnes en peu de jours. La contagion, qui avait commencé sur la fin de novembre, se répandit bientôt dans toute la ville, et il n'y eut pas de maison qui ne fut changée en hôpital. Toutes les communautés furent attaquées en même temps, et à peine en restait-il quelques-uns debout pour soigner et assister les autres."

Ce "mauvais rhume" qui fit plusieurs victimes en 1700-1701 n'était autre que la grippe

qui a laissé de si douloureux souvenir à Québec et dans tout le pays il n'y a pas encore très longtemps.

Un des premiers à contracter cette grippe d'un curieux genre fut M. l'abbé Henri de Bernières, ancien curé de la cathédrale et doyen du chapitre de Québec. M. de Bernières décéda le 4 décembre 1700, à l'âge de soixante-cinq ans. La Mère Juchereau, qui dit toujours beaucoup en peu de mots, écrit au sujet de cet estimable prêtre :

" Il mourut dans Québec beaucoup de personnes considérables ; de ce nombre fut M. Henri de Bernières, qui était venu de France tout jeune ecclésiastique, avec M. de Laval qui l'ordonna prêtre en Canada, où il est toujours demeuré pour servir cette nouvelle Eglise avec un grand zèle et d'une manière très édifiante, faisant voir par ses vertus le fruit qu'avait produit en lui l'éducation qu'il avait reçue de son saint oncle, M. de Bernières, trésorier de France, retiré à Caën et très connu pour l'estimable livre intitulé le *Chrétien intérieur,* dont il est l'auteur. Il avait été longtemps curé de Québec, supérieur du Séminaire et le nôtre; et nous avait toujours donné des marques de son amitié. C'était un homme pacifique, désintéressé et qui ne cherchait que la gloire de Dieu. "

M. de Bernières fut inhumé dans la chapelle du séminaire de Québec.

Le docteur Gervais Beaudoin, qui était le médecin des Ursulines, succomba aussi à l'épidémie de l'hiver de 1700-1701. Il décéda le 5 décembre 1700. Le docteur Beaudoin laissait une nombreuse famille. Attaché à son art et trop occupé par sa nombreuse clientèle pour thésauriser, il n'avait pas amassé de fortune. M. Le Gardeur de Tilly, qui était un ami du docteur Beaudoin, vint en aide à sa veuve en lui concédant deux arrière-fiefs dans sa seigneurie de Tilly.

Une autre des victimes de cette épidémie fut Louis Rouer de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain, qui était dans la Nouvelle-France depuis 1650. Il décéda le 6 décembre 1700, à l'âge de 71 ans. Il avait été très discuté pendant sa vie mais, à sa mort, à commencer par ceux qui l'avaient le plus violemment combattu, tous s'accordèrent pour rendre justice à sa mémoire.

Le chirurgien Thimothé Roussel qui fut aussi emporté par la contagion le 11 décembre 1700, était depuis plusieurs années le médecin de l'Hôtel-Dieu, à qui il avait rendu de bons services.

A propos du chirurgien Roussel, la Mère Juchereau raconte une curieuse aventure arrivée à son gendre, le notaire Chambalon, lors de ses funérailles.

M. Roussel décéda à l'Hôtel-Dieu, dit-elle, et ses enfants souhaitaient qu'il fut enterré à la

paroisse (c'est-à-dire dans la cathédrale). " M. de Chambalon, notaire de Québec et gendre du mort, qui agissait pour la famille, ordonna ses funérailles; et quoiqu'on l'eut averti qu'il devait demander à la supérieure de l'Hôtel-Dieu la permission de faire enlever le corps de son beau-père, il crut que c'était une formalité superflue, et ne voulut faire là-dessus aucune soumission, il laissa venir le clergé jusqu'ici, mais pour maintenir les droits de l'hôpital, on fit fermer la porte de la salle et la portière répondit qu'on n'ouvrirait point, et qu'on ne laisserait point enlever le cercueil, que M. de Chambalon n'eut fait son devoir en demandant cette permission. C'était au mois de décembre, la saison était très froide, les prêtres attendirent dehors et firent des reproches à M. de Chambalon, de ce qu'il les mettait en chemin sans avoir fait les démarches nécessaires. Il se vit enfin contraint d'aller promptement et tout confus sonner au parloir; ayant demandé à notre supérieure et obtenu d'elle la permission qu'il souhaitait, il lui fit bien des excuses et aussitôt on ouvrit les portes, le clergé entra et enleva le corps qui fut enterré honorablement, comme ses parents le désiraient " (1).

---

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXV, p. 547.

LE VOYAGEUR KALM ET LES CLOITRES DE QUEBEC

De tous les voyageurs qui ont publié leurs impressions sur Québec, le naturaliste suédois Peter Kalm est celui qui nous a donné le récit le plus vivant, le plus intéressant et, ajoutons, le plus vrai. Ceci ne veut pas dire, toutefois, que Peter Kalm n'a pas commis d'erreurs sur le compte de la vieille capitale.

L'étranger ne fait que passer dans la ville qu'il visite. Malgré sa bonne volonté et les précautions dont il s'entoure, il ne peut tout voir et tout comprendre. Ses observations sont donc forcément superficielles.

Pour le moment, nous ne voulons relever qu'une erreur du voyageur Kalm. Elle est, au fond, bien peu importante et si Kalm n'avait pas une réputation établie d'homme sérieux nous serions porté à qualifier cette erreur de boutade. Mais comme son assertion est de nature à jeter un peu de ridicule sur les admirables femmes qui habitaient les cloîtres de Québec lors de son passage dans notre pays, il n'est peut-être pas hors de propos de la discuter.

Le 8 août 1749, Peter Kalm visitait l'Hôtel-Dieu de Québec en compagnie du médecin du roi Gaultier. Ce dernier était le médecin de la maison. Il avait obtenu de l'évêque de Québec la permission de conduire Kalm dans

tous les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, même dans le cloître. Kalm était luthérien et M. Gaultier, probablement, voulait lui prouver qu'un cloître ne ressemblait pas à la peinture qu'on lui en avait faite dans la Nouvelle-Angleterre qu'il venait justement de visiter.

Le soir du 8 août 1749, Kalm notait ses impressions de la journée dans son carnet de voyage. Son appréciation de l'Hôtel-Dieu est juste. On peut même dire qu'elle est enthousiaste.

Kalm termine son récit par la note suivante :

" Le couvent renferme environ cinquante nonnes, presque toutes d'un âge avancé, la plus jeune n'ayant guère moins de quarante ans. En ce moment, il y a parmi elles deux postulantes qui reçoivent l'enseignement propre à la vie du cloître. Avant d'être admise à faire profession, la religieuse passe par un noviciat de deux ou trois ans, dans le cours duquel sa vocation s'éprouve. Car pendant ce temps la novice peut laisser le couvent à volonté, si la règle monastique ne lui convient pas. Mais dès qu'elle a été reçue religieuse, et qu'elle a prononcé des voeux, elle doit y passer sa vie entière. Si une nonne montre des dispositions à vouloir changer son mode d'existence, on l'enferme dans une chambre d'où elle ne peut sortir. Les religieuses de ce couvent ne vont jamais plus loin

qu'à l'hôpital, qui est tout près, et même en fait partie. Elles y prennent le soin des malades. *Je me suis laissé dire par plusieurs personnes— voire par des dames — qu'aucune jeune fille ne se décide à entrer au couvent qu'après avoir atteint un âge qui ne lui laisse que peu d'espoirs de jamais trouver un mari. Les religieuses des trois couvents de Québec paraissent très vieilles, ce qui me fait croire qu'il y a quelque vérité dans cette assertion.*"

Si Kalm dit vrai — et nous n'avons aucune raison de douter de sa parole — il tenait ses renseignements au sujet de l'âge des novices à leur entrée dans le cloître de certaines dames de Québec. Eh bien ! ces bonnes dames, en parlant ainsi, faisaient preuve d'ignorance ou de mauvaise foi.

Nous avons pris la peine de compulser les listes de novices dans les trois cloîtres de Québec pendant toute la durée du régime français et c'est précisément le contraire de l'assertion de Kalm qui est vrai.

Prenons d'abord l'Hôtel-Dieu de Québec mis plus directement en cause par Kalm. Si on retranche les seize premières religieuses venues de France, l'Hôtel-Dieu eut de 1646, année de l'entrée de la première novice canadienne, à 1759, année de la prise de Québec, cent huit religieuses de choeur. De ces cent huit religieuses, quatre avaient treize ans à leur entrée en

religion; douze quatorze ans; trente-deux quinze ans; treize seize ans; six dix-sept ans; neuf dix-huit ans; quatre dix-neuf ans; neuf vingt ans; huit vingt-un ans; trois vingt-deux ans; deux vingt-trois ans; trois vingt-quatre ans; une vingt-cinq ans; une vingt-six ans; une avait vingt-neuf ans·

Quant au monastère des Ursulines, les statistiques ne diffèrent pas beaucoup. Ce couvent compta cent religieuses canadiennes de sa fondation à 1759. Deux entrèrent en religion à treize ans; neuf à quatorze ans; quinze à quinze ans; treize à seize ans; onze à dix-sept ans; douze à dix-huit ans; six à vingt ans; sept à vingt-un ans; dix à vingt-deux ans; une à vingt-trois ans; une à vingt-quatre ans; trois à vingt-cinq ans; deux à vingt-six ans; trois à vingt-sept ans; et sept converses entrèrent à l'âge de vingt-huit ans, trente et trente-trois ans.

Passons maintenant à l'Hôpital général. De 1693, année de sa fondation, à 1759, ce monastère compta cinquante-six religieuses de choeur. Sept entrèrent en religion à quatorze ans; huit à quinze ans; douze à seize ans; neuf à dix-sept ans; trois à dix-huit ans; six à dix-neuf ans; deux à vingt ans; deux à vingt-un ans; une à vingt-deux ans; une à vingt-trois ans; trois à vingt-quatre ans; deux à vingt-six ans; une à

vingt-huit ans; deux à vingt-neuf ans; une à trente ans; une à trente-huit ans.

Comme on le voit par ces chiffres, les trois couvents de Québec ne se recrutèrent pas beaucoup parmi les demoiselles qui avaient peu d'espoir de trouver des maris.

LE CONTRE-AMIRAL JACQUES BEDOUT

Montréal revendique Pierre Lemoyne d'Iberville comme un de ses fils les plus illustres. Lemoyne d'Iberville fut, en effet, le plus grand marin qu'ait fourni le Canada. Québec, de son côté, peut être fière d'avoir été le berceau du contre-amiral Jacques Bedout dont les exploits touchent presque à la légende.

Jacques Bedout naquit dans la cité de Champlain le 14 janvier 1751. Son père, Jean-Antoine Bedout, était un négociant à l'aise qui devint conseiller au Conseil Supérieur. Sa mère, Françoise Barolet, était la fille du notaire Claude Barolet (1).

---

(1) Faucher de Saint-Maurice, dans la notice qu'il a consacré à Bedout, dit qu'il vit le jour dans une maison sise rue Sainte-Ursule. En 1751, la rue Sainte-Ursule n'existait pas encore. Un exploit d'assignation au négociant Bedout daté de 1751 et signé par l'huissier Dumergue dit

En 1763, à peine âgé de douze ans, Jacques Bedout s'embarquait sur le navire la *Loupe,* capitaine Channazard, pour le Labrador et l'Angleterre. Cette première campagne dura vingt mois.

En mai 1765, Bedout passait sur le *Jarzet,* capitaine Palisser. Le *Jarzet* se rendit au Labrador et à Terre-Neuve.

Bedout servit ensuite sur la *Fanchette,* capitaine Lange (1765) ; sur la *Loupe,* capitaine Channazard (1766) ; sur le *Jazon,* capitaine Requième (1766) ; sur le *Pécheur,* capitaine Lessanne (1767) ; sur les *Deux-Frères,* capitaine Croisiaque (1768) ; sur le *Grand-Mafongar,* capitaine Barolet, en qualité de sous-lieutenant (1768-1769) ; sur la *Frisette,* capitaines Lafarge et Taularry, comme lieutenant (1770) ; sur la *Phyra,* capitaine Barolet, comme lieutenant (1771) ; sur l'*Aigle,* comme capitaine (1772) ; sur la *Marianne,* comme capitaine (1773) ; sur le *Sincère,* comme capitaine (1773) ; sur la *Traiteuse,* comme second (1774-1775) ; sur le *Clairon,* comme second (1776) ; sur la *Défense,* comme capitaine (1777).

Dans les premiers jours de février 1777, on confiait à Bedout le commandement du corsaire américain le *Congrès,* armé de 16 canons

---

positivement que Jean-Antoine Bedout habitait en son hôtel, rue Saint-Pierre. Le futur amiral naquit donc rue Saint-Pierre.

et de 20 pierriers, avec un équipage de 72 hommes.

Le 14 février, à sept heures du matin, le *Congrès* sortant de la baie de Chesapeake, se trouva en présence de deux vaisseaux anglais, le *Cornwallis*, de 18 canons, capitaine McKenzie, et l'*Alexander*, de 14 canons, capitaine James Wallis. Le *Congrès* était bien inférieur sous tous les rapports à ces deux navires, mais Bedout n'avait pas d'autre choix que de se rendre ou de se battre. C'est cette dernière alternative qu'il choisit. Il lança le *Congrès* sur le *Cornwallis*, qui lui paraissait le plus faible de ses deux adversaires, pour en faire l'abordage. Le *Congrès* touchait déjà le *Cornwallis* et quelques-uns des marins du hardi corsaire avaient même réussi à grimper dans les haubans du navire anglais lorsqu'un coup de tangage fit casser son beaupré. L'*Alexander* qui, pendant ce temps, s'était rapproché, criblait le *Congrès* de boulets. La mer, très mauvaise, ne permettait à Bedout de se servir que de quelques uns de ses canons. Son mât de hune à bas, sa grande voile coupée en deux, tout son gréément hors de service, après trois heures de combat, Bedout, qui avait perdu huit hommes et en avait eu sept de blessés, fut obligé de se rendre afin de sauver la vie des quelques braves qui lui restaient. Conduit à New-York, il fut mis aux fers à bord du *Centurion*. L'énergique marin

réussit à prendre la fuite après quelques jours de captivité et il passa en France sur la frégate américaine la *Vengeance*.

La réputation de bravoure et d'habileté de Bedout lui permit d'entrer dans la marine de l'Etat en 1777. Il servit d'abord sur la flûte le *Courtier,* capitaine chevalier Lombard, en qualité d'aide-pilote.

Le 8 juillet 1777, le chevalier Lombard siganit le certificat suivant en faveur de Bedout:

" Nous, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de vaisseau du Roi, certifions que le nommé Jacques Bedout, de Québec, a servi en qualité d'aide-pilote sur la flûte du Roi le *Courtier* que je commandais, qu'il est un excellent sujet, que je lui ai donné le grade de second pilote au service, et qu'il est très capable de commander les navires de commerce ".

L'année suivante, en 1778, Bedout montait en grade. Il servit en qualité de lieutenant de frégate auxiliaire sur le *Diadème,* comme le prouve la pièce suivante, signée par le chevalier de La Cardonie:

" Nous, capitaine de vaisseau du Roi et brigadier de ses armées navales, certifions que le sieur Bedout a servi en qualité de lieutenant de frégate auxiliaire sur le vaisseau le *Diadème* que nous commandions, et faisant partie de l'armée du Roi, aux ordres de M. le comte d'Or-

villiers en 1778 et que nous ne pouvons faire un éloge trop distingué de ses talents, de ses connaissances dans la science de la mer et de ses vertus militaires et sociales."

La même année, Bedout s'embarqua sur le *Neptune,* capitaine Latouche de Tréville.

En 1779, Bedout servit sur le *Neptune,* capitaine comte Hector, la *Prothé,* capitaine comte Cacgnerai, et la *Couronne*, capitaine Latouche de Tréville.

En 1780, Bedout embarquait sur la frégate la *Railleuse.* Le 23 septembre 1781, il recevait le certificat suivant de son commandant, le chevalier de Curus Saint-Cosme:

" Nous, capitaine de vaisseau, commandant la frégate du Roi la *Railleuse,* certifions que le sieur Bedout, embarqué sur la dite frégate en qualité d'officier auxiliaire, y a rempli les devoirs de son état avec tout le zèle, toute l'activité et les connaissances qu'on peut désirer."

Un peu plus tard, M. de Linier succédait au chevalier de Curus Saint-Cosme dans le commandement de la *Railleuse.* A son tour, le 18 novembre 1782, il disait de Bedout:

" Le sieur Bedout, canadien, officier auxiliaire, embarqué sur la frégate la *Railleuse* que je commande, est au service depuis cinq années consécutives et mérite une note particulière. Il a toujours été porté sur la liste de l'escadre de

M. le comte de Grasse comme lieutenant de frégate. C'est un officier plein de zèle et d'activité. Pendant le temps qu'il a servi sous mes ordres, il a montré dans toutes les occasions les connaissances d'un bon marin et d'un brave officier. J'ai été souvent dans le cas de l'éprouver lorsque j'étais mouillé dans la rivière d'York; il a fait plusieurs sorties comme mon second à St-Domingue et j'ai toujours eu lieu de me louer de lui avoir accordé ma confiance· Je le crois du nombre de ceux qu'il serait à désirer de conserver. M. le comte de Tréville, ainsi que M. le chevalier de la Cardonie, sous les ordres desquels il a servi longtemps, justifieront l'éloge que j'en fais. Je désire sincèrement, par le compte que j'ai l'honneur de vous rendre de cet officier, de pouvoir contribuer à lui procurer les grâces qu'il sollicite."

En cette même année 1782, Bedout reçut le commandement de la corvette *Saint-Louis.*

L'année suivante, en 1783, il fit le voyage d'Amérique sur l'*Andromaque,* capitaine de Villeblanche. Celui-ci signait le certificat suivant le 29 septembre 1783 :

" Nous, lieutenant des vaisseaux du Roi, certifions que le sieur Bedout a servi sur la frégate l'*Andromaque* que nous commandions, en qualité de lieutenant de frégate auxiliaire, depuis le 28 janvier qu'il a eu ordre d'armer sur

la dite frégate jusqu'au 28 septembre, qu'elle a désarmé, et que nous avons été on ne peut pas plus content de son zèle, activité et intelligence."

En janvier 1786, Bedout nommé au commandement de la *Pourvoyeuse,* se rendit à la côte de Guinée. Il ne revint en France qu'à la fin de mai 1787.

De 1787 à 1792, nous avons peu de renseignements sur Bedout.

Fait capitaine de vaisseau en 1793, Bedout eut ordre de prendre le commandement du *Terrible,* vaisseau de 110 canons. Le *Terrible* faisait partie d'une flotte de 36 vaisseaux sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse.

C'est en 1794, an trois de la République, que Bedout accomplit l'exploit de sa vie par son combat du *Tigre*. Nous avons le récit de cette action de la main même de Bedout :

" En l'an 3ème, le vice-amiral Villaret-Joyeuse commandait une escadre de neuf vaisseaux qui devaient sortir au premier vent favorable pour aller dégager le général Vence qui était avec trois vaisseaux bloqué dans les canaux de Belle-Isle, par cinq vaisseaux ennemis. Il manquait un capitaine à un des vaisseaux (le *Tigre*) à l'armée. Cet amiral m'invita à lui désigner un bon capitaine pour le placer sur ce vaisseau. Ce témoignage de confiance m'embarrassa. Sur une demande aussi importante que délicate, je jugeai ne pouvoir mieux

répondre au désir de cet amiral qu'en m'offrant moi-même pour commander le *Tigre,* quoiqu'alors je commandais le *Terrible* qui était sur rade. A minuit, je pus prendre le commandement du *Tigre* et à une heure du matin, les vents étant favorables, l'armée composée de neuf vaisseaux dont deux rasés, onze frégates et quelques corvettes, sortit de Brest. Trois jours après, le général Vence nous rallia avec ses trois vaisseaux et une frégate, et, six jours après notre départ, l'armée eut connaissance (le 28 prairial) de cinq vaisseaux ennemis et une frégate. L'ordre de chasse fut fait à nos vaisseaux, les meilleurs voiliers; le restant de notre armée se forma en ligne de bataille. Le *Tigre* avait le poste de serre-file. A six heures, ordre à l'armée de chasser et celui de harceler l'ennemi. Toute la nuit, je forçai de voiles. A la pointe du jour, j'apperçus, à ma grande satisfaction, que j'avais gagné sur la marche de l'ennemi et qu'avant la fin de la journée j'aurais avec lui une action. A neuf heures, les trois vaisseaux de l'arrière-garde anglaise commencèrent leur feu sur moi. Ce ne fut qu'à dix heures que l'on vint m'annoncer que trois hommes de mon équipage venaient d'être tués et plusieurs blessés, que je donnai ordre de faire feu sur l'ennemi, et l'action s'engagea. A midi, le feu devint de part et d'autre très vif. Le *Tigre* avait perdu ses deux mâts de perroquet,

sa grande étaye était coupée ainsi que plusieurs de ses manoeuvres courantes. A la même heure, l'amiral me fit signal qu'il était très satisfait de ma conduite et de ma manoeuvre. A midi et demi, j'étais parvenu à me mettre par la hanche de tribord du vaisseau serre-file ennemi (le *Mars*), le vaisseau le *Triomphe* qui se trouvait à tribord à lui et, malgré le feu de ces deux vaisseaux, le mien fit plier le *Mars* qui arriva tout plat. Le *Tigre,* dans cette position, lui envoya deux volées dans la poupe. A deux heures et demie, le général me récidiva le signal de satisfaction qu'il m'avait déjà fait. Je voulus rendre mon attaque décisive. Je serrai le *Mars* afin de l'aborder. L'ordre en avait été donné lorsque l'amiral Cornwallis, qui montait le vaisseau à trois ponts le *Royal Sovereign,* s'appercevant que son vaisseau, le serre-file de sa ligne, allait être coupé, laissa arriver sur moi. Le *Tigre* se trouva pour lors au centre d'un feu très vif. A trois heures, mon grand mât d'hune vint à bas, ma vergue de misaine de même, le petit hunier partagé en deux morceaux, toutes les étayes coupées et manoeuvres majeures. Le feu du *Tigre,* malgré cela, ne cessa d'être des plus vif; mais dans une situation aussi critique, il fut forcé de reculer. A quatre heures, le général, qui était sur une frégate, me passa à poupe, et me témoigna, ainsi qu'à mon équipage, dans les termes les plus gracieux combien

il était satisfait de ma manœuvre et de ma conduite. A six heures, l'armée, ayant levé la chasse, vira de bord.

" Je perdis, dans cette action, 17 hommes et 43 de blessés dans le nombre desquels 15 eurent des bras et jambes coupés. On fut étonné que le *Tigre,* dans cet engagement, n'eut pas perdu plus de monde. La raison de cela fut que l'ennemi, ainsi que moi, ne cherchions réciproquement qu'à nous dégréer et que notre feu était dirigé sur cette partie afin de ralentir les vitesses; cependant le *Tigre* reçut dans son bois 45 boulets, dans le côté de babord, et 20 dans celui de tribord, 3 dans son grand mât et 4 dans celui de mizaine qui n'avaient nullement attaqué leurs mèches.

" Aucun doute que si le *Tigre* avait été secondé par quelqu'un de nos vaisseaux qui étaient à portée et qui auraient dû obéir aux signaux du général, les vaisseaux ennemis le *Mars* et le *Triomphe* seraient tombés au pouvoir des Français, tel qu'il a été prouvé au conseil de guerre tenu à Lorient.

" A cinq heures du matin, le *Tigre* était un peu sous le vent de l'armée. A huit, le général m'envoya dire, par la frégate la *Fidèle,* qu'il venait d'avoir connaissance d'une armée anglaise sous le vent, de faire en sorte de ne point m'y affaler et de lui faire savoir à quelle heure mon mât d'hune serait remis en place. Je fis dire au

général de n'avoir aucune inquiétude sur mon vaisseau, qu'à deux heures de l'après-midi, je serais entièrement réparé et prêt à recommencer. A midi, je passai à sa poupe et pris ses ordres et le poste qu'il me désigna.

" Le 4 de messidor,nous eûmes connaissance de l'armée ennemie forte de 18 vaisseaux, dont 9 à 3 ponts et 2 de 80, les autres étaient de 74, 8 frégates et 4 corvettes. Ils nous restaient au sud; petit vent pendant toute la nuit. Au jour, nous aperçûmes l'ile de Groix. L'ennemi nous avait gagné et s'était beaucoup rapproché de nous, étant favorisé par les forts vents du S. S. E. Je m'aperçus qu'un engagement était inévitable. Le général fit signal de se former en ligne sur celle du plus près et, gouvernant à l'air de vent signalé (L. E. N. E.) le *Tigre,* par sa position se trouva d'après l'ordre, en ligne et le quatrième vaisseau de l'arrière-garde. L'armée anglaise, divisée en pelotons, ne tarda pas à l'attaquer. Un des vaisseaux, qui y était, força de voiles et quitta son poste, ce qui forma une lacune. Le *Formidable,* par cette manoeuvre, fut attaqué par deux vaisseaux.

" Malheureusement, le feu prit à son bord. Je fis arriver en avant de ce vaisseau et vins me placer à une portée de fusil des vaisseaux ennemis, leur présentant mon travers à leur avant. Dans cette position, le *Tigre* leur envoya deux bordées qui les firent culer; le feu avait telle-

ment fait de progrès à bord du vaisseau le *Formidable* que les flammes avaient déjà gagné sa hune d'artimon, il vint en travers et amena. Alors je vis que j'allais avoir trois vaisseaux à combattre. Je revins au vent, et tins le plus près. Un quart d'heure après, deux attaquèrent le *Tigre,* qui était alors le serre-file de notre armée. L'un se posta par la hanche de tribord et l'autre par mon travers de babord. Nous combattions vergues à vergues. Le feu était si vif de part et d'autre qu'il me fut impossible pendant un quart d'heure de rien distinguer du gaillard d'arrière à celui de l'avant; après une heure d'un engagement très vif, le vaisseau anglais le *Colossus,* qui était par mon travers, arriva plat vent arrière et cessa son feu (1). Les drosses et la barre de mon gouvernail avaient été coupées. Le *Tigre* ne gouvernant plus vint au vent au point qu'il masqua; cette position inattendue fit qu'il présenta son travers à l'avant du vaisseau ennemi qui me combattait par la hanche de tribord et de si près que le bâton de son clin-foc touchait les haubans de mon grand mât. Ce fut dans cette position avantageuse pour moi que le *Tigre* lui envoya trois bordées qui le criblèrent et le fit arriver. Le *Tigre,* de lui-même, prit l'autre bord et sans que l'ennemi nous tirât

(1) J'appris en repassant en Angleterre sur le vaisseau que le capitaine avait eu dans cette action les deux cuisses emportées.

un seul coup de canon. Je respirai un moment, le vent était faible et la mer comme dans un étang. La barre et les drosses remises en place, je repassai le peu de manoeuvres qu'il me fut possible et me remis aux mêmes amures que notre armée qui était sans ordre. Il était pour lors sept heures. J'avais déjà perdu plus de cent hommes et mon gréément et mes voiles étaient très endommagées, trois de mes canons de la première batterie coupés. Le gros de l'armée ennemie s'était rapproché. A sept heures et demie, deux vaisseaux, qui étaient au vent à moi et qui cherchaient à couper un des nôtres, voyant l'impossibilité de le faire, laissèrent arriver sur moi. J'avais eu le temps d'organiser mes batteries et de me préparer à soutenir une nouvelle attaque. L'un (à trois ponts) m'attaqua vivement. Mon équipage lui riposta courageusement. La vergue du grand hunier et le grand perroquet vinrent à bas. Je le dépassai et, à huit heures, le feu avait cessé de part et d'autre. Un officier vint m'avertir qu'il n'y avait plus que peu de monde en état de combattre dans la seconde batterie, que plusieurs pièces étaient démontées; un autre vint m'annoncer qu'il en fallait dans la première. Je donnai ordre de faire passer ceux qui restaient de la deuxième à la première. Je fis alors signal au général que le vaisseau le *Tigre* était dans un état à être remorqué, mes voiles étaient dans un

état à ne pouvoir plus retenir le vent, mon gréément était tellement haché que l'on fut forcé d'aller amarrer les pavillons de signaux dans le peu d'haubans qui restaient ; plus de bras aux vergues ni manoeuvres courantes. Le *Tigre* faisait déjà beaucoup d'eau. Voilà quelle était à huit heures la situation de mon vaisseau. J'avais déjà perdu près de deux cents hommes. Mon attente fut trompée. Les vaisseaux désignés pour venir à mon secours n'obéirent point aux signaux du général. Six vaisseaux ennemis à trois ponts, un de 80 et trois de 74, étaient à même de tomber sur le corps de notre armée, dont les vaisseaux, à l'exception de quatre, qui étaient affalés, sous la *Poulder,* se trouvaient tellement serrés qu'il leur aurait été impossible de déployer leur feu ; ils étaient alors à l'entrée des cauraux de Groix. Le *Tigre,* toujours le serre-file, s'était par force un peu arriéré du corps. C'est alors que je crus qu'il n'y avait plus de ressources pour nos vaisseaux : le *Royal George* de 110 canons monté par l'amiral Brickport ; la *Queen* de 98, second commandant vice-amiral Gardener, la *Queen Charlotte* de 120, le *Prince de Galles* de 110, le London de 98, le *Sans-Pareil* de 80, le *Prince-George* de 98, formant un peloton qui s'en venait à pleines voiles sur nous, au vent et à peu de distance. L'amiral anglais laissa ainsi que les autres arriver sur le *Tigre.* Je pensai, par cette manoeuvre,

qu'ils voulaient me faire arriver avant de fondre sur le corps de notre armée. J'étais décidé après quelques bordées d'abaisser mon pavillon, mais il en fut autrement. Le *Royal George* vint, en carguant ses basses voiles et amenant ses perroquets; les autres suivirent sa manoeuvre; il se plaça par ma hanche de tribord et les autres m'entourèrent. Je vis qu'en résistant à leur nombre que notre armée pourrait avoir le temps d'entrer dans les cauraux, ne voyant aucun moyen pour moi de me sauver. Notre général, qui était sur la frégate la *Proserpine,* était près du *Tigre,* et en avant. Le feu commença de toutes parts à l'exception de deux vaisseaux. Je me trouvais au centre du feu le plus violent. Je n'avais que ma première batterie pour leur riposter; le *Royal George* me héla n'étant qu'à la portée du mousquet : Amenez, braves Français, vous ne pouvez plus combattre !" Je lui répondis en anglais que je n'amenerais pas, qu'il pouvait faire feu. Le *Tigre* n'avait plus de gouvernail, de beaupré, ni huniers; sa grande vergue était venue bas. C'est dans cette triste situation que quelques-uns de mon brave équipage (et que je ne cesserai de porter dans mon coeur) vinrent me demander au nom de l'humanité d'amener le pavillon, qu'ils ne pouvaient plus combattre. Je leur donnai ordre de se mettre ventre bas et de laisser tirer l'ennemi afin de donner le temps à nos vais-

saux d'entrer dans les cauraux. Deux de ces braves et un officier qui était à mon côté (M. Le Roy, enseigne) furent emportés par le feu de l'ennemi; j'avais moi-même déjà reçu deux blessures qui m'avaient renversé sur mon gaillard. Le feu continuait, mais le *Tigre* ne tirait plus que quelques coups.

" L'amiral Gardener, montant le vaisseau la *Queen,* voyant que je n'amenais pas, vint, en me prolongeant, se mettre en travers sur la poulaine du *Tigre,* en m'envoyant ses trois volées. Je reçus une blessure au col qui me renversa et me mis hors de combat et de connaissance. A 9.30 heures, mon capitaine en second (M. Vrigneau), qui m'avait succédé dans le commandement, ne voyant aucun moyen de défense et de sauver le vaisseau, fit amener le pavillon. Le *Tigre* perdit dans cette action 332 hommes; du nombre se trouvaient 5 officiers et 9 aspirants."

Bedout fut transporté à bord de la *Queen.* Le vice-amiral Gardiner fit donner au brave marin tous les soins que requérait sa blessure. Conduit ensuite à bord du *Colossus,* Bedout fut amené en Angleterre où, après trois mois, il fut remis en liberté sur parole.

On connait les paroles de Fox prononcées à la Chambre des Communes pendant le séjour de Bedout en Angleterre :

" Le capitaine du *Tigre* en combattant pour l'honneur de sa patrie s'est immortalisé à

la façon des héros de Rome et d'Athènes. Il a poussé aussi loin qu'eux le mépris de la mort, et si les hasards de la guerre l'ont fait aujourd'hui notre prisonnier, je lui dois cette justice: le capitaine Bedout ne s'est rendu que couvert de blessures et de gloire."

Le commandant même de Bedout, l'amiral de Villaret-Joyeuse, écrivait à son ami Vielly quelques jours après le combat de l'île de Groix:

" Le brave Bedout, voyant s'éloigner les quatre vaisseaux anglais, se décide à venir en travers, et il les combat avec une intrépidité, un acharnement, une précision dans la manoeuvre qui me font regarder cet officier comme un des plus braves et des meilleurs manoeuvriers, je ne dis point de la marine de la République, mais de toutes les marines. Bedout est mon héros !"

Comme le voulait la loi militaire française, une cour martiale fut réunie à Brest le 4 messidor, an quatre, pour étudier la prise du *Tigre* par les Anglais.

Les juges de la cour martiale étaient les capitaines de vaisseau Larchantal, Louger, Lebrun et Laforgue et les lieutenants de vaisseau Robin, Bigeault aîné et Duplessis.

La cour martiale rendit à l'unanimité le jugement suivant:

" Nous jurons sur notre conscience et notre honneur qu'après avoir observé scrupuleusement dans notre délibération les règles qui

nous étaient prescrites par la loi, nous avons opiné à l'unanimité que les faits mentionnés dans la plainte officielle sont constants, mais qu'il n'existe aucun indice d'intention criminelle, de lâcheté, d'impéritie ni de négligence dans les circonstances environnantes des rencontre, engagement, combat et reddition du vaisseau le *Tigre,* qu'au contraire le capitaine Bedout, qui le commandait, a développé dans ces circonstances les preuves les plus signalées de l'ardeur énergique de son dévouement à tout sacrifier à la défense et à la gloire du pavillon français; qu'il ne s'est pas moins distingué par la prudence, l'intelligence et l'activité avec lesquelles il a dirigé toutes les manoeuvres propres à soustraire son vaisseau aux forces trop supérieures de l'ennemi tant avant l'action que dans son cours et lorsqu'il ne restait aucune sorte de moyens de résistance, si cette ressource n'avait été physiquement impossible, dans les positions critiques où la série des événements l'a jetées, que sa reddition n'a été effectuée qu'après avoir combattu pendant près de quatre heures consécutives contre quatre à cinq vaisseaux dont deux à trois ponts, avoir reçu dans l'action plusieurs blessures, eu quatre cent cinquante hommes hors de combat desquels les deux tiers tués par le feu de l'ennemi, éprouvé le désemparement total de ses mâtures, agrès et apparaux ainsi que de son artillerie et de son gouvernail, et le danger immi-

nent de l'immersion de son vaisseau; que, par cette intrépidité héroique, le capitaine Bedout a constamment (sic) les bonnes et valeureuses dispositions de son état-major et de son équipage à le seconder et que c'est aux efforts du courage de ces braves marins que l'on doit le salut d'une partie de l'armée à laquelle le vaisseau le *Tigre* était attaché en arrêtant l'ennemi dans sa poursuite par l'opiniâtreté de leur résistance.

" Que le capitaine Bedout ayant ainsi rempli éminemment les obligations de l'article 1er de la loi du 14 pluviose, an 2e, il n'y a pas lieu à accusation ni à suivre ultérieurement la plainte contre lui."

Le 25 brumaire, an quatre, M. Truguet, ministre de la marine et des colonies, écrivait au capitaine Bedout :

" Je me suis empressé, citoyen, de mettre sous les yeux du Directoire exécutif vos représentations sur les pertes que vous avez éprouvées lors de la prise du vaisseau le *Tigre* que vous commandiez.

" Le Directoire a trouvé juste de vous en indemniser et voulant en même temps vous témoigner sa satisfaction, il a arrêté qu'il vous serait donné en récompense de vos bons services :

" Un sabre
" Une épée
" Une paire de pistolets

“ Un sextant d’Hersenne
“ Une longue-vue de Dollon.

“ Et qu’il vous serait payé une somme de dix-huit mille livres.

“ C’est avec un vrai plaisir que je vous annonce cet acte de la justice et de la bienveillance du gouvernement. Je ne doute point que vous ne continuiez de vous en montrer digne, et j’espère que les circonstances permettront de vous confier un commandement dans lequel vous pourrez donner de nouvelles preuves de talent et de courage. ”

Quelque mois après son terrible combat du *Tigre,* Bedout recevait le commandement du vaisseau-amiral l’*Indomptable,* de 80 canons, pour l’expédition d’Irlande, avec ordre, dans le cas où l’amiral ne jugerait pas à propos de monter ce vaisseau, de continuer à arborer le pavillon amiral, même dans le cas de séparation. Cette expédition fut manquée par suite des vents contraires et de tempêtes effroyables.

La même année encore, Bedout commanda la frégate la *Flore.* Dans le canal de l’ile des Açores, il attaqua un convoi anglais de quarante voiles et réussit à s’emparer de cinq bâtiments qu’il dût, toutefois, abandonner un peu plus tard.

C’est le 12 avril 1798 que le capitaine de vaisseau Bedout fut élevé au rang de contre-amiral.

L'an sept, on arma à Brest une escadre de vingt-cinq vaisseaux. Bedout commanda la deuxième division de cette flotte qui était sous les ordres du fameux amiral Bruix. C'est sur le *Républicain* qu'il arbora son pavillon.

L'an huit, Bedout obtint le commandement d'une division composée d'un vaisseau, de trois frégates et d'une corvette pour une expédition secrète. C'est au cours de ce voyage qu'il remplaça l'amiral Bruix, tombé malade, dans le commandement en chef de l'expédition.

L'an neuf, le contre-amiral Bedout recevait le commandement de la division navale de Rochefort. Il arbora son pavillon sur le *Foudroyant*.

Bedout n'avait jamais flatté les puissants. Il ne devait son avancement qu'à son mérite. Quelques jours à peine après sa nomination, il recevait ordre de remettre son commandement au contre-amiral Decrès. Celui-ci était un homme de mérite mais le cadet en grade de Bedout. Le même ordre qui enlevait son commandement à Bedout lui ordonnait de servir sous Decrès. La pilule était un peu dure à avaler, et Bedout ne pouvait accepter cette humiliation. Il offrit donc sa démission d'officier général. Le ministre de la marine tenta de le faire revenir sur sa détermination.

Le 5 thermidor, an 9, Bedout lui écrivait la lettre énergique qui suit :

“ J’ai reçu la lettre que vous m’avez écrite le 21 du passé en réponse à la mienne du 11 du même mois qui vous demandait ma démission d’officier général. Je vois avec peine que vous ne l’avez point acceptée.

“ Vous m’assurez que les circonstances qui ont donné lieu à mon remplacement dans le commandement de la division de Rochefort sont absolument indépendantes de l’opinion du gouvernement sur mon compte et qu’il rend toujours justice à ma valeur et à mon dévouement. Je suis fâché de ne pouvoir considérer cette nouvelle disposition sous le jour sous lequel vous me le présentez. Je le regarde au contraire comme un manque de confiance bien prononcé, et je vous réitère encore que j’en ai été très affecté. Lorsque je reçus l’ordre de prendre le commandement de l’escadre de l’ile d’Aix, il parut m’être donné avec confiance. Je le pensais du moins et j’étais loin de m’attendre que, quinze jours après, le gouvernement me donnerait un successeur dans la personne d’un officier général moins ancien que moi dans la marine et mon cadet en grade. Cependant, sans avoir égard à ces considérations, il m’est prescrit, par votre lettre relative à ce changement, de continuer la campagne sous les ordres de cet officier. Voilà ce que vous m’invitez à ne pas considérer comme un désagrément personnel. Je rends justice, citoyen ministre, à votre intention. Vous

cherchez à adoucir autant que possible l'amertume de la disgrâce que l'on me fait essuyer et je vous en sais bon gré, mais il n'en est pas moins vrai que, dans cette circonstance, mon amour propre et mon caractère n'ont pas été ménagés.

" J'ai ressenti vivement l'injustice que commet à mon égard le gouvernement, et, quand on a acquis son grade non par faveur ni par intrigue mais par des actions militaires, des blessures et un zèle constant à servir, on ne doit pas craindre de faire connaître son mécontentement. Je ne vous dissimule pas le mien.

" Il est inutile de vous réitérer la demande de ma retraite. Vous paraissez décidé à ne pas me l'accorder malgré le désir que j'ai de l'obtenir. Celui d'être encore utile à mon pays m'animera toujours; mais, dans ce moment, ma santé absolument délabrée exige du repos et des soins. Quand, à l'âge de 52 ans, on en a passé 42 à la mer, il est difficile de ne pas être attaqué de quelques unes de ces maladies que beaucoup de ménagements et de temps seuls peuvent pallier, et c'est le cas où je me trouve. Je suis actuellement arrêté par un rhumatisme goûteux fixé à une de mes blessures qui me fait on ne peut plus souffrir. Outre cette incommodité, j'ai quelques atteintes de scorbut qu'il faut que je fasse traiter. Je me rétablirai sans doute, et, lorsque mon état me permettra d'agir, le gou-

vernement me trouvera toujours disposé à continuer mes services. "

L'an onze, Bedout fut nommé au commandement d'une escadre qui devait se rendre à Gênes pour de là conduire à Saint-Domingue 5,000 hommes de troupes. Il fut assez heureux pour accomplir ce voyage sans être attaqué par les Anglais qui étaient en supériorité partout.

Le 5 primaire, an douze, par suite de son état de santé, Bedout remettait le commandement de son escadre au capitaine Gourdon, son adjudant-général.

A partir de cette époque, les renseignements deviennent de plus en plus rares sur les services du brave Bedout.

Le 29 mai 1816, le contre-amiral Bedout était admis à la retraite avec une pension de 4,000 livres.

Il se retira alors à son domaine de Batailley, commune de Paouillac (Gironde) où il décéda le 17 avril 1818, à l'âge de 67 ans.

Bedout avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur le 1er décembre 1803 et promu commandeur du même ordre le 30 juin 1804. Il était aussi chevalier de Saint-Louis.

Le contre-amiral Bedout avait épousé, probablement à Saint-Domingue, Marie-Jeanne Daigre, qui ne lui donna pas d'enfant. Il épousa, en secondes noces, à Bordeaux, le 31 mai 1804, Jeanne Lafont, veuve de Guillaume Pé-

cholier, et fille de Pierre Lafont et d'Etiennette Lemar.

Bedout avait adopté comme son fils un de ses neveux, Jacques-Antoine Bedout de Beauport, né à Saint-Domingue en 1791, et qui entra, lui aussi, dans la marine. Il se retira ensuite dans le domaine que lui avait légué son oncle à Paouillac (Gironde). Il fut maire de Paouillac pendant plusieurs années.

UN MEDECIN DE QUEBEC SOUS L'ANCIEN REGIME

Dans la septième série de ses *Maple Leaves* publiée en 1906, Sir James-M. Lemoine, faisant la revue des personnages importants qui habitaient autrefois la rue Sainte-Famille, à Québec, écrit:

" The street and hill leading down from the parochial Church (*whose title was Cathedral of the Immaculate Conception of the Blessed Virgin Mary*) to the outlet, where Hope Gate was built in 1786, was called Ste-Famille street, from its vicinity to the Cathedral. On the east side, half way up the hill exists the old homestead of the de Léry, in 1854, occupied by sir E.-P. Taché, since to the Quebec Seminary

(1). On the opposite side a little higher up, also survives the old house of M. Jean Langevin, father of the bishop of Rimouski, sir H.-L. Langevin and others. Here, in the closing days of French Domination, lived *the first Acadian, who brought to Quebec the news of the dispersion of his compatriots, so eloquently sung by Longfellow : Dr Lajus, of French extraction, who settled at Quebec, and married a sister of Bishop Hubert...* "

Dans le Journal (inédit) de James Thompson conservé dans les archives de la Quebec Literary and Historical Society, nous lisons également :

" Un Dr Lajus, de l'armée, accompagné d'un guide indien, laissa Louisbourg immédiatement après la prise de cette ville par les Anglais, en juin 1758, et parcourut le territoire qui s'étend entre cette dernière place et Québec. Il apporta ici les premières nouvelles de la chute de Louisbourg. Il s'installa à Québec et fut notre médecin de famille. "

Sir James-M. Lemoine se trompait en donnant le célèbre docteur Lajus comme d'origine acadienne. Lajus était né à Québec le 28 août 1721, du mariage de Jourdain Lajus, chirurgien, originaire de la ville de Nay, en Béarn, et de Louise-Elisabeth Moreau. Le père de Lajus

(1) Cette maison a été détruite en 1919 pour faire place au nouveau bâtiment du séminaire de Québec.

était un chirurgien de talent et d'expérience et c'est lui qui montra son art à son fils.

François Lajus s'établit à Québec comme son père et eut bientôt une clientèle considérable.

Ce qui a trompé sir James-M. Lemoine au sujet du docteur Lajus c'est qu'en janvier 1745 il était choisi par l'intendant Hocquart pour aller, en qualité de chirurgien-major, à la suite du détachement commandé par M. Marin, destiné pour la campagne d'Acadie. Lajus resta en Acadie jusqu'à la fin de la campagne. Il est fort possible que c'est lui qui apporta à Québec, comme l'écrit M. Thompson, la nouvelle de la chute de Louisbourg.

Le docteur Lajus fut marguillier de Notre-Dame de Québec en 1768. Il fut aussi un des membres du premier bureau d'examinateurs en médecine à Québec, en 1789.

Le docteur Lajus décéda à Québec le 7 octobre 1799. Deux de ses fils furent prêtres et sa fille devint la femme du patriote Pierre-Stanislas Bédard.

LE CONSEIL DE GUERRE DU 13 SEPTEMBRE 1759

Dans la lettre de l'intendant Bigot au maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, datée de Montréal le 15 octobre 1759, nous lisons :

" M. le marquis de Vaudreuil, après cette bataille perdue (bataille des Plaines d'Abraham) fit assembler le conseil de guerre pour voir quel parti il convenait de prendre. Il pensait qu'on pouvait rattaquer le lendemain à la pointe du jour, en rassemblant toutes nos forces, tant celles de M. de Bougainville, qui étaient meilleures et qui n'avaient point donné, qu'une partie de celles de la ville et celles de notre camp. J'étais aussi de cet avis; mais tous les officiers du conseil insistèrent sur la retraite à faire à Jacques-Cartier. M. le marquis de Vaudreuil, voyant ces messieurs persister dans leur sentiment, craignit de compromettre la colonie et ordonna la retraite pour dix heures du soir."

Tous nos historiens ont mentionné ce conseil de guerre tenu dans l'après-midi du 13 septembre 1759, mais nous croyons que le procès-verbal de cette tragique réunion n'a jamais été publié. Nous le trouvons joint à une lettre du gouverneur de Vaudreuil au ministre du 5 octobre 1759.

Cette pièce porte pour titre : " Copie du conseil de guerre tenu le 13 septembre chés M. le marquis de Vaudreuil."

" Le 13 septembre 1759 la bataille perdue, M. le marquis de Vaudreuil a sur le champ par un billet particulier invité M. l'Intendant, les chefs des corps et ceux devenus dans les cas de le représenter, M. le Chev. de Montreuil, Ma-

jor Général de l'armée, M. de Pontleroy, Brigadier des ingénieurs, et M. Dumas, inspecteur, major Général des troupes de la Colonie, de se rendre chés lui pour résumer les avis d'un chacun dans la circonstance critique où se trouve la Colonie à tous égards.

" Ce Gouverneur général y a proposé s'il y avait quelque moyen à pouvoir réattaquer l'ennemi, avis qui a été unanimement rejeté et par la faiblesse, et par la dispersion, et par le harassement des troupes. Se replier a paru le seul parti militaire à prendre, la position du camp de Beauport devenant insoutenable et pour n'être séparée d'une armée victorieuse et supérieure en force, tant par le nombre que par l'espèce et pour n'avoir devant soi qu'une rivière gayable presque partout à basse mer et retranchée à la rive sur laquelle l'ennemi pouvait se porter dès le soir même. D'aileurs par sa situation actuelle et sans autre déplacement nous couper toute communication avec nos vivres et faisant un mouvement par sa gauche toute espèce de correspondance avec le pays, par conséquent toute retraite et par une suite nécessaire entraînait la perte totale de la Colonie. L'anglais maître du fleuve ayant 22 vaisseaux passés au-dessus de Québec et un nombre considérable de berges pouvant à son gré se porter sur telle partie de la rive gauche qu'il jugera à propos, l'unique dépôt de nos vivres et la seule ressource que nous ayons, étant au-dessus de la rivière de

Jacques-Cartier, la position bonne par elle-même ne pouvant être attaquée de front ni tournée par sa gauche a été jugée la meilleure dans l'occurence présente et absolument indispensable à occuper dans la crainte que l'ennemi ne vienne à nous y devancer.

" Toutes ces raisons combinées ont déterminé à exécuter dès le soir même la retraite quoique forcée par la brièveté du tems, par le manque de moyens et de ressources à faire quelqu'abandon et l'ordre du jour a été donné en conséquence.

" Au camp de Beauport, à six heures du soir, le 13 septembre 1759.

Signé : Vaudreuil, Bigot, Dalquier, Poulariés, Pontleroy, Dumas, Duchat, Manneville et Duparquet.

Les membres du conseil de guerre du 13 septembre 1759 furent donc le gouverneur de Vaudreuil; l'intendant Bigot; M. Dalquier, commandant du régiment de Béarn; M. de Poulhariés, plus ancien capitaine du régiment de Royal-Roussillon; M. de Pontleroy, brigadier des ingénieurs; M. Dumas, major-général des troupes de la colonie; M. Duparquet, plus ancien capitaine du régiment de la Sarre; M. de Manneville, plus ancien capitaine du régiment de Guyenne; et M. Duchat, plus ancien capitaine du régiment de Languedoc. Le chevalier de Montreuil, major-général de l'armée, invité au conseil de guerre, n'y assista proba-

blement pas puisque sa signature ne se trouve pas au bas du procès-verbal.

La plupart de nos historiens s'appuyant sur les critiques militaires ont blâmé la décision prise par le conseil de guerre du 13 septembre 1759 de faire retirer l'armée en arrière de la rivière Jacques-Cartier.

On a vanté avec raison la bravoure indomptable de l'officier français de Fiedmont suggérant au conseil de guerre du 15 septembre 1759 " de réduire encore la ration, et de pousser la défense de la place (de Québec) jusqu'à la dernière extrémité." Il nous semble qu'on aurait pu mettre un peu plus en lumière la belle énergie du gouverneur canadien de Vaudreuil proposant au conseil de guerre du 13 septembre 1759 de reprendre l'offensive contre les Anglais dès le lendemain, à la pointe du jour.

LES PRISONNIERS DE LA BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM

Garneau, rapportant l'issue de la bataille des Plaines d'Abraham, écrit :

" Telle fut cette première bataille d'Abraham qui décida de la possession d'une contrée presque aussi vaste que la moitié de l'Europe. La perte des Français dans cette journée désas-

treuse fut considérable; elle se monta à mille hommes environ, " compris deux cent cinquante prisonniers, " qui tombèrent entre les mains des vainqueurs avec la plupart des blessés. Trois officiers généraux moururent de leurs blessures. La perte des Anglais s'éleva à un peu moins de sept cents hommes, parmi lesquels se trouvaient le général en chef et les principaux officiers de l'armée " (1).

M. A.-G. Doughty, qui a lu et compulsé avec soin toutes les relations anglaises du siège de Québec et de la bataille des Plaines d'Abraham, porte le nombre des prisonniers français à trois cent quarante-trois, soit treize officiers et trois cent trente hommes.

" The boats that brought artillery and supplies from the ships did not all return empty. The British had taken thirteen French officers and three hundred and thirty men prisoners, and these were sent on board the vessels of the fleet " (2).

On nous a souvent demandé les noms des prisonniers de la bataille des Plaines d'Abraham ? On s'est informé également bien souvent du sort de ces prisonniers.

Un document que veut bien nous communiquer M. Francis-J. Audet, des Archives du Ca-

---

(1) *Histoire du Canada*, vol. II, p. 341.

(1) *The siege of Quebec and the battle of the Plains of Abraham*, vol. III, p. 244.

nada, à Ottawa, nous donne les noms d'un certain nombre de prisonniers de la bataille des Plaines d'Abraham. Cette liste de prisonniers fut dressée d'après les renseignements fournis par les familles des disparus. Il reste encore à trouver la liste *officielle* des prisonniers canadiens transportés en Angleterre après la bataille des Plaines d'Abraham. Espérons qu'on parviendra à retracer cette pièce importante.

Nous donnons d'abord dans son texte original la lettre du gouverneur Murray au comte d'Egremont, un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté :

Quebec, 9th Sept. 1762

My Lord,

Colonel Maitland, who goes home for the Recovery of his Health, will have the Honor to wait upon you with this, and to put into your hands a Duplicate of the Report ordered by His Majesty, of my Letter to your Lordship of the 7th June last, together with a Survey of Canada very proper to accompany the Report, which I beg you will lay for me at His Majesty's Feet, with the strongest assurances of my unwearied Zeal and Diligence in his Service.

There inclose a List of Canadians supposed to be dispersed in the several Prisons of Great Britain or Ireland, and am to lay before your lordship, the Tears and entreaties of their

Friends and Relations, who implore your powerful intercession with His Majesty, for their being restored to their several Families, whose good Behaviour hitherto strongly pleads in their Behalf.

The Canadians Passengers in this Fleet have my order to wait upon your Lordship, to receive such Directions as you will please to give them, before they offer to set out for France : One of these is Monsieur Duffy Charest who carried his Family to France in 1760, and returned here this spring unfurnished with a Passport, which he alledged he was obliged to leave with the Master of the Harwich Packet. His passing backwards and Forwards so often might give Room for Suspicion, if the rebuilding his House at Quebec, and leaving here a Brother with his Family, did not efface those, which might otherwise be conceived of him. However I submit the same to your Lordship's better judgment, and have the Honor to be with Great truth and Regard, My Lord !

Your Lordships most obedient
and most faithful humble Servant
J. A. Murray

La liste envoyée par Murray au comte d'Egremont donne le nom du prisonnier avec l'endroit de sa naissance et le lieu où il est détenu.

List of Prisoners in Great Britain or Ireland, belonging the different Parishes of the Government, 8th Sept. 1762.

Quebec

Gabriel Massé..................taken 13th Sept. 1759
Charles Senazard) taken coming from France
)
Charles Delisle) at Winchester
Michel Mailloux...............taking going to Martinico
Antoine Godbout...............taken in the River.
François Marchand...........Prisoner at Wakefield.
Jacques Vivier..
Charles Mauvide..............Penrith.
François Barolet) Andover
)
Antoine Bedou) Do
Pierre St. Mars..............................)
Jean Fortin....................................)
Lazare Richard.............................)
André Richard..............................)
Joseph Gamache..........................)
Joseph Gagnier............................)
Michel Caouest............................)
Dumontier Darbanne..................)
François Arzene..........................)
Pierre Navarre..............................Portsmouth
Jean Carbonet..............................Northampton
Nicholas Bizanne.........................Derby
Vital Rinville...............................taken 13th Sept. 1759

Thomas Dyon............................)
Prisque et Antoine Doyon........) at Winchester
Estienne Bedouin........................) at Winchester
)
Joseph Varambourville..............)
) at Portsmouth
Louis Bornay..............................)
)
Augustin Laroche.......................)
) at Portsmouth
Jean Dabouville..........................)
)
Jean Guillard..............................)
)
Joachim Desmolier........................taken 13th Sept. 1759
Charles Delisle............................) Winchester
Jacques Dupont...........................)
) Dover
)
Michel, son fils...........................)
Bapte La Rivière..........................taken 13th Sept. 1759
Jacques Bisson............................)
) Winchester
François Voyer............................)
Joseph Ouellet..............................Portsmouth
Gabriel Royer................................taken 13th Sept. 1759
Noel Edine.................................... Do
François Mouraid.........................
Jacques Chevalier..........................Portsmouth
Pierre Côté....................................

Jean Bapte Piedmont..................
Alexandre Dyon Dumontier........taken 13th Sept. 1759
Charles Michon............................
François Gautier..........................
Jean Bapte Martin.......................
Louis Godebout dit Joly...........taken 13th Sept. 1759

Beauport

Michel Mesnard..........................taken 13th Sept. 1759
André Mesnard...........................taken at Niagara
Joseph Raté...............................taken 13th Sept. 1759

Saint-Augustin

Estienne Doré..............................) taken 13th Sept. 1759
)
Charles Gingras.........................) Do

Saint-Roch du Sud

Pierre Castonguay.......................taken 13th Sept. 1759

Cap-Rouge

Joseph Galoman..........................taken at Niagara

Charlesbourg

Gabriel Chamberlain.................) taken at Gaspé
)
Jacques Gendreau......................)

Charles Renaud........................)
) taken at F. Duques-
Joseph Falardeau......................) [ne
Louis Cliche..........................) taken at Niagara
Joseph Dubois.........................)
)
Charles Villeneuve....................)
Joseph Langevin.......................)taken 13th Sept. 1759
)
Pierre Chalifour......................)
)
Louis Bernier.........................) taken at Niagara

Grondines

Nicholas Clermont.....................)
)
Joseph Belon..........................) taken at Niagara
)
Louis Guyon...........................)

St-Pierre de la Rivière-du-Sud

Alexis Couture........................)
)
Alexis Gagnier........................)taken 13th Sept. 1759
)
Antoine Gendron.......................)

Saint-Antoine de Tilly

Jacques Houde.........................taken 13th Sept. 1759
Charles Gingras........................ Do

Berthier-en-bas

Joseph Dutau..............................taken with Dieskau

Sainte-Famille

Joseph Nadeau..............................Portsmouth
Gabriel Gosselin.......................... Do

Sainte-Croix

Bernard Vaillancourt................)
)taken 13th Sept. 1759
Joseph Chauret...........................)

Lotbinière

Joseph LeMay...........................)
)
André Hubert..............................)
Joseph Laliberté.......................)taken 13th Sept. 1759
)
Michel Marcot...........................)
)
Jean Baptiste Auger.................)
)
Eustache Boudrier......................)
Jean Louis Lemay......................)taken at Ticonderoga
Estienne Houde.........................)

L'Ange Gardien

Gabriel Vézina...........................)
) taken at Montmo-
) [renci

Acadians

François Poirier........................)
)
Jean Bernard............................)

Saint-Charles

Joseph Vallière..........................)
)taken 13th Sept. 1759
Gabriel Royer............................)

Château-Richer

Antoine Toupin.........................)
Estienne Bedouin......................)
Prisque Doyon..........................)
Antoine Doyon..........................)
Jacques Vivier..........................)
Louis Cloutier..........................)
Louis Gagnon............................)
Jacques Langlois......................)
Pierre Gagnon..........................)
Roger Taillon............................)
Joseph Michel............................)
Charles Michel..........................)
Pierre Michel............................)
)
Joseph Gagnon..........................) Taken at Niagara
)
François Bacon.........................) some Vessells in
)

Ignace Thibaud..........................) the River in 1759
Charles Thibaud........................)
Joseph Cochon...........................)
Pierre Verraut...........................)
Joseph Laberge..........................)
Louis Plante..............................)
Jean Quirion..............................)
Charles Gagnon.........................)
Joseph Gosselin.........................)
Laurent Gosselin........................)
Louis Gravelle...........................)
Alexandre Gravelle....................)
François Bidon...........................)
Jacques Rasset...........................) Taken on board

Deschambault

Pierre Grosleau.........................) taken 13th Sept. 1759
Paul Paquin................................) Do

L'Islet

Jean Fortin, capt...................... .taken 13th Sept. 1759

Kamouraska

Charles Rioux............................ .taken 13th Sept. 1759

St-Laurent, île d'Orléans

Pierre-Jean Langlois.................. .taken 13th Sept. 1759

The Prisoners taken in 1759 were put on board the ships, and supposed to have been carried to Great Britain. Many are ignorant of the place where their Friends were taken or carried to.

Quebec 8th Sept. 1762.
H. T. Cramahé, Secty.

QUATRE GENERATIONS DE ROMAIN

François Audivert s'établit à Québec dans les premières années du dix-huitième siècle. Il était né à Civitta-Vecchia, en Italie, vers 1691. Son père se nommait Gabriel Audivert et sa mère Marie Vidale. C'est à cause de son origine italienne que François Audivert reçut le surnom de Romain.

Audivert dit Romain épousa à Québec, le 26 novembre 1729, Marie-Anne Levasseur, qui lui donna douze enfants tous baptisés à Québec (1). Les descendants de cet italien furent connus, les uns sous le nom de Audivert les autres sous celui de Romain.

(1) A son contrat de mariage reçu par le notaire Dubreuil le 24 octobre 1729, il signe d'une bonne écriture "François Audivert."

Nous avons sous les yeux une curieuse facture d'effets de toutes sortes achetés par François Audivert dit Romain de Nicolas Philibert, marchand à Québec. Audivert dit Romain n'était pas riche ou bien il n'était pas un gros *payeur* car Philibert dût le poursuivre devant la Prévôté de Québec pour être payé de sa créance.

Il y a de tout dans cette facture. Les rubans, les souliers brodés, la toile, la flanelle, les colliers de perles, la mousseline, les coiffes de gaz, etc., voisinent avec la chandelle, le savon, la farine, le sucre, la poudre, etc., etc. Mais l'article qui revient le plus souvent dans cette longue énumération est la guildive. On sait que la guildive était une eau-de-vie tirée du sucre très en vogue dans la Nouvelle-France. La trop forte dépense de guildive donne peut-être la raison de la difficulté où se trouvait Audivert dit Romain de payer ses comptes.

François Audivert dit Romain décéda à Charlesbourg le 3 novembre 1759. Il dut se transporter dans cette paroisse à cause du siège de Québec car nous ne voyons nulle part qu'il ait habité Charlesbourg avant 1759.

L'un des fils de François Audivert dit Romain et de Marie-Anne Levasseur, né à Québec le 6 septembre 1741, reçut le même prénom que son père.

En 1775, lors du siège de Québec par les Américains, M. Romain s'empressa d'entrer dans la milice afin de prendre part à la défense de la ville. Pendant tout le siège, il fit partie de la cinquième compagnie de milice dont le capitaine était M. Charles Berthelot.

M. Audivert dit Romain avait une certaine instruction puisqu'il fut nommée, en 1779, directeur de la Bibliothèque publique fondée à Québec sous les auspices du général Haldimand.

On sait que le 21 juillet 1797 David McLane fut exécuté à Québec, au pied des Glacis, pour crime de haute trahison. Le pauvre diable fut enterré à l'endroit même où il avait été exécuté.

Trente ans plus tard, en 1825, une fille de McLane, qui vivait aux Etats-Unis, vint à Québec pour réclamer les restes de son père et leur faire donner une sépulture plus consolante pour sa piété filiale. M. Aubert de Gaspé nous apprend, dans ses *Mémoires,* que ce fut M. François Romain, " citoyen connu et respecté, lequel avait montré beaucoup de commisération pour le pauvre McLane ", qui conduisit la fille au lieu où le corps de son père avait été inhumé.

Du mariage de François Romain et de Marie-Anne Ledroit dite Perche, naquit, à Québec le 7 janvier 1768, un fils qui reçut au baptême le même prénom que son père et son grand-père.

Le nouveau régime politique inauguré en 1792 lui créa une situation. Il devint le gardien en même temps que le bibliothécaire du Parlement établi dans l'ancien palais épiscopal de Québec, situé au haut de la côte La Montagne, précisément où se trouve aujourd'hui le parc Montmorency-Laval.

M. Romain avait des lettres et il fut élu président de la Société Littéraire de Québec fondée vers 1808.

En 1809, la Société Littéraire offrit une médaille d'argent à la personne qui célébrerait avec le plus de talent la fête de naissance de George III par une pièce de vers anglaise, française ou latine. Les travaux des deux vainqueurs furent lus à la séance publique de cette société le 3 juin 1809.

Par le discours de M. Romain, qui nous a été conservé grâce à une plaquette publiée la même année et qui est aujourd'hui excessivement rare, nous voyons que l'auteur de l'ode anglaise couronnée fut John Fleming, de Montréal. L'ode française qui fut trouvée la meilleure par les juges était signée *Canadiensis*. Chose curieuse, l'auteur ne se fit pas connaître et ne réclama jamais la médaille d'argent à laquelle il avait droit.

Canadiensis faisait un éloge dithyrambique de George III et tombait à bras raccourcis sur Napoléon Bonaparte qu'il qualifiait de ty-

ran, de monstre plein de rage, de furieux, d'usurpateur, etc., etc.

A la fin de l'année 1818, le chevalier d'Estimauville et François Romain établissaient un bureau d'agence générale à Québec. Ce bureau devait fournir des renseignements aux émigrés ou voyageurs qui arrivaient dans notre pays, s'occuper de trouver des domestiques, de les placer, vendre et louer les maisons, etc., etc. (*Gazette de Québec,* 3 septembre 1818).

Cette agence générale ne leur rapporta pas fortune et les deux associés se séparèrent bientôt pour prendre des voies différentes.

M. Romain avait épousé à Québec, le 15 septembre 1789, Agathe Débigaré dit Lebasque, fille de feu Pierre Débigaré dit Lebasque et de Charlotte Fluet.

De ce mariage, à Québec, le 10 novembre 1797, naquit un quatrième François Romain.

Le jeune Romain étudia le droit et fut admis au barreau le 15 août 1822.

Trois ans plus tard, le 25 octobre 1825, il épousait Luce Larue, fille de Jean-Baptiste Larue, inspecteur des chemins de la cité de Québec, et de Geneviève Clesse.

L'avocat Romain était plein de talent et il était en voie de se créer une jolie position au barreau lorsque le grand choléra de 1832 vint l'enlever à sa famille. Il décéda le 11 février 1832, à l'âge de trente-quatre ans.

Bibaud, dans son *Panthéon Canadien,* parle de Robert Romain, typographe canadien, qui exposa une charrue à vapeur de son invention à Paris en 1855. Au banquet spécial de l'agriculture, le 25 octobre 1855, le mécanicien François Coré disait : " J'éprouve, messieurs, un bonheur que nous partageons tous, en apprenant que le problème de l'application de la vapeur à la charrue est complètement résolu par un mécanicien du Canada qui s'honore de son origine française. " Romain était donc canadien-français. Nous ignorons, toutefois, s'il appartenait à la famille des Audivert dit Romain.

QUEBEC, AU LENDEMAIN DE LA CONQUETE

C'est le 18 septembre 1759 que M. de Ramezay livra Québec aux Anglais.

Au milieu de la journée, les grenadiers de Louisbourg entrèrent dans la ville, précédés d'un détachement d'artillerie commandé par le colonel George Williamson. Le capitaine Palliser prit en même temps possession de la basse ville à la tête d'un détachement de marins. Le même jour, le drapeau anglais fut arboré sur la citadelle.

Les " ordres du jour " de l'armée anglaise prouvent que les officiers généraux firent dès le début de louables efforts pour faire régner l'ordre dans la ville conquise et empêcher les habitants de Québec d'être molestés par les soldats. La tâche n'était pas facile. La plupart des maisons étaient ouvertes et leurs habitants absents. Les maraudeurs, s'ils n'avaient été surveillés de près, auraient eu la partie trop belle, vraiment !

L'ordre du jour du 18 septembre 1759 dit:

" La capitale du Canada s'étant livré ce jour au pouvoir des troupes de Sa Majesté Britannique après avoir proposé des conditions qui font honneur à une armée victorieuse, tout acte de violence ou de rigueur ainsi que le pillage sont strictement défendus. La garnison obtiendra les honneurs de la guerre; les habitants mettront bas les armes et auront droit à la protection de Sa Majesté en vertu de la capitulation. Les soldats ne devront pas oublier que Québec appartenant désormais à Sa Majesté Britannique et non au roi de France peut devenir une garnison et qu'elle doit être conservée à cette fin. En se rendant sans coup férir, cette ville a épargné à nos troupes beaucoup de souffrances et peut-être même des maladies. La conquête de toute la colonie dépendra peut-être, en une telle conjoncture, de la conduite des soldats. Leur conduite influencera nos approvi-

sionnements pour l'hiver. En conséquence, la transgression de cet ordre constituera un délit de la plus haute gravité et dont l'auteur sera passible de la peine de mort en vertu du code militaire. Après cet avertissement, toute personne reconnue coupable par le conseil de guerre ne pourra espérer recevoir son pardon."

Le même ordre du jour portait :

"Comme plusieurs soldats, malgré les ordres stricts du général, se sont rendus coupables de pillage et de vol, il sera accordé une récompense de cinq guinées à la personne qui découvrira les auteurs de ces délits."

Malgré ces ordres sévères, bien des délits furent commis par les soldats. Aussi les conseils de guerre ne tardèrent pas à entrer en scène et ils condamnèrent les soldats en faute à de durs châtiments.

Le 3 octobre 1759, les ordres du jour mentionnent les punitions suivantes :

John Cresswell et Samuel Dillon, soldats du 28e, reconnus coupables par le conseil de guerre présidé par le colonel Young, d'infraction au troisième article du deuxième paragraphe du code pénal militaire, sont condamnés à recevoir cinq cents coups de fouet chacun. Le général confirme cette sentence et en ordonne l'exécution.

Thomas Cram, soldat du 40e, reconnu coupable par le même conseil de guerre, d'avoir pil-

lé la maison d'un Français, est condamné à recevoir deux cents coups de fouet. Le général confirme cette sentence et en ordonne l'exécution.

Terence Murtin, du 2e Bataillon, absous de l'accusation portée contre lui, sera mis en liberté.

William Boyle, John Pemberton et Daniel McCoy, du 35e, absous de l'accusation portée contre eux, sont libérés.

Le général surseoit à l'exécution de Robert Taylor, du 35e, condamné à mort pour le meurtre de John Rigdon, jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître sa volonté.

Matthew Peasly, du 3e Bataillon, trouvé coupable de tentative de désertion, est condamné par le conseil de guerre à recevoir cinq cents coups de fouet. Le général ordonne l'exécution de cette sentence.

Thomas Ledbetter, du 35e, condamné à recevoir trois cents coups de fouet, ayant appelé de cette sentence du conseil de guerre présidé par le colonel Young, le général, après considération, ordonne l'exécution du jugement.

Matthew Carrighan et John Macdonald, soldats du 3e bataillon du Royal-Américain, reconnus coupables par le conseil de guerre d'avoir volé du vin, sont condamnés à recevoir mille coups de fouet chacun. Le général ordonne l'exécution de cette sentence.

Richard Gunner, canonnier, reconnu coupable par le conseil de guerre de s'être enivré et d'avoir quitté son poste, est condamné à recevoir mille coups de fouet. Le général ordonne l'exécution de cette sentence.

Henry Huston, du 45e bataillon, reconnu coupable de désertion, est condamné à subir la peine capitale. Le général ordonne l'exécution de cette sentence.

Ces dures sentences exécutées devant toute la garnison de Québec eurent un excellent effet et les crimes devinrent beaucoup moins nombreux.

Un mois plus tard, toutefois, Henry Austin, du 45e, fut condamné à mort pour désertion. L'exécution eut lieu le 22 octobre 1759, avant la parade de la garde.

A noter dans les ordres du jour une curieuse défense du général en chef, à la date du 6 octobre 1759 :

" Le général désire que les commandants des régiments ne permettent pas à leurs hommes d'épouser des Françaises. "

LA REPRESENTATION DES GRANDS JURES DE 1764

Au sujet des premières années qui suivirent la Conquête, Garneau écrit : " Les protestants persistaient dans le dessein de décatholiser les Canadiens. Les plus ardents voulaient qu'on appliquât dans ce pays les lois anglaises contre les catholiques; et il y eut même des jurés à Québec qui formulèrent, dit lord Thurlow, un acte d'accusation générale contre les habitants parce qu'ils étaient papistes. "

Lord Thurlow fait ici allusion à la " représentation " des grands jurés de Québec adoptée le 16 octobre 1764. Cette pièce de fanatisme bête a été publiée au long dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1905 (1).

Comment fut reçue cette " représentation " par le gouvernement de Sa Majesté ?

La réponse du roi d'Angleterre aux grands jurés de Québec a déjà été publiée, mais elle vaut la peine d'être reproduite ici dans son texte original pour montrer qu'en Angleterre on n'avait pas l'intention de s'en laisser imposer par les quelques boutiquiers véreux de Québec qui ne cherchaient qu'à écraser les Canadiens français à cause de leur religion.

(1) Vol. XI, p. 369.

Le ministre des colonies écrivait donc, au nom de Sa Majesté, au général Murray qui avait été forcé de transmettre cette " représentation " idiote en Angleterre :

" Having taken into consideration several presentments from a grand jury at Quebec, assuming to themselves authority similar to that of a House of Representatives, against the orders and regulations of His Majesty's Government established there. Supporting the said presentment by the names of several of the principal French inhabitants, who declare they were fraudulently drawn into signing the same, and by a representative since sent over deny their previous knowledge or their intended approbation of the contents, which, being written in english, they did not then understand. I am now, Sir, to signify to you His Majesty's highest disapprobation of such their proceedings and abuse of the good faith of the said French inhabitants, and by His Majesty's command I am to direct you to signify that His Majesty will give the utmost attention and consideration to all proper representations from his Canadian subjects. "

La rebuffade était assez épicée et calma pour un temps les fanatiques de Québec.

LE PREMIER CIMETIERE PROTESTANT DE QUEBEC

C'est en 1772 qu'on commença à se servir du vieux cimetière protestant qu'on voit encore sur la rue Saint-Jean, à Québec, tout à côté de l'église anglicane Saint-Mathieu. La première personne inhumée dans ce cimetière, fut Jane Hay, femme du juge Hay, décédée le 14 juillet 1772, à l'âge de 28 ans. De 1759 à 1772, plusieurs protestants moururent à Québec. Où ces protestants furent-ils inhumés? En d'autres termes, où était situé le premier cimetière protestant de Québec?

Dans *Quebec, Past and Present* de sir James-M. Lemoine, nous lisons:

" C'est seulement dans le printemps de 1657 qu'on se servit pour la première fois du nouveau cimetière appelé cimetière Saint-Joseph, proche de la cathédrale, entre cet édifice et le Séminaire... Jusqu'à la conquête, le cimetière Saint-Joseph servit exclusivement à enterrer les catholiques. Après la conquête de Québec, nous lisons dans la vieille *Gazette de Québec* plusieurs notices nécrologiques qui nous apprennent que les protestants furent inhumés dans le cimetière Saint-Joseph. "

Dans la *Gazette de Québec* du 30 août 1764, nous trouvons, en effet, l'obituaire suivant:

" On the 12th of the month died here, in the 34th year of his age, Mr Joseph Senilk, merchant; he was born at Cosade, near Aux, the capital of Gascony, but he had resided some years past in this Province. He is the first Protestant we have lost since the Conquest of the Place, and the only one, that ever was admitted in it to the Rites of Christian Burial. "

" And on Friday, the 24th, died also, of a flux, attended at the last with a Fever, Mr Mark Anderson, Merchant, Partner of Mr George Fulton. Both these gentlemen were men of probity, worth and piety. They were both buried with decent funeral honours in the Church-Yard of the Cathedral, on the North Side, the former on the 13th and the latter on the 25th. "

Plusieurs autres obituaires publiées dans la *Gazette de Québec,* en 1764, 1765, 1766 et 1767 mentionnent aussi le même endroit comme cimetière.

Dans la *Gazette de Québec,* du 11 octobre 1764, nous trouvons la lettre suivante de M. Récher, curé de Québec:

" Le 7me du mois dernier, j'ai louai pour quelques années à un particulier de cette ville un emplacement dans mon jardin près la Cathédrale, pour y bâtir une maison de bois, pensant qu'il le feroit sans toucher au sol du dit jardin; mais, à mon grand regret, il en est ar-

rivé tout autrement: le dit particulier a entrepris d'y creuser une cave, et en le faisant, chose inouïe, il a eu la témérité d'exhumer plusieurs corps morts qui y étoient enterrés, pour les enterrer de nouveau à côté du dit jardin; ce qui n'a pu que remplir le public d'indignation, et certes avec raison; car quoi de plus contraire aux droits de l'humanité que de troubler ainsi le repos des morts, et de remuer leurs cendres? N'est-ce pas un crime chez toutes les nations policées? Les Barbares eux-mêmes ne respectent-ils pas la sépulture? Aussi j'en fus saisi d'horreur, sitôt que je l'appris; et m'étant en diligence transporté sur le lieu, je fis cesser cet ouvrage détestable en présence de plusieurs anglais qui s'y trouvèrent, et je renvoyai les journaliers que le particulier susdit avait mis en œuvre, je proteste donc par ces présentes, que je vous prie de rendre publiques, que je n'ai aucune part à cet ouvrage d'iniquité, que je le désavoue, le condamne et le déteste de tout mon cœur.

Je suis, Messieurs,
Votre très humble serviteur,
J. Fel. Récher, curé de Québec.

Québec, le 3me
d'ctobre, 1764.

Dans la *Gazette de Québec* du 16 avril 1767 nous lisons encore:

Québec, le 16 avril.

Messieurs les Imprimeurs,

Un règlement qui manque, et dont le manque ne fait honneur aux Messieurs Anglois, de cette ville, est le mur du cimetière de la Cathédrale, qu'on pourroit réparer promptement, si chacun de ces dignes Bretons vouloit souscrire un chelin seulement.

Une autre chose qui leur attire des reproches, est, que par la grande quantité de neige, et par la dureté de la terre, les corps qu'on y enterre pendant l'hiver, ne sont pas enterrés à la profondeur de deux pieds et quelques-uns même pas à cette profondeur, particulièrement l'infortuné Monsieur qu'on y a enterré depuis peu. Je pense que cette affaire mérite l'attention du public. Et comme tout le monde sait la grande chaleur qui règne ici en été, il y a tout lieu de craindre, par les raisons citées ci-dessus, que les exhalaisons de la terre ne viennent à produire des maladies très dangereuses.

Je ne doute pas que la charité seule n'engage les Messieurs Anglois à faire quelque-chose à cette occasion (comme j'ose que la majeure partie d'eux n'étoit pas informée de cet inconvénient jusqu'à présent) et à empêcher par là que leurs amis décédés, qui sont enterrés dans cet endroit, ne soient exposés en proie aux cochons, qui courent continuellement à l'abandon dans les rues de cette capitale.

Je suis, Messieurs,

votre très humble serviteur,

Un Anglois

Dans la *Gazette de Québec* du 30 avril 1767, M. Morin, marguillier en exercice de la paroisse de Québec, répondait ainsi à la lettre signée: *Un Anglois.*

A Messieurs les Imprimeurs,

J'ai vu dans votre *Gazette* No 120 une observation faite et signée *Un Anglois,* elle concerne un prétendu cimetière derrière l'Eglise paroissiale de cette ville, lequel, dit-il, est en très mauvais état, et ses intentions seraient de faire réparer le mur qui l'environne et qui est tombé en partie, je crois devoir informer l'auteur de ces réflexions, que ce prétendu cimetière n'est autre chose qu'un jardin dépendant du presbytère (ou maison curialle) qu'il a été tel, jusqu'au temps du siège de Québec; où le presbytère de Monsieur le Curé ayant été brûlé en même temps que l'Eglise, le dit jardin a été négligé, mais non abandonné, et par conséquent c'est à la fabrique, et non à d'autres à la réparer. Et puisque l'occasion s'en présente, je prie Messieurs les Anglois de ne plus s'en servir comme d'un cimetière, afin que M. le Curé, lorsqu'il le jugera à propos, puisse se servir de son jardin, comme tout particulier jouit sensiblement du sien.

Je suis véritablement, Messieurs,
Hy. Morin, marguillier en exercice
de la paroisse de cette ville,
pour la présente année.

A Québec, le 29 avril 1767.

La lettre du marguillier Morin remettait donc les choses au point. Ce n'est pas dans le cimetière Saint-Joseph qu'on enterrait les protestants mais dans le jardin du curé, qui était voisin de ce cimetière.

Dans la *Gazette de Québec* du 21 janvier 1768, nous trouvons encore la lettre suivante:

" If we had a P-t-st-t C-H. we should of course have a B-ry-ng Ground, in which case a P-t-st-t's Body would have some chance of rest in the grave, as the C-d-ns would probably find ground enough in Canada to build upon, without finding it needful of raising P-t-st-t's B-d-s in order to lay the foundations of their buildings. "

Cette lettre, évidemment, faisait allusion au jardin du curé de Québec déjà mentionné.

Quoiqu'il en soit, c'est quatre ans après la publication de cette lettre dans la *Gazette de Québec* que le cimetière de la rue Saint-Jean (Old Protestant Cemetery) fut destiné spécialement à recevoir les corps protestants (1).

Le "Quebec Protestant Burying Ground" fut acheté par le gouvernement des héritiers Saint-Simon partie le 9 décembre 1771 et partie le 22 août 1778.

---

(1) Plusieurs protestants furent aussi inhumés, de 1766 à 1774, près du bastion de la porte Saint-Louis, à droite du chemin qui mène à la citadelle.

En 1823, lord Dalhousie fit don de ce terrain aux " Trustees of the Protestant Burying Ground". Il resta leur propriété jusqu'en 1860. Par le Statut 23 Victoria, chapitre 70, ce cimetière fut fermé (1).

Il reste encore un souvenir du premier cimetière protestant de Québec. Sur la face droite de la maison qui sert de bureau à la fabrique Notre-Dame de Québec, bâtie précisément à l'endroit où était ce cimetière, on peut voir encastrée dans le mur, une tablette en très beau marbre qui porte l'inscription suivante:

In memory
of
Mary,
wife of Thomas Ainslie, Esq.,
Collector of His Majesty's Customs
of Quebec,
who died March 14th 1767
aged 25 years.

If virtues Charms hd pow'r to save
Her faithful votaries, from the grave;
With Beauty's ev'ry from supply'd
The lovely *Ainslie* ne'er had died (2).

---

(1) J.-M. LeMoyne, *Picturesque Quebec*, p. 204.

(2) Cette maison a été détruite en septembre 1931 pour faire place au nouveau presbytère de Québec.

LE SIEUR PATRICK McCLEMENT A QUEBEC

Dans la *Gazette de Québec,* à la date du 18 février 1803, on lit l'avis du décès suivant:

" Décès de John Fraser, ancien et respectable citoyen. Il a été le premier maître d'école anglais qui s'établit au Canada après la Conquête. Un grand nombre de citoyens respectables de Québec lui sont redevables de leur éducation. "

Cette note, croyons-nous, est erronée. Avant John Fraser, quatre professeurs avaient enseigné l'anglais à Québec: Patrick McClement, Mathieu de Coine, James Jackson et Reid.

On peut réclamer pour Patrick McClement l'honneur d'avoir été le premier professeur d'anglais au Canada. Nous le voyons ouvrir une école à Québec le 1er septembre 1765. La *Gazette de Québec* du 5 septembre 1765, que nous avons sous les yeux, annonce au public qu'avec la permission du gouverneur, McClement a ouvert son école dans le collège des Jésuites. Ce maître d'école recevait du gouvernement un salaire annuel de trente louis.

Voici d'ailleurs l'annonce de McClement:

" Ceci est pr avertir les habitants français de la ville de Québec, que Patrick McClement enseignera aux enfants français (à son école au Collège des Jésuites) à lire, à écrire et à

parler la langue anglaise, à un prix fort raisonnable: Ceux q. voudront bien lui envoyer leurs enfants, peuvent s'assurer qu'ils seront instruits avec soin. Et com. toutes les affaires publiq. de cette province se font à présent, et se feront à l'avenir, en langue anglaise, il espère q. les citoyens ne négligeront pas cette occasion de faire instruire leurs enfants dans la langue vibrante, dont la connaissance ne peut manquer de leur être utile dans la suite de leurs jours.

" Il enseigne aussi l'arithmétique dans toutes ses différentes parties ainsi que l'art de tenir les livres suivant la méthode du sieur Blair, la géométrie, mesurage et arpentage, etc.

" Il loge chez M. Gray et on pourra le trouver à son école. "

Le 22 septembre 1766, Mathieu de Coine ouvrait une école anglaise et protestante dans la maison de M. Le Moine, près de l'église de la basse-ville, à Québec. Une annonce de la *Gazette de Québec* du 6 octobre 1766 nous apprend que Mathieu de Coine transporte son école à la première porte après celle de Georges Masner, rue Couillard, près de l'Hôtel-Dieu. M. de Coine chargeait deux chelins par mois pour montrer à lire et à écrire.

Le 24 juin 1768, James Jackson remplaçait Patrick McClement comme maître d'école *officiel* à Québec. Il devait recevoir le même sa-

laire que McClement, c'est-à-dire trente louis par an.

Nous avons peu de renseignements sur le sieur Reid qui tint une école anglaise à Québec à peu près vers le temps où Jackson recevait les faveurs gouvernementales. Nous savons, toutefois, que Reid avait obtenu la permission de tenir son école dans l'ancien évêché, au haut de la Côte La Montagne.

C'est le 25 septembre 1769 que John Fraser remplaça James Jackson comme maître d'école *officiel*. Fraser fut donc le cinquième professeur d'anglais à Québec à moins qu'il aurait tenu une école privée avant de recevoir la faveur du gouvernement.

John Fraser était un ancien soldat de l'armée anglaise et avait pris part au siège de Québec. Les mémoires du temps racontent une anecdote assez typique à son sujet.

Le 13 septembre 1759, le chirurgien Badelard était sur les Plaines d'Abraham prodiguant ses soins aux blessés. La retraite sonnée, le highland géant John Fraser vit le chirurgien fuir et résolut de le faire prisonnier. Sur le point d'être pris, Badelard leva son pistolet et visa Fraser. Celui-ci aussi vif que fort le désarma et le chirurgien se trouva prisonnier.

Après la Conquête, Badelard fut relâché, mais, acceptant le nouveau régime, il résolut de pratiquer son art à Québec. Fraser, de son côté, ayant obtenu son congé, s'établit lui aussi

à Québec. Les deux anciens ennemis habitaient la même rue, et des relations d'amitié s'établirent entre eux. Fraser ne rencontrait jamais Badelard sans lui dire: Bonjour, mon prisonnier.

UNE GOELETTE FRANÇAISE A QUEBEC EN 1772

Lorsque le dernier vaisseau anglais portant des troupes françaises laissa Québec à l'automne de 1759 on peut dire que nos relations avec la France furent à peu près rompues. Les navires français n'eurent plus le privilège de remonter le Saint-Laurent et les communications avec la France, pendant un certain temps, devinrent même si difficiles que dans certaines institutions d'enseignement on fut obligé de copier à la main les manuels scolaires qu'on avait jusqu'alors achetés dans les librairies de Paris.

Malgré la vigilance des autorités anglaises, une goélette française réussit à remonter jusqu'à Québec au printemps de 1772. Nous trouvons toute l'histoire de cette odyssée dans une lettre du lieutenant-gouverneur Cramahé au comte de Hillsborough, un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté. Cette lettre est en date du 3 juillet 1772 et nous la repro-

duisons dans son texte original. On lit entre les lignes de cette épitre que Cramahé craignait d'être blâmé par le ministre pour avoir permis à cette goélette française de séjourner quelques jours dans le port de Québec;

" The 29th of May last, early in the morning, I was surprised with the arrival of a French Schooner from the Islands of St. Pierre and Miquelon, of about fifty or sixty Tons Burthen, after a passage of eleven days, having on board a Madame Henry, a native of Canada, with her children, some other Passengers, Canadians and Acadians, a French Musician, and a Negro Girl, to the number of twelve, besides the crew consisting of a Master Mate, and six Men, the cloaths and some householder furniture belonging to the Passengers and no other Goods or Effects whatsoever.

" The Captain was furnished with a Passeport from the Governor of those Islands Monsieur Dangeac, formerly a Captain of the Colony Troops in this Province, some time since promoted to the Rank of Brigadier, and brought a letter from him to the Governor here, purporting the vessel's having been freighted on purpose to convey that Lady, whose Husband, the King's Surgeon at that Place, upon account of her ill State of Health, had been indulged with leave to retire out of the Service to this Province: that his business

not permitting Monsieur Henry to come till late in the season, this vessel had been by him procured to convey his wife and family and to defray the expense of the equipment, he Monsieur Dangeac, requested she might be permitted to load with provisions for those Islands, where they were scarce, and much wanted.

"Upon full consideration of the present State of Amity and good correspondence subsisting between the two nations, I thought that to take an advantage of the Irregularity of this proceeding, the effet perhaps of the Governor's Ignorance of our Laws, might only produce some disagreeable altercation, it were better, if possible, to avoid, and as I could see no Harm in suffering the People in Trade here to supply the Master with provisions, in which this country abounds, in exchange of the gold and bills of exchange he brought for that purpose, I permitted his embarking a quantity of flour, biscuit, and other provisions, acquainting him at the same time, it was a piece of generosity he had no sort of right to expect, and which he was not to look for upon another occasion.

"I have acquainted the Governor by letter, that every vessel coming into the Ports of the British Colonies, without a register, proving her to be British Property, was liable to be seized and condemned, that this Schooner, being in the case, might have been confiscated,

but as her coming here might be owing to their ignorance of our laws, and the great want they were in of provisions, it should be overlooked for this time; that after this warning, he must not be surprised if the laws were put on full force against any that should attempt the same in future; as to Monsieur Henry, whom he recommended, that if he arrived in the Colony by some other means of conveyance, and took the Oath of Fidelity to His Majesty, while he demeaned himself as a peaceable and good subject ought to do, he would be entitled to the Countenance and Protection of Government.

" I hope His Majesty will approve of the manner in which I have acted upon this occasion, it was what appeared to me the best for His Royal Service " (1).

C'est le ministre Dartmouth, successeur du comte de Hillsborough, qui répondit au lieutenant-gouverneur Cramahé. Sa lettre est datée de Whitehall, le 2 septembre 1772. Elle disait :

" Your doubts of the legality of admitting into Quebec a Vessel coming from a foreign Colony, appear to me to have been well founded; at the same time, as the King is extremely desirous that all his Governors and Officers in America should carefully avoid every appearance of severity towards the Officers and Sub-

(1) Archives de la province de Québec.

jects of France that shall be inconsistent with the amity and good correspondence that at present subsists between the two nations, His Majesty therefore approves the steps you took with regard to the French Schooner belonging to the Islands of St. Pierre and Miquelon, as well as the very proper manner in which you have explained to Mr Dangeac the ground upon which alone the said schooner was permitted to come into the Colony of Quebec and to take on board a cargo of Provisions. "

La lettre de Dartmouth au lieutenant-gouverneur Cramahé que nous venons de citer contient un paragraphe qui vaut la peine d'être connu. Ces lignes prouvent que si on craignait de laisser pénétrer l'esprit français sur les bords du Saint-Laurent, on n'aimait pas plus l'église de Rome qu'on appelait une " foreign ecclesiastical authority. "

Dartmouth ajoutait donc:

" Your having permitted the person styling himself Bishop of Quebec, to consecrate a Co-adjutor in consequence of Powers which you say he had received for that purpose and which I presume must therefore mean from some foreign ecclesiastical authority, appears to me to be a matter of the highest importance, and the more so as I do not find upon the fullest examination that any authority whatever has at any time been given by His Majesty for the exercise, within the Colony, of any

powers of Episcopasy in matters relative to the religion of the church of Rome.

" In this view therefore of that Measure, it seems to me of a nature that will require the most serious consideration, and as every thing that concerns the State of Quebec, with regard as well to its civil as to its ecclesiastical Constitution, is now in deliberation at the Privy Council, I shall accordingly receive His Majesty Commands to lay before that Board such parts of your secret Dispatch of the 25th of July as relate to that Proceeding. "

Revenons à la goélette française de 1772 et à ses passagers. Quelle était cette dame Henry, dont le mari était le chirurgien du Roi aux îles Saint-Pierre et Miquelon?

Aux registres paroissiaux de Longueuil, à la date du 20 janvier 1760, nous trouvons le mariage de Edme Henry, chirurgien-major du régiment Royal Roussillon, avec Geneviève Fournier, fille de Adrien Fournier dit Fontaine et de Catherine Bouteiller. N'est-ce pas là la dame Henry qui vint à Québec en 1772? Madame Henry dût mourir en France car nous ne trouvons pas son acte de sépulture à Longueuil ni à Montréal.

UN PROJET DE CHAMBRE DE COMMERCE A QUEBEC EN 1777

Il est certain que la première Chambre de Commerce canadienne fut fondée à Halifax en 1804. Cinq ans plus tard, en 1809, on établissait à Québec un Committee of Trade qui fut l'embryon de la Chambre de Commerce actuelle de Québec. Mais il n'est pas moins vrai que dès 1777 les marchands anglais de Québec avaient songé à fonder une Chambre de Commerce dans la capitale.

Dans la dépêche du gouverneur Carleton à lord Germain du 9 mai 1777, il est dit: " Quelques marchands désirant remplacer les jurys par une Chambre de Commerce, vous trouverez ci-inclus un projet rédigé à cette fin. "

MM. Short et Doughty ont eu la bonne idée de publier ce projet d'établissement d'une Chambre de Commerce dans leurs *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada.*

Cette Chambre de Commerce, d'après le projet envoyé à Germain, devait se composer de tous les marchands et trafiquants de la ville et du district de Québec, qu'ils fussent d'origine française ou anglaise.

Le prix d'entrée dans la Chambre de Commerce devait être de huit piastres espa-

gnoles. La contribution annuelle devait être fixée ultérieurement.

Les directeurs au nombre de vingt-cinq devaient être élus tous les ans. Leur quorum était fixé à cinq membres. Les officiers de la Chambre, c'est-à-dire un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, devaient être choisis parmi les directeurs.

Le paragraphe suivant du projet donne une bonne idée de l'objet de l'association qu'on voulait fonder :

" Les directeurs de la Chambre de Commerce ainsi établie constitueront un conseil d'arbitres autorisés à décider, au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement, toutes les contestations en matière commerciale, qui leur seront soumises du consentement mutuel des parties. La décision rendue dans un certain délai, par une majorité de cinq ou une plus grande majorité des directeurs siégeants, sera finale dans toute contestation au sujet d'une somme n'excédant pas 50 louis, cours d'Halifax ; mais si la somme excède ce chiffre, l'une ou l'autre des parties contendantes pourra en appeler à tout le conseil dont les membres seront convoqués à cet effet. Le conseil ne sera au complet que si les vingt-cinq directeurs sont présents et la décision rendue par le conseil au complet ou par la majorité de ses membres, sera finale et sans appel. "

La Chambre de Commerce devait former une corporation avec le droit de poursuivre et d'être poursuivie devant toute cour d'archives, de posséder des fonds, d'accepter des donations, des dotations, et d'accorder des primes pour l'encouragement du commerce et de l'agriculture.

Il faut croire que ce projet d'établissement d'une Chambre de Commerce n'alla pas à lord Germain puisqu'il ne prit pas même la peine d'en reparler au gouverneur Carleton. Les marchands de Québec dépendaient trop du gouvernement de la métropole pour agir sans son assentiment; ils abandonnèrent donc leur projet qui ne fut repris que plus de trente ans plus tard.

Le 21 février 1809, avait lieu à l'Hôtel Union, qui venait d'être érigé, une réunion des principaux hommes d'affaires de Québec pour étudier une communication que MM. Irvine, McNaught & Cie venaient de recevoir du Committee of Trade, de Halifax.

Les marchands d'Halifax suggéraient aux hommes d'affaires de Québec et de Montréal de se former en association pour, de concert avec eux, obtenir du gouvernement de la Grande-Bretagne aide et protection afin de supplanter les négociants des Etats-Unis dans le commerce qu'ils faisaient avec les Antilles. Le Committee of Trade, de Halifax, demandait aussi la nomination de Nathaniel Atcheson,

l'auteur de *American encroachments,* comme représentant ou agent en Angleterre des provinces de Québec et de la Nouvelle-Ecosse.

A cette réunion du 21 février 1809, MM. James Irvine, John Blackwood, John Painter, John Mure, John Jones, John Paterson et David Munro furent choisis pour étudier les propositions du Committee of Trade, de Halifax. Il fut également décidé que les personnes présentes à l'assemblée se formeraient en association sous le nom de Committee of Trade, de Québec.

C'est de ce jour que date la fondation de la Chambre de Commerce de Québec. Elle fut toutefois connue sous le nom de Committee of Trade jusqu'en 1842.

En 1842, le Parlement incorporait le Committee of Trade, pour dix ans, sous le nom de Quebec Board of Trade. Cette incorporation fut déclarée permanente par l'acte 8 Victoria, chapitre LXVII, du 29 mars 1845.

La Chambre de Commerce de Québec n'a jamais cessé de fonctionner depuis sa fondation en 1809. Le 20 février 1909, cette importante association célébrait le centième anniversaire de sa fondation par un grand banquet au Château Frontenac.

Les présidents de la Chambre de Commerce de Québec ont été: MM. James Irvine, 1809-1822; John Stewart, 1822-1825; W. Finlay, 1825-1838; George Pemberton, 1838-

1841; l'honorable William Walker, 1841-1848; James Dean, 1848-1849; William Walker, 1849-1850; James Dean, 1850-1853; James Gillespie, 1853-1854; Henry T. Noad, 1854-1856; James B. Forsyth, 1856-1857; James Gillespie, 1857-1860; James Dean, 1860-1861; James Gillespie, 1861-1862; James G. Ross, 1862-1863; A. Joseph, 1863-1866; Henry Fry, 1866-1868; D. E. Price, 1868-1871; Hon. P. Garneau, 1871-1872; A. Joseph, 1872-1873; R. R. Dobell, 1873-1875; Weston Hunt, 1876-1878; Joseph Shehyn, 1878-1880; Owen Murphy, 1880-1882; Henry Webster, 1882-1883; Hon. Joseph Shehyn, 1883-1887; Théophile Ledroit, 1887-1889; Hon. Richard Turner, 1889-1892; Victor Chateauvert, 1892-1894; Thomas Brodie, 1894; E. B. Garneau, 1894-1895; R. R. Dobell, 1895-1897; H. Edmond Dupré, 1897-1898; M. Joseph, 1898-1901; Georges Tanguay, 1901-1903; William Price, 1903-1904; P. J. Bazin, 1904-1905; William Power, 1905-1906; Hon. Geo. E. Amyot, 1906-1908; T. S. Hethrington, 1908-1910; G. A. Vandry, 1910-1912; William A. Marsh, 1912-1914; Joseph Picard, 1914-1916; J. G. Scott, 1916-1918; O. B. Bédard, 1918-1919; J. T. Ross, 1919-1921; J. H. Fortier, 1921-1922; A. J. Welch, 1922-1923; Ed. G. Tanguay, 1923-1925; Septimus Barrow, 1925; J. S. Royer, 1926-1927; J. A. McManamy, 1928; A. C. Picard, 1929; A. G. Penny, 1930.

LE LIEUTENANT-GENERAL JOHN-GRAVES SIMCOE A QUEBEC

L'Acte de 1791 créait deux provinces: le Bas-Canada et le Haut-Canada avec chacune un lieutenant-gouverneur, un Conseil législatif et une Chambre d'Assemblée.

Le premier lieutenant - gouverneur du Haut-Canada fut John-Graves Simcoe. Il s'embarqua à Weymouth le 21 septembre 1791, sur le navire *Triton.* Le voyage se fit en vingt-un jours. Le *Triton* entra dans le port de Québec dans la matinée du 11 novembre 1791.

La *Gazette de Québec* du 17 novembre 1791 annonce ainsi l'arrivée à Québec de M. Simcoe:

" Vendredi matin (11 novembre) arriva ici, en sept semaines, d'Angleterre la frégate *Triton,* capitaine Murray, dans laquelle est venu Son Excellence J. G. Simcoe, Ecuyer, lieutenant-gouverneur pour la province du Haut-Canada, avec sa famille et sa suite. "

M. Simcoe resta à Québec de septembre 1791 à juin 1792.

La *Gazette de Québec* dans son numéro du 14 juin 1792, annonçait ainsi son départ pour le Haut-Canada:

" Vendredi dernier (1er juin 1792) Son Excellence le lieutenant-gouverneur Simcoe partit de cette ville pour le Haut-Canada. "

M. Duncan-Campbell Scott, dans son livre *John-Graves Simcoe,* nous donne les raisons du retard du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, à aller prendre possession de son gouvernement :

" From the date of his arrival until early in June, Simcoe was in the anomalous position of being in authority in name only. Virtually he was lieutenant-governor of Upper Canada and commander of His Majesty's forces in the province, but in reality he could not remit a fine or issue a regimental order. He had no military authority until the arrival of the troops he was to command, and he could assume no civil power until a majority of the legislative council was present to administer the oaths. Four members of this body had been appointed in England, but only one was at that time in Canada, Alexander Grant. Until the proclamation dividing the province was issued, Sir Alured Clarke was acting governor. The moment that instrument was issued he became lieutenant-governor of Lower Canada, and could have no civil control in the sister province. Simcoe laid these facts before the government and recommended the appointment of additional councillors resident in Canada. The proclamation was issued on November 18th. 1791, and the division of the province was decreed to take place unpon December 26th following. The *Quebec Gazette* of December 1st,

1791, contained the proclamation and the full text of the Act.

" It was necessary that the administration of justice should continue without intermission. Sir Alured Clarke, properly sworn as lieutenant-governor of Lower Canada, continued by proclamation the powers of the judiciary, but Simcoe had not like power. If Judge Powell had pressed the desirability of a similar proclamation for Upper Canada the courts might have been temporarily suspended, but he did not do so and the administration of justice proceeded while as yet there was no civil authority in the province. The term of uncertainty was ended early in June by the arrival of two legislative councillers, Osgoode and Russell, who with Grant formed a quorum. The governor's military authority had been established a few days earlier by the arrival at Quebec of the *Betsy and John* on May 28th, with the first division of the Queen's Rangers; the second division arrived on June 11th. " (1).

Où habitait M. Simcoe pendant ses huit mois de séjour à Québec ?

M. E.-T.-D. Chambers avait en sa possession un *reçu* qui peut aider à répondre à cette question. Il se lit comme suit :

(1) Page 48.

Québec, 7 juin 1792.

Reçu du maitre d'hôtel de monsieur Simcoe quinze louis de cette province pour six mois de loyer de la maison qu'il a occupée rue St-Jean jusqu'au premier du mois de mai mil sept cent quatre vingt douze dont quittance.

Dénéchaud"

On conserve dans les archives de Notre-Dame de Québec un dénombrement de la paroisse fait en juillet 1792 par le curé Plessis (plus tard Mgr Plessis). Tous les résidants de la rue Saint-Jean sont indiqués avec leur profession et métier et le numéro de leur résidence.

C'étaient : nos 1 et 2, Charles DeBlois, marchand; Benoit, perruquier; no 3, les *Denechaud,* frères, marchands; no 4, Alexandre Picard, orfèvre; no 5, Joseph Bezeau, marchand; no 6, Augustin Savard, ferblantier; no 7, Antoine Méru-Panet, marchand; Alexis Monjon, ancien navigateur; nos 8 et 9, un Anglais (non nommé); no 10, Pierre Dupras, forgeron; no 11, M. Ecker; no 12, M. Winslow; no 13, un Anglais (non nommé); no 14, Jacques Labrecque, forgeron; no 15, Etienne Gatier, sellier; no 16, Germain Tessier, menuisier; no 17, Pierre Vézina, forgeron; no 18, un Anglais (non nommé); no 19, M. Mount; no 20, Joseph Vocelle, marchand; no 21, Louis Au-

divert, vitrier; no 22, Duncan McKenzie; 23, Philippe Braun, allemand, armurier; no 24, André Decelotte dit Dostie, boulanger; William Campbell, tailleur; no 25, Augustin Vealer, marchand; M. Cambridge; Jean-Christophe Miller, Joseph Vexler; no 26, Romain Brunet dit Dauphiné; no 28, Pierre Dougadoss, porte-cassette; Urbain Martinet, joueur de violon; Pierre Chalou, boulanger; no 29, Melchior Poncet, boulanger; no 30, la veuve Charles Lortie; no 31, Thomas Langlois, boucher; no 32, Charles Bezeau, charretier; no 33, Charles Labbé, marchand, no 34, Joseph Pageot, charretier; J.-B. Babeux, journalier; no 35, Etienne Desroches dit Laliberté, sellier; Mme Pierre Pacaud; no 36, William Ennis, tonnelier; no 37, Joseph Dupont, boucher; Joseph Chappuy, horloger; no 38, Denis Daly, cabaretier; no 39, Michel Jourdain, maçon; no 40, maison vacante; nos 41, 42, 43, des anglais (non nommés); no 44, Joseph Bélanger, pelletier; no 45, M. Gray; no 46, Philippe Drolet, marchand; no 47, François DeBlois, marchand; no 48, François Renvoysé, orfèvre; Delles Robichaud.

La maison occupée par les frères Dénéchaud, rue Saint-Jean, appartenait à leur père, Jacques Dénéchaud, maitre chirurgien. Cette maison se trouverait aujourd'hui au coin des rues Saint-Jean et Collins.

Nous ne croyons pas cependant que cette maison ait été habitée par Simcoe pendant son séjour à Québec.

Le chirurgien Dénéchaud possédait une autre maison, rue Saint-Jean, côté gauche en allant vers l'ouest. Elle s'élevait un peu en dehors des fortifications, non loin de l'ancienne porte Saint-Jean.

Le chirurgien Dénéchaud avait acheté ce terrain, le 23 août 1773, de Jacques Deguise dit Flamand, bourgeois. Dans l'acte de vente reçu par le notaire Saillant l'emplacement est ainsi désigné : " un emplacement situé en cette haute ville de Québec à prendre sur le grand chemin de Saint-Jean hors la ville de quarante pieds de front ou environ sur la rue et faubourg St-Jean, sur soixante pieds de profondeur, joignant au sudouest à Jean Langlois et au nord-est à l'enceinte des murailles de la ville, et par sa profondeur au terrain non concédé........"

Jacques Deguise dit Flamand tenait cet emplacement des Dames de l'Hôtel-Dieu et l'avait acheté, par acte devant le notaire Moreau, le 30 septembre 1762.

La maison Dénéchaud, extra muros, est disparue depuis longtemps.

UNE ECOLE ANGLAISE A QUEBEC EN 1792

Des écrivains mal renseignés ont souvent accusé nos prêtres et nos évêques d'être plutôt opposés à l'enseignement de l'anglais dans nos écoles. Voici un acte notarié qui prouve que dès 1792 un évêque de Québec, Mgr Hubert, soutenait de ses deniers une école anglaise dans la ville de Québec. Nous citons textuellement le document en question. Il aura plus de saveur que tous les commentaires que nous pourrions en faire :

"Pardevant les notaires publics à Québec y résidents soussignés, furent présents l'Illustrissime et Révérendissime Jean-François Hubert, évêque de Québec et monsieur Jean Donohue, maître d'école engloise, françoise et arithmétic, demeurant en cette ville, lesquelles parties ont fait les accords et conventions entr'elles qui en suivent :

"Savoir:

"Que Monseigneur l'évêque ci-dessus dénommé voulant encourager l'école englaise, françoise et arithmétic a convenu pour l'encouragement du sieur Donohue et des écoliers qu'il luy procurera.

"1°—Qu'il s'oblige de fournir à ses frais telle maison que mon dit sieur l'évêque jugera

convenable pour y loger luy et ses écoliers, à qui il fera l'école dans la ville de Québec.

"2°—Mon dit seigneur l'évêque promet et s'oblige de payer au dit sieur Donohue trois guinées par chaque mois dont le premier mois est payé en avance dès avant ces présentes suivant son reçu et les autres mois qui s'écouleront à l'avenir seront payés à leurs échéances.

"3°—Mon seigneur l'évêque aura en tous temps et toute occasion le droit de diriger et régler la dite école soy par luy même ou tous autres qu'il pourra nommer à sa place pour la lecture, l'écriture, ou l'arithmétic en langue angloise ou françoise.

"4°—Mon seigneur l'évêque pourra en toute occasion cesser et finir la ditte promesse en avertissant le dit sieur Donohue un mois davance, pour annuler tout le contenu au présent acte et convention sans que pour ce il puisse être contraint en aucune manière que ce puisse être à aucun dédommagement et généralement quelconques envers le dit sieur Donohue.

" Ce dernier aussy pourra se retirer en avertissant aussy mon dit Seigneur l'évêque de Québec dans le dit délai d'un mois en avant.

"5°—Mon dit seigneur l'évêque promet de fournir à ses frais et dépens les bancs et tables nécessaires pour les écoliers.

" En considération de tout ce que dessus mon dit sieur Donohue promet et s'oblige:

"1°—De faire l'école chaque jour ouvrable chaque semaine excepté le jeudy qui sera le jour de congé, à commencer chaque jour depuis huit heures, jusqu'à dix le matin, et laprès midy depuis deux jusqu'à quatre.

"2°—Le dit sieur Donohue en considération de ce qu'il luy est promis en payements promet et s'oblige d'instruire gratis en langue angloise, françoise et arithmétic de la manière que luy marquera et prescrira Mon dit Seigneur l'évêque au moins vingt écoliers.

"3°—Il ne sera point loisible au dit sieur Donohue d'admettre aucun autre écolier au dit école, même avant ou après les heures marquées cy devant pour école que des écoliers qui auront eu la permission expresse de mon dit Seigneur l'évêque.

"4°—Il ne sera lûe dans la ditte école que les livres nommés par mon dit Seigneur l'évêque.

"5°—Tous les jours du samedy au soir au lieu d'école il sera fait le catéchisme, réciter les prières suivant la direction qui en sera donnée par mon dit Seigneur l'évêque.

"6°—En général le dit sieur Donohue convient promet et s'oblige de faire l'école à vingt écoliers sans pouvoir y en ajouter d'autre sans la direction de mon dit Seigneur l'évêque ou de son substitué.

"7°—Si mon dit Seigneur l'évêque trouve bon d'augmenter le nombre des écoliers jusqu'à

vingt cinq, il donnera et payera au dit sieur Donohue quinze chelins par mois outre les trois guinées cy dessus promises.

"Et si mon dit Seigneur l'évêque augmente les dits écoliers jusqu'au nombre de trente l'addition aux trois guinées sera d'une livre dix chelins courrants car ainsy a été expressement convenu entre les parties promettant & obligeant & nonobstant & fait et passé à Québec en l'étude l'an mil sept cent quatre vingt douze après-midi, le dix-huit février et ont les parties signés après lecture faite.

Jean-François, évêque de Québec,
Donohue,
J. Planté,
J. Pinguet, not" (1).

LE TESTAMENT DE L'HONORABLE HENRY CALDWELL

On a cité dans les journaux, il n'y a pas longtemps, le testament de cet original de Toronto qui léguait à son frère une fortune assez considérable, avec cette condition qu'au 24 mai de chaque année, il devait, de la véranda de sa

(1) Archives de la province de Québec.

maison, crier : " Vive Laurier et la réciprocité. "

Le testament de cet enthousiaste partisan de feu sir Wilfrid Laurier disait explicitement:

" I also give to my said brother all of my office furniture and appliances, including my iron safe, typewriter, cabinets, stamp and other appliances and books. I also give him all boats or canoes and all scrap books of a literary nature on condition that he shall, on each twenty fourth day of May, at noon, in each and every year, stand out on the front platform or walk to this place of residence and shout out loud the words : " Hurrah for Laurier and reciprocity " unless he shall be incapacitated therto by illhealth or feebleness, notice thereof to be posted the day previous in the Post Office where he lives. "

Les Anglais ont la spécialité de ces testaments excentriques. Lisez cet autre testament de sir William Ekstein, le plus riche négociant de Bliomingham, décédé il y a quelques années. Par un testament olographe, il disait à ses enfants :

" Je vous lègue toute ma fortune et tous mes biens à charge pour vous d'exécuter ma volonté dernière.

" Je me suis fait construire, ainsi que vous le savez, un mausolée, et je désire y être enterré seul.

" Durant ma vie, j'ai eu un mauvais caractère, je le reconnais. Je me prenais souvent de querelle.

" Or, nous ne savons pas ce qui se passe dans la tombe. Si je suis seul, je n'aurai aucune chance d'entamer de trop violentes disputes. "

Une revue notariale donnait le mois dernier quelques exemples de testaments excentriques tous pris en Angleterre.

John Hodge laissa vingt shillings par an à un pauvre diable de sa paroisse, qui, en retour, chaque dimanche, devait se tenir au temple paroissial et réveiller les dormeurs pendant le prêche du ministre. En outre, il devait chasser les chiens hors du temple.

Henry Green, de Melbourne, dans le Derbyshire, légua chaque année quatre gilets verts (green vaiscoats), doublés de soie verte, à quatre pauvres de la paroisse.

John Nicholson, riche papetier de Londres, donna toute sa fortune aux personnes portant le nom de Nicholson. Ils devaient cependant résider en Angleterre ou en Irlande.

Un oncle laissa à son neveu onze cuillers d'argent. Il ajoutait : " Si je ne donne pas la douzaine, mon neveu doit savoir pourquoi. "

Celui-ci avait volé la douzième.

Sir Joseph JeKyll légua toute sa fortune à l'Etat afin de payer la dette nationale. Ce qui

fit dire à lord Mansfield : " C'est absolument comme si Joseph JeKyll voulait arrêter le courant de la Tamise avec le fond de sa perruque. "

Que dire du testament de ce jeune officier anglais qui avait écrit, la veille du jour où il fut tué, sur le dos de la photographie de sa fiancée : " I leave all to her " ? Le testament, à cause des circonstances dans lesquelles il fut fait, fut, paraît-il, validé.

Mais la vieille Angleterre n'a pas le monopole absolu des testaments excentriques. Un examen détaillé de nos dépôts d'archives judiciaires nous en fournirait un bon nombre.

Pour n'en citer qu'un, les Archives judiciaires de Québec possèdent le testament de l'honorable Henry Caldwell. On connaît ce brillant officier de l'armée de Wolfe qui, après la bataille des Plaines d'Abraham, décida de s'établir au Canada. Caldwell brassa beaucoup d'affaires, fut conseiller législatif, receveur général, etc., et vécut ici en véritable nabah. Il mourut à sa splendide résidence de Belmont, chemin Sainte-Foy, le 28 mai 1810.

Henry Caldwell, évidemment, craignait d'être enterré vivant. Un an avant sa mort, il avait mandé chez lui le notaire Têtu pour recevoir son testament. Celui-ci ayant été empêché par les mauvais chemins de se rendre chez son client, Caldwell rédigea lui-même son testament

et c'est ce document qui fut admis par les tribunaux comme son testament olographe.

Nous citons les premières clauses de ce testament qui montrent les précautions prises par Caldwell pour ne pas être enterré vivant :

" In the name of God, Amen.

" I Henry Caldwell, Esq· of Belmont near Quebec, being of sound mind and memory blessed be God and seing the uncertainty of every thing in this world and of life in particular, do now make and publish this my last will and testament hereby revoking all and every other will theretofore made.

" In primis, I hereby direct that my funeral may be as private and attended with as little expense as decency and regard to the living will admit of, without any useless ceremony and that only excepted which the rites of the church require.

" It is my further will that should my death take place in the summer that my body should remain in my bed till such time as it begin to be offencive, if in the winter that it may remain in the bed five or six days with a fire in the room unless during that time it should become offencive. It is my will then, that it be committed to the earth in the burying place or vault by me made in the burying ground at Quebec and that my coffin may be fixed adjoining and close to that of my late dearly beloved

wife Ann, that our bodies may be united in death as our minds and affections were in life, trusting also that if it is the divine will that our souls also may be reunited in his blessed mansions never more to part and this through the merits and intercession of our blessed redeemer but should it so happen that I should die at a distance from Quebec any where out of the Province were the three falls there let it lye."

Il faut croire que les exécuteurs testamentaires de Henry Caldwell se rendirent compte tout de suite qu'il était bien mort puisqu'ils ne gardèrent son corps que trois jours. Décédé le 28 mai 1810, il fut inhumé dans l'après-midi du 31 du même mois.

L'EPEE DU GENERAL MONTGOMERY

On conserve au Musée National de Washington l'épée que portait l'infortuné général Montgomery dans la nuit fatale du 31 décembre 1775.

D'ordinaire, on peut avoir des doutes sur l'authenticité des nombreuses reliques historiques qu'on exhibe dans les musées des Etats-Unis. Les millionnaires américains donnent généreusement pour doter leurs fondations et ils achètent à peu près tout ce qu'on leur offre

afin d'enrichir les musées dont ils sont si fiers. L'épée qu'on conserve précieusement au Musée National de Washington est cependant bien authentique.

Toutes les relations du siège de Québec en 1775 racontent la mort du général Montgomery. Inutile d'y revenir.

Le 1er janvier 1776, aussitôt le jour venu, un détachement de soldats de la garnison fut envoyé pour relever les cadavres des soldats du Congrès que la batterie du capitaine Chabot avait expédiés si prestement dans l'autre monde.

Au pied de la barricade de Près-de-ville, on trouva le corps du général Montgomery, raidi par le froid. Il était presque entièrement recouvert par la neige qui avait tombé abondamment toute la nuit. Seul, le bras gauche de Montgomery apparaissait au-dessus de la neige. Près du commandant de l'armée américaine, on trouva les cadavres de ses deux aides de camp, les majors Macpherson et Cheeseman. Le même coup de mitraille avait foudroyé le général, son état-major et tout le peloton d'avant-garde de son armée.

Les historiens du siège de 1775 n'ont pas été généreux pour Montgomery. Sa mort prouva pourtant ce qu'il avait été toute sa vie: un brave. Il fut tué non pas en arrière ni même au milieu de ses soldats. Il tomba à quel-

ques pieds en avant de la troupe qu'il conduisait à l'assaut de Québec. C'est ainsi que sont morts tant de braves officiers français et anglais pendant la Grande Guerre.

C'est le petit tambour du détachement envoyé à la découverte des cadavres qui, le premier, aperçut le corps de Montgomery. Celui-ci avait conservé son épée. Le tambour s'empara de cette arme comme d'un butin de guerre.

James Thompson, vieux sergent de l'armée de Wolfe, était alors surveillant des travaux des Ingénieurs Royaux à Québec. Le matin du 1er janvier 1776, il accompagnait le parti de recherches, et il se fit donner ou acheta du tambour l'épée de Montgomery qu'il venait de lui enlever.

L'épée de Montgomery resta en possession des descendants de James Thompson pendant tout près d'un siècle. En 1878, le marquis de Lorne, alors gouverneur du Canada, qui était un partisan convaincu des bonnes relations entre le Canada et les Etats-Unis, acheta l'épée de Montgomery et la fit remettre à mademoiselle Julia Hunt, descendante de l'infortuné général américain.

Il y a deux ou trois ans, mademoiselle Hunt a légué l'épée de Montgomery au gouvernement des Etats-Unis avec prière de la conserver au Musée National de Washington.

LA PREMIERE LOGE MACONNIQUE A QUEBEC

Dans sa brochure *La franc-maçonnerie dans la province de Québec,* Jean D'Erbrée écrit :

" Avant 1743 ", dit Robinson, " la maçonnerie en France était devenue, pour ainsi dire, universelle. Les loges de francs-maçons étaient le foyer des doctrines les plus étranges et les plus criminelles. Elles se trouvèrent peuplées d'avocats au Parlement, d'abbés sans bénéfices et de soi-disant philosophes qui y discutaient sur toutes les matières de religion et de politique ".

" La colonie française de la Nouvelle-France n'échappa point à cette contagion d'impiété. La noblesse et la bourgeoisie canadiennes lisaient Voltaire. Elles en prirent vite l'esprit et les tendances. Le terrain était préparé pour l'action maçonnique.

" Quelques années seulement avant la conquête, c'est-à-dire vers 1755, une loge de maçons fut établie à Québec. L'on conserve encore dans les archives de l'ordre, les noms de ces premiers maçons canadiens, mais, par égard pour leurs descendants, dont la dévotion à l'Eglise proteste aujourd'hui contre la folle condui-

te de leurs ancêtres, il est, je crois, plus charitable de laisser dormir ces noms dans le silence des loges. »

Nous ne voulons pas mettre la bonne foi de Jean D'Erbrée en doute, mais il n'est aucunement prouvé qu'une loge de francs-maçons ait existé à Québec avant la Conquête.

John-Ross Robertson, dans son *History of Freemasonry in Canada,* écrit à ce propos :

" It is stated in Rebold's History of Freemasonery, that " as early as 1721 Lodges of Freemasons were established in Canada ", but there is no evidence to support this assertion, although in 1851 a French lodge working in Paris wrote to Albion Lodge, Quebec, asking for fraternal alliance, and stating " you have one of the most ancient Temples of Free Masonry, since its erection dates from 1721 ". This quotation, however, was evidently based upon the fiction that the statement of Rebold was correct. There is nothing in the way of proof to support this assertion, or that of other writers who claim that a lodge was in existence in 1755 at Quebec. "

Il est certain, toutefois, que chaque régiment qui vint combattre au Canada sous les ordres de Wolfe avait sa loge. Dans le *Journal* du capitaine Knox, à la date du 27 décembre 1759, on lit : " The anniversary (fête de saint Jean l'Evangéliste) was duly observed

by the several lodges of Freemasons in this garrison. "

En plusieurs autres endroits du *Journal* de Knox, il est fait allusion aux loges des régiments anglais qui vinrent faire la conquête du Canada sous les ordres de Wolfe. Mais toutes ces loges étaient anglaises non canadiennes.

Il n'y a pas de preuves écrites que nous avons eu des loges de francs-maçons sous le régime français, à part l'affirmation que nous venons de citer.

Les loges au Canada datent du régime anglais.

ROYALISTES FRANCAIS A QUEBEC EN 1795

En 1795, le duc de Larochefoucauld-Liancourt passa auxEtats-Unis où il fut presque reçu en triomphe. Le personnage ne méritait certainement pas cette réception. Le noble français traversa la frontière et fut l'hôte de M. Simcoe, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Pendant qu'il était à Kingston, le duc écrivit à lord Dorchester pour lui demander la permission de visiter le Bas-Canada. Dorchester, au lieu d'inviter le duc à se rendre à Québec, lui fit intimer, par son secrétaire,

l'ordre de quitter le Canada dans le plus court délai possible. Dorchester, pourtant très favorable aux Canadiens d'origine française, n'aimait pas les Français et avait adopté pour règle de conduite d'en admettre aucun dans la province sans une permission du gouvernement anglais.

Pourtant, quelques semaines après avoir signifié au duc de Larochefoucauld-Liancourt de sortir du Canada, lord Dorchester se trouva forcé par les circonstances d'admettre quatre Français au pays : le marquis de Barrail, M. de L'Epine, Georges Rolland et Louis Mascou.

Les pièces suivantes expliquent le séjour de ces Français à Québec :

Quebec 25th. July 1795.

My Lord,

An application has recently been made to me by le Duke de Liancourt, who is now in UpperCanada, for Permission to come into this Province; but as I am more and more convinced of the Expediency of not admitting any French Emigrants, of whatever description, into Lower Canada without the special Permission of the Secretary of State, this Gentleman's Application has been refused.

About this time last year General Williamson permitted a M. le Baron du Roux, who had

served as a Captain in an Emigrant Legion at St. Domingo, to come to Canada, and gave him a Passport and Letter of Recommendation to me, in Consequence of which I wrote to the general requesting that for the future no such persons might be sent here from the West Indies, and stating the Regulations I had made concerning them, which I hoped would have put a stop to these Visits.

But within these few days several other French Emigrants have arrived with Letters and Passports from Dominica; Among whom is a M. le Marquis du Barail, who appears to have served with His Majesty's Troops against those of the Convention, and holds a Commission from Governor Hamilton dated a few days prior to his leaving Dominica.

The Emigrants who are now arrived plead great distress, and a subscription is opened for their relief, and as they think they are sufficiently known in England to procure Passports, I have consented to suspend the Regulation concerning them for four Months, that they may have time to apply for a regular Permission either to remain here or to go elsewhere.

The difficulty of discriminating among People of this description, and the Evident Impolicy of admitting them into this Province, will I hope induce Your Grace to give directions to His Majesty's Servants in the West Indies

that no more Emigrants may be allowed to come from thence into Canada, where they must be a Burthen either to the Government, or to Individuals, and may excite an Interest among certain Classes of the People, pregnant with dangerous Effects.

I am with great respect and esteem
My Lord
Your Grace's
Most Obedient
Humble Servant
His Grace Dorchester (1)
The Duke of Portland

* * *

List of aliens who arrived at Quebec in the schooner *Susan Craigie,* 10th July 1795.

—

Names	*Where born and age*	*Remarks*
M. le marquis de Barrail and two negro servants	Paris, age 45	
Jean-Jacques F. de Lepine and a negro man, a mullato woman and her child	Falaise, in France, 56	Late Post Master General at Guadaloupe

(1) Archives du Canada.

George Rolland	Dagen, in France, aged 20	Factor to an English Sugar House last six months in Dominica
Lewis Mascou	Guadaloupe, aged 41	Merchant and planter last from St. Christophers, St. Eustalia, and Martinique, has a pass from General Vaughan.
Marie-Louise Beloue (veuve)	Guadeloupe, aged 27. (1)	

* * *

Roseau Dominica
May 3rd. 1795.

My Lord,

The Marquis du Barail who will I hope have the honor of presenting Your Lordship with this, will shew Your Lordship several Attestations of his Services and the rank he has held.

In the Island of Guadaloupe and Martinique he has been on Actual Service, And in this Island has for some Months Commanded A Corps of Emigrants.

(1) Archives du Canada.

A Spirit of insubordination having got among them the Marquis habituated to the rules of Military discipline has found it incompatible with his ideas of the Service to Continue longer at the head of people who had taken upon them to think for themselves.

He has turned his thoughts to Canada, where he hopes to enjoy that Tranquility he had been very long a stranger to.

Your Lordship's discernment will soon acquaint you with the Abilities and Character ol this Nobleman, I shall therefore barely presume to recommend him to Your favor & protection as a person who has served for many years and has found Fortune hitherto unfavorable to his Views.

Permit me My Lord to present my respectful Compliments to Lady Dorchester, and to insure you of the inviolable Attachment I shall always retain with a grateful sense of all favors.

I have the honor to be with sincere regard,
My Lord,
Your faithfully devoted and Most
humble Servant,
Henry Hamilton
D.

Right Honorable
Lord Dorchester, etc.

* * *

By His Excellency Henry Hamilton esquire captain general and commander in chief in and over the said Island Chancellor vice admiral and ordinary of the same & & &.
Dominica,

His Majesty having been Gracious pleased by Letters Patent under the Great Seal of Great Britain to Authorize me to appoint all Officers Civil and Military within this His said Island, I reposing especial Trust and Confidence in Your Courage, Prudence and Loyalty, Do hereby Nominate, Constitute and appoint you Louis Philibert Gabriel Marquis du Barail, Commander of a Corps of Loyalists Emigrants from the West India Islands, lately subjected to the Dominion of the French Convention.

You are therefore Carefully and diligently to discharge the Duty of Commander of this Corps by exercising and well disciplining both the Inferior Officers and Soldiers, taking especial care that they be well armed and accoutred and you are to observe and follow such Directions as from time to time you shall receive from me or from the Commander in Chief for the time being, or from any other Your Superior Officers According to the Rules and Discipline of War.

Given under my hand and Seal at Arms this Twenty Second day of April One thous-

and seven hundred and ninety five and in the Thirty five year of His Majesty's Reign.

Henry Hamilton

D.

By His Excellency's Command

Jh. S. Walrond

* * *

Quebec 18th. October 1797.

My Lord,

I have the honor to inclose Your Grace a Copy of a Petittion which has been presented to me by the Abbé Desjardins (one of the French Emigrant Clergy) in behalf of several Inhabitants of the Island of Martinique who solicit permission to remove into this Province, under the idea that the Island will be restored to France at the Peace.

Having already submitted my Sentiments to Your Grace respecting a similar Application in behalf of the French Emigrant Clergy and also concerning the Admission of Frenchmen of any description into this Province, it is not necessary I should enter into a discussion of the Policy or unpolicy of complying with the present application as Your Grace will be much better able to decide thereon when it is more apparent what turn Affairs are likely to take at the conclusion of a Peace.

I have the honor to be

My Lord,

Your Graces
Most obedient and
most humble Servant,
Robt. Prescott.

His Grace the Duke of
Portland.

* * *

A Son Excellence Robert Prescott, Gouverneur Général des Province du Canada & commandant en chef des forces de Sa Majesté dans l'Amérique Septentrionale &a. &. &.

Plusieurs personnes notables de l'Isle de la Martinique craignant la reddition de cette Isle à la Paix, & ne pouvant se résoudre à passer sous la domination de la République Française, ont écrit au soussigné, pour s'informer de lui si elles pourroient obtenir un refuge dans la Province du Canada.

Le soussigné pour se mettre en état de répondre à leur question, prend la liberté de s'adresser à Votre Excellence. Il la supplie de lui faire savoir si les Emigrés de l'Isle de la Martinique désirant de passer en ce pays peuvent se flatter d'y obtenir de la part du gouvernement azile & protection; & s'il leur sera permis d'y faire des acquisitions pour s'y fixer.

Le soussigné espère que Votre Excellence voudra bien lui notifier ses volontés par écrit. Il ne cesse d'adresser des vœux au Ciel pour la prospérité de Votre Excellence.

Desjardins ptre.

Québec 16me. Fbre. 1797.

R. P. P. S. Les personnes mentionnées sont le Cte. de Maupeou, le Mis. de Villiers, Mr. Roux &a.

* * *

Notes sur les émigrés de la Guadeloupe

—

Le 11 juillet 1795, ont débarqué à Québec quatre Français venant de la Dominique, savoir :

Louis-Philippe-Gabriel, marquis du Barrail, âgé de 45 ans,

Jean-Jacques de L'Epine, âgé de 57 ans,

Georges Rolland, âgé de 20 ans,

Louis Mascou, âgé de 41 ans.

Mylord Dorchester fit d'abord difficulté de les recevoir, sur ce qu'ils étaient sans passeports du ministre.

Ces émigrés alléguèrent l'impossibilité où ils étaient, venant des Iles, d'avoir un passeport de Londres.

Son Excellence désira de les connaître plus à fond et il me chargea de recueillir quelques détails à leur sujet. Voici le précis de ceux que j'eus l'honneur de remettre à Son Excellence le 17 juillet 1795.

1o. Le marquis de Barrail est d'une famille distinguée. Il a passé sa vie au service. Devenu lieutenant-colonel du régiment de la

Guadeloupe, il y fut envoyé en 1790 pour y commander.

Il apporte en témoignage de sa bonne conduite des lettres de M. Suffren, de M. de Bussy, de M. de Clugny, gouverneur de la Guadeloupe en 1791, de M. de Béhaguet, gouverneur général des Isles du Vent en 1792, du marquis de Bouillé en 1793.

Obligé de s'évader, lorsque les commissaires de la Convention eurent perverti la colonie, il passa à St-Christophe; de là, à la tête de volontaires royalistes, il se rendit avec les troupes anglaises à la Martinique, attaquée par l'amiral Gardner.

Il servait à la Guadeloupe, lorsqu'elle fut reprise en 8bre 1794 par les Républicains. Echappé au massacre du camp de Berville, il se réfugia à la Dominique.

Il y fut chargé d'un commandement et admis à la confiance du lieutenant-gouverneur Bruce, lequel dans plusieurs lettres, le comble d'éloges, en particulier dans une lettre du 17 9bre 1794 où il lui mande qu'il a rendu compte de sa bonne conduite au général Gray et au duc de Portland.

Les Royalistes-Emigrants ayant été formés en corps, le marquis du Barrail les commanda. Sa commission, signée du gouverneur Hamilton, est du 22 avril 1795.

Des chagrins, causés par l'insubordination et les cabales d'une partie de ce corps, dé-

goûtèrent M. du Barrail et le forcèrent en quelque sorte de résigner son emploi. Dès lors, se trouvant sans ressources dans un pays où les denrées sont fort chères, il crut devoir profiter du départ de la flotte pour aller chercher un asile soit en Angleterre soit dans quelqu'une des possessions anglaises, où il put vivre à meilleur compte. Il se fixa vers le Canada dont le gouverneur Hamilton lui avait vanté les avantages et il y est venu, muni des lettres les plus recommandatoires de la part de S. E. Mr. Hamilton.

Tous ces faits sont appuyés sur pièces justificatives.

Je présume que le Mis. du Barrail n'est pas tout à fait inconnu à Son Excellence. Mr du Barrail étant ici, a beaucoup parlé du général Prescott, de la gloire qu'il s'est acquise à la Martinique par ses talents militaires et par son désintéressement remarquable, etc.

2o. Mr de L'Epine a exercé longtemps à la Guadeloupe l'emploi de secrétaire du gouvernement, puis, en 8bre 1791, il reçut la commission de directeur général des postes.

Chassé de l'île, comme tous les Royalistes, par les armes républicaines, il s'est réfugié à la Dominique, d'où il est venu à Québec.

3o. M. Rolland a quitté la France pour cause de Royalisme en 1790. Reçu dans l'habitation du baron de Clairfontaine à la Guadeloupe, il y a porté les armes sous le comman-

dant anglais. A la reprise de l'île, en 8bre 1794, il a passé avec les troupes anglaises à la Dominique, où il a continué le service, jusqu'à ce qu'il eut trouvé l'occasion de s'embarquer pour le Canada.

4o. M. Mascou né et propriétaire à la Guadeloupe, y a été persécuté pour cause de Royalisme. Il était sous les armes, à la prise de Fleur-d'Epée par les généraux Gray et Gervis. Ce n'est qu'à travers mille dangers qu'il s'est échappé de l'île où il a laissé son épouse et sa mère. Il a fui à St-Eustache. Les Patriotes s'en étant saisis, il se sauva à St-Christophe, de là à la Martinique où il a reçu du général Vaughan un congé honorable.

Son Excellence le lord Dorchester permit à ces quatre malheureux royalistes de rester au Canada jusqu'à nouvel ordre.

Depuis, la Grande-Bretagne ayant envoyé des forces considérables aux Iles, on se flatta de la conquête de la Guadeloupe, et Son Excellence saisit cette occasion pour me dire qu'il était convenable que ces Mess. reprissent le chemin des îles, lorsqu'ils en trouveraient l'occasion favorable. Je leur notifiai avec douleur cet avertissement qui les consterna.

Mr Mascou a pris des arrangements pour retourner à la Guadeloupe ou ailleurs.

Quant aux trois autres, deux raisons générales mettaient obstacle à leur départ pour les Iles. 1o. Comme ils n'y ont aucune proprié-

té, rien ne les y appelle, tout les en éloigne. 2o. Ils sont sans argent, sans ressources pour un si long voyage.

Ils se sont épuisés pour venir en Canada et pour s'y arranger. Ils commencent à y avoir des amis, et à s'y procurer des moyens de subsistance. D'ailleurs, ils ne sont en aucune manière à charge au gouvernement, ils ne réclament de lui aucun secours, mais uniquement bienveillance et hospitalité. Il semble que tout sollicite pour eux cette faveur si peu coûteuse. Leur misère, leur attachement aux bons principes leur servent de protection auprès du gouvernement.

Cependant, l'avis qui leur a été donné de sortir du pays, les tient en suspens; ils n'osent faire leurs petits préparatifs économiques pour l'hiver prochain.

La générosité de Son Excellence le général Prescott m'inspire une telle confiance que j'ose me flatter qu'il prendra à l'égard de ces émigrés des dispositions favorables et qu'il daignera les souffrir dans la province, à titre de malheureux, de Royalistes et de sujets volontaires de S. M. B. à laquelle ils ont prêté le serment, et pour laquelle ils ont porté les armes.

Il y a une raison particulière en faveur de M. de L'Epine: ce sont ses infirmités. Elles sont telles que le Dr Nooth, qui lui donne ses soins, est prêt d'attester qu'elles réduisent M.

de L'Epine à l'impuissance de se mettre en marche pour un long voyage.

L'abbé Desjardins, de son propre mouvement et sans en avoir été sollicité par les 4 intéressés, a cru devoir remettre à Mr Ryland ce précis de leur situation. Il les recommande à son humanité, et il le prie de faire usage de ces notes pour exciter en leur faveur la bienveillance de Son Excellence le général Prescott. 27 juillet 1796 (1).

COMMENT ON SALUAIT L'AVENEMENT D'UN NOUVEAU ROI

Depuis que le Canada est passé sous la souveraineté de la Grande-Bretagne, nous avons eu sept souverains: George II, de 1759 à 1760; George III, de 1760 à 1820; George IV, de 1820 à 1830; Guillaume IV, de 1830 à 1837; Victoria 1ère, de 1837 à 1901; Edouard VII, de 1901 à 1910, et enfin George V, depuis 1910.

On aimera peut-être à connaître comment l'avènement d'un nouveau souverain était reçu autrefois à Québec.

Nous n'avons pas de détails sur les cérémonies qui eurent lieu à Québec lors de l'avènement de George III. Son prédécesseur, Geor-

(1) Archives de la province de Québec.

ge II, était mort subitement le 25 octobre 1760, au palais de Kewington. Nous voyons par une lettre du général Murray au premier-ministre Pitt que la nouvelle de la mort de George II et de l'accession de George III au trône ne fut connue à Québec que le 28 janvier 1761.

George III régna ou plutôt resta sur le trône près de soixante ans. Il mourut au château de Windsor le 29 janvier 1820, à l'âge de 81 ans.

On apprit à Québec la mort de George III dans la journée du 18 mars 1820. L'étendard royal fut aussitôt mis à mi-mât sur la citadelle et jusqu'au coucher du soleil on tira le canon de minute en minute.

La nouvelle officielle de la mort du roi fut annoncée publiquement à deux heures de l'après-midi le 24 avril par les canons de la citadelle qui tirèrent de minute en minute et les cloches de toutes les églises qui sonnèrent à toute volée.

L'avènement de George IV fut aussi proclamé sur les places publiques de la haute et de la basse ville par le shérif Aubert de Gaspé (l'auteur des *Anciens Canadiens*), accompagné du grand connétable, des officiers de police, des musiques militaires et d'une escorte des 60ème et 76ème Régiments.

Le soir, un banquet de 150 convives, à l'hôtel de l'*Union,* présidé par l'honorable M. Hale, célébra l'avènement du nouveau roi.

Le dimanche suivant, 30 avril, dans la cathédrale, à l'issue de la grand'messe, Mgr Panet, coadjuteur de l'évêque de Québec, qui était alors en Europe, entonna le " Te Deum ", en action de grâces pour l'avènement au trône de George IV. On avait invité les principaux officiers civils et militaires de la capitale à assister à cette cérémonie et la plupart s'étaient fait un devoir de s'y rendre. La cathédrale était décorée d'étendards royaux et de magnifiques drapeaux destinés aux bataillons de milice. La musique du 76ème Régiment était aussi présente.

Georges IV mourut le 26 juin 1830. L'annonce officielle en fut faite à Québec le 30 août suivant. Sir James Kempt assembla aussitôt son conseil et tous les conseillers prêtèrent les serments de fidélité au nouveau roi Guillaume IV. Vers deux heures de l'après-midi, le pavillon royal fut arboré à mi-mât au haut de la citadelle et une salve de 60 coups de canon fut tirée sur le Cap.

Le lendemain, 31 août, le shérif Sewell, accompagné des juges de paix, du grand connétable et des autres officiers de la Cour, se rendit au château Saint-Louis, et là, en présence de sir James Kempt et de son état-major, proclama l'avènement de Guillaume IV. Le shérif et sa suite se rendirent ensuite aux marchés de la haute et de la basse-ville, où la proclamation fut de nouveau lue. Pendant ce

cérémonial, les troupes de la garnison rangées en bataille sur l'Esplanade tirèrent trois volées en l'honneur du nouveau roi.

Le dimanche, 5 septembre, le curé de la cathédrale lut en chaire une lettre pastorale de Mgr Panet annonçant la mort de George IV et l'avènement de Guillaume IV. Après la messe, l'orgue joua le " God save the King ", et l'on chanta le " Te Deum ".

La lettre pastorale de Mgr Panet, à l'occasion de la mort du roi d'Angleterre et de l'avènement de son successeur, a été publiée au tome III des *Mandements des évêques de Québec* réunis et livrés à la publicité par Mgr Têtu et Mgr Gagnon.

Guillaume IV décéda, après dix ans de règne, le 22 juin 1837.

C'est le 27 juillet suivant que la nouvelle de la mort du roi parvint à Québec.

Le 1er août 1837, dans la matinée, le gouverneur Gosford, les conseillers et les chefs des divers départements, réunis au château Saint-Louis, prêtèrent serment à la reine Victoria. A une heure et trois quarts de l'après-midi, l'avènement au trône de Sa Majesté était proclamé, selon l'usage, au bruit du canon de la citadelle, des feux roulants des troupes de la garnison réunies sur l'Esplanade, et des acclamations du peuple accouru en foule sur toutes les places publiques où la proclamation fut successivement lue par le shérif accompagné de ses

officiers, d'une nombreuse escorte du 66e Régiment et d'un certain nombre de juges de paix à cheval.

Le dimanche, 6 août, Mgr Signay chantait lui-même, dans sa cathédrale, un " Te Deum " solennel en action de grâces pour l'avènement au trône de la " Très Haute et Très Puissante princesse Victoria. "

Le même jour, dans toutes les églises du diocèse, on donnait lecture d'un mandement de Mgr Signay à l'occasion de l'avènement de la princesse Victoria au trône de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Ce mandement est également publié dans l'ouvrage de Mgr Têtu et de Mgr Gagnon.

Enfin, en 1901, Victoria 1ère allait rendre compte de son long règne à celui qui juge et les peuples et les rois; et Edouard VII montait à son tour sur le trône.

En 1910, Edouard VII était remplacé, à son tour, par George V.

Tout le monde a encore présent à la mémoire le souvenir des fêtes qui eurent lieu à Québec lors de l'avènement de Edouard VII, en 1901, et de l'avènement de George V, en 1910.

UNE DUCHESSE QUEBECOISE

Clara Symes naquit à Québec, le 28 mai 1845, du mariage de George-Burns Symes et de Marie-Anne Cuvillier.

Mademoiselle Symes étudia chez les Dames du Sacré-Cœur, au Sault-au-Récollet, puis à Manhattan-ville, aux Etats-Unis, dans un couvent de la même congrégation.

La mère de Clara Symes décéda à Québec le 3 septembre 1861. Avant de mourir, elle avait confié son unique fille, âgée de seize ans, à sa sœur, mademoiselle Luce Cuvillier, qui demeurait à Montréal. Mademoiselle Cuvillier, que Dieu avait favorisée des dons de la fortune, était la providence des pauvres de Montréal. Toute sa vie, elle s'occupa d'eux et ne cessa d'aider de sa bourse toujours ouverte les orphelins et les orphelines. C'est en compagnie de sa tante aimée que mademoiselle Symes visita pour la première fois l'Orphelinat Saint-Alexis, dirigé par les Sœurs de la Providence. C'était en 1863. Dès lors, mademoiselle Symes manifesta le désir de devenir la protectrice de cet orphelinat et elle commença à lui verser des secours de toutes sortes.

En 1870, mademoiselle Symes partait pour un long voyage en Europe. On comprend que la séparation fut bien dure pour les jeunes pensionnaires de l'Orphelinat Saint-Alexis qui

considéraient mademoiselle Symes comme leur meilleure amie.

Le 27 août 1872, à Londres, en Angleterre, mademoiselle Symes devenait l'épouse de Napoléon-Hughes-Charles-Ghislain-Marie Maret, comte de Bassano, fils aîné du duc de Bassano, grand chambellan de l'empereur Napoléon III.

Disons un mot de cette famille de Bassano qui a joué un si grand rôle en France sous les empereurs Napoléon Ier et Napoléon III.

Hughes Maret fut secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon. Il mourut dans une épidémie, victime de son dévouement à ses concitoyens.

Hughes-Bernard Maret, fils de Hughes Maret, né à Dijon le 13 juillet 1763, fut ministre des relations extérieures et secrétaire d'Etat de Napoléon Ier. Le Grand Empereur le créa duc de Bassano. Il décéda à Paris le 13 mai 1839.

Le deuxième duc de Bassano, Napoléon-Hughes-Joseph Maret, naquit à Paris le 2 juillet 1803. Il fut ministre plénipotentiaire, grand chambellan de Napoléon III et sénateur. Il décéda à Paris le 21 mai 1898.

Enfin, le troisième duc de Bassano, Napoléon-Hughes-Charles-Ghislain-Marie Maret — celui-là même qui épousa mademoiselle Symes — naquit à Mézère, en Belgique, le 9 novembre 1844. Il entra dans la carrière diplomati-

que, mais se retira à Londres à la chute de l'empire. Après la mort de Napoléon III, il consacra tous ses instants et son dévouement à l'impératrice Eugénie. C'est lui qui accompagna son infortunée souveraine dans son triste pèlerinage au Zululand, en Afrique-sud, en 1880. La devise des Bassano est *Honneur et fidélité* et les membres de cette auguste famille y sont toujours demeurés fidèles. Napoléon Ier, Napoléon III et l'impératrice Eugénie leur en ont donné des témoignages qui sont entrés dans l'histoire.

C'est en mai 1898, que le comte de Bassano succéda au titre de duc de son père décédé. C'est donc en 1883 que Clara Symes née à Québec devint la première duchesse canadienne.

Disons tout de suite que les honneurs ne tournèrent pas la tête à mademoiselle Symes. Elle continua ses largesses à ses petites amies de l'Orphelinat Saint-Alexis. Plusieurs fois, elle traversa la mer avec son noble époux et c'est au milieu de ses chères protégées qu'elle passait presque tout son temps.

Le troisième et dernier duc de Bassano décéda à Paris le 8 mai 1906. Sa mort fut un coup terrible pour la duchesse. Elle écrivait à ses protégées de Montréal, quelques jours plus tard: " Mon mari était le chrétien intègre, l'homme d'honneur et de droiture par excellen-

ce. Il a été le mari le plus fidèle, le père le plus tendre et le citoyen le plus irréprochable. ”

La duchesse de Bassano décéda à son tour le 15 janvier 1922. Quelques jours avant sa mort, elle avait eu la force d'écrire à ses protégées de Montréal pour leur demander de prier pour elle et ses trois filles.

Voilà en quelques lignes les grands traits de l'existence d'une femme qui fut une grande Canadienne en même temps qu'une grande dame et une grande chrétienne.

C'est à une brochure-souvenir publiée à la mémoire de la duchesse de Bassano par les Sœurs de la Providence, de Montréal, que nous avons emprunté les détails donnés ici. Nous devions ce modeste hommage à la duchesse de Bassano qui fut l'amie fidèle du *Bulletin des Recherches Historiques* pendant plus d'un quart de siècle.

LA CATASTROPHE DU THEATRE SAINT-LOUIS, A QUEBEC

Vers 1839, les officiers des *Cold Stream Guards,* en garnison à Québec, avaient obtenu la permission de transformer en salle de théâtre l'étage supérieur d'un manège qui faisait partie des dépendances du Château Saint-Louis. Cette construction en bois s'élevait sur

la pente recouverte de pelouse qui va aujourd'hui du Château Frontenac au Bureau de poste de Québec.

Dans ce théâtre improvisé, les officiers de la garnison jouaient des pièces dramatiques, etc., etc. A l'occasion, les officiers des *Cold Stream Guards* louaient leur salle de théâtre aux troupes d'acteurs ou aux impressario de passage à Québec.

Le 12 juin 1846, un auditoire nombreux était réuni dans le théâtre Saint-Louis — c'est ainsi qu'on nommait le manège—pour voir défiler sur la toile les vues du *diorama* d'un nommé Harrison, de Hamilton, Ontario. Vers les dix heures, au moment où les spectateurs commençaient à défiler pour sortir, les cris de au feu! au feu! se firent entendre.

Une lampe à huile camphrée venait de se détacher du plafond et était tombée sur la scène, communiquant le feu aux décors. La panique se déclara alors dans la foule. Hommes, femmes et enfants se précipitèrent tous ensemble dans l'escalier pour gagner la seule issue du théâtre. Les pressiers, poussés violemment, furent écrasés par ceux qui les suivaient, et tous se trouvèrent accumulés en masse compacte, les uns sur les autres, sans qu'il fut possible à aucun d'eux de sortir ou de reculer.

M. l'abbé O'Reilly — plus tard Mgr Bernard O'Reilly — alors vicaire à la cathédrale, se trouvait dans l'auditoire. Plusieurs infortu-

nés, n'espérant plus que dans la miséricorde divine, lui crièrent de leur donner l'absolution. Le ministre de Dieu leva la main pour bénir et absoudre, puis, quelques instants plus tard, il put se libérer.

Plus de cinquante personnes périrent dans le feu du théâtre Saint-Louis. Nous connaissons parmi les victimes :

Flavien Sauvageau, âgé de 15 ans, fils du professeur de musique Michel-Charles Sauvageau.

Alexander-Stewart Scott, âgé de 41 ans, greffier de la Cour d'Appel, et sa fille Jane Scott, âgée de 15 ans.

Thomas Hamilton, lieutenant au 14me Régiment.

John-James Sims, âgé de 53 ans, apothicaire, son fils Kenneth-Walker Sims, âgé de 15 ans, et sa fille Rebecca-Porter Sims, âgée de 23 ans.

Jean-Baptiste Vézina, âgé de 31 ans, marchand.

Henriette-Angélique Glackmeyer, âgée de 47 ans, épouse de Frédéric-Théodore Molt, organiste de la cathédrale, et ses deux fils, Frédéric-Félix Molt, âgé de 20 ans, et Adolphe-Alphonse Molt, âgé de 12 ans.

Marie-Louise Levallée, âgée de 40 ans, épouse de Ronald McDonald, rédacteur du *Canadien,* et sa fille, Mme Rigobert Angers, âgée de 22 ans.

Mary O'Brien, âgée de 26 ans, épouse de John Lilly, tailleur.

James O'Leary, âgé de 21 ans, plâtrier, et sa sœur, Mary O'Leary, âgée de 18 ans.

Ellen Murphy, âgée de 20 ans.

Louise-Ann Taaff, âgée de 23 ans, servante chez James Denholm.

Louise-Emily Poncy, âgée de 40 ans, fille de feu François Poncy et de Perpétue Miville Déchêne.

Ann-Maria Brown, âgée de 21 ans, maîtresse d'école, fille de Edward Brown et de Mary Kenny.

Isaac Devlin, âgé de 21 ans, horloger, fils de Michael Devlin.

Patrick McHugh, âgé de 32 ans, instituteur, époux de Frances Purcell.

Joseph Tardif, âgé de 62 ans, gardien du Palais de Justice, et sa femme, Olivette Fiset, âgée de 49 ans.

Edward-Ogden Hoogs, âgé de 30 ans, commis à la banque de Montréal, et ses fils, John-Arthur Hoogs, âgé de 8 ans, et Edward Hoogs, âgé de 6 ans.

Thomas-C. Harrison, âgé de 21 ans, de Hamilton Ontario, frère du propriétaire du diorama.

Elizabeth Lindsay, âgée de 53 ans, femme de Thomas Atkins, et son fils Richard Atkins, âgé de 27 ans.

John Whealtley, âgé de 32 ans, libraire.

Colin Ross, âgé de 26 ans, et sa femme, Agnes Black, âgée de 18 ans.

John Smith Kane, fils de John Kane.

Julia Ray, âgée de 16 ans, fille de l'assistant commissaire-général Ray.

John Berry, employé de la Compagnie Price.

Sarah Darrah, femme de John Colville, charretier.

Horatio Carwell, marchand, son fils Horatio Carwell et sa fille Ann-Frinder Carwell.

Mme veuve John Gibb, née Pauline Gauthier, son fils Arthur-Lane Gibb et sa fille Jane-Lawson Gibb.

Joseph Marcoux, âgé de 39 ans, huissier, époux de Félicité Bélanger.

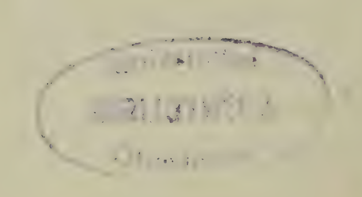


TABLE DES MATIERES

